



Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et

Circulaire de la direction

Devant se tenir virtuellement le mercredi 29 janvier 2025 à 11 h (heure normale de l'Est)

Les présents documents sont envoyés aux propriétaires d'actions inscrits et non inscrits. Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent les renseignements concernant leur participation dans la Compagnie, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'opposent pas à une telle divulgation. La Compagnie rémunère des intermédiaires pour transmettre les documents liés aux procurations tant aux propriétaires véritables opposés qu'aux propriétaires véritables non opposés. Veuillez envoyer vos instructions de vote de la manière indiquée dans la demande d'instruction de vote.



Bienvenue à la version pdf en ligne de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et circulaire de la direction de CGI qui a été améliorée grâce à des boutons de navigation et de tâche pour vous aider à naviguer dans le document et à trouver plus rapidement l'information que vous souhaitez obtenir. La table des matières, les renvois aux pages en surbrillance et les adresses URL mènent aux pages et aux sections dans le document ainsi qu'à des sites Web externes. Les boutons de tâche permettent de rechercher, d'imprimer, d'enregistrer sur un disque et d'afficher des options rapidement, mais pourraient ne pas fonctionner sur tous les navigateurs ou toutes les tablettes.

Boutons de navigation et de tâche

-  Fermer le document
-  Rechercher
-  Imprimer
-  Enregistrer sur un disque
-  Deux pages
-  Une seule page
-  Table des matières
-  Page suivante
-  Page précédente
-  Dernière page consultée

Table des matières

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.....	I
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES.....	II
INFORMATION GÉNÉRALE	1
ASSISTER À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE.....	1
SOUMETTRE DES QUESTIONS.....	1
NOTIFICATION ET ACCÈS	1
PROCURATIONS	2
<i>Sollicitation de procurations.....</i>	<i>2</i>
<i>Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations</i>	<i>3</i>
COMMENT EXERCER SES DROITS DE VOTE	3
<i>Actionnaires inscrits.....</i>	<i>3</i>
<i>Actionnaires non inscrits.....</i>	<i>3</i>
<i>Voter avant l'assemblée</i>	<i>4</i>
<i>Sur Internet.....</i>	<i>4</i>
<i>Par téléphone.....</i>	<i>4</i>
<i>Par la poste</i>	<i>4</i>
<i>Vote à l'assemblée</i>	<i>4</i>
<i>Changer votre vote.....</i>	<i>5</i>
ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS.....	5
<i>Actions classe A et actions classe B</i>	<i>5</i>
<i>Droits de vote</i>	<i>5</i>
<i>Division ou regroupement.....</i>	<i>5</i>
<i>Droits à la liquidation</i>	<i>5</i>
<i>Droits de conversion des actions classe A dans des circonstances précises.....</i>	<i>6</i>
<i>Conversion des actions classe B.....</i>	<i>6</i>
<i>Émission d'actions classe B</i>	<i>6</i>
<i>Dividendes.....</i>	<i>6</i>
<i>Modifications.....</i>	<i>7</i>
<i>Rang.....</i>	<i>7</i>
<i>Actions privilégiées de premier rang.....</i>	<i>7</i>
<i>Actions privilégiées de second rang</i>	<i>7</i>
<i>Offre publique de rachat dans le cours normal des activités</i>	<i>7</i>
<i>Principaux porteurs d'actions classe A et d'actions classe B</i>	<i>8</i>
POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	9
CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS	10
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES.....	18
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	18
<i>Processus relatif à la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2024</i>	<i>18</i>
<i>Le comité des ressources humaines du conseil d'administration</i>	<i>18</i>
<i>Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes</i>	<i>20</i>
<i>Composition des groupes de comparaison</i>	<i>20</i>
<i>Composantes de la rémunération des dirigeants</i>	<i>21</i>
<i>Salaire de base.....</i>	<i>22</i>
<i>Régime incitatif à court terme – Régime de participation aux bénéfices</i>	<i>22</i>
<i>Facteurs de rendement</i>	<i>22</i>
<i>Régimes incitatifs à long terme.....</i>	<i>24</i>
<i>Régime d'options d'achat d'actions</i>	<i>24</i>
<i>Régime d'unités d'actions.....</i>	<i>24</i>
<i>Juste valeur à la date de l'attribution</i>	<i>25</i>
<i>Facteurs de rendement et conditions d'acquisition.....</i>	<i>25</i>
<i>Attributions en vertu du régime incitatif à long terme au cours de l'exercice 2024</i>	<i>26</i>
<i>Rémunération à risque totale et paiements réels</i>	<i>26</i>
<i>Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice</i>	<i>27</i>
<i>Graphique de rendement.....</i>	<i>28</i>
<i>Régime de retraite à cotisations déterminées et régime de rémunération différée.....</i>	<i>29</i>
<i>Régime de retraite à cotisations déterminées.....</i>	<i>29</i>
<i>Régime de rémunération différée</i>	<i>30</i>
<i>Rémunération des membres de la haute direction visés.....</i>	<i>30</i>

Tableau sommaire de la rémunération	30
CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME DE CGI	31
Régime d'options d'achat d'actions	31
Périodes d'interdiction	32
Prolongations pour durée de service	32
Modifications au régime d'options d'achat d'actions	32
Renseignements sur le régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres au 30 septembre 2024	33
Régime d'unités d'actions	33
Périodes d'interdiction	34
Indemnités de fin de contrat de travail	34
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	34
Rémunération des membres du conseil d'administration et des membres des comités permanents	34
Tableau de la rémunération des administrateurs	35
Régime d'unités d'actions différées et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs	35
Options d'achat d'actions détenues par les administrateurs	36
Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice	36
Communication de renseignements additionnels concernant les administrateurs et les membres de la haute direction visés	36
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE	37
PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	37
Actionnaires de CGI	37
Programme d'évaluation de la satisfaction des actionnaires	38
Facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance	39
Gouvernance d'entreprise et diversité	42
Politique sur le vote majoritaire	42
Politique relative à la récupération de la rémunération	43
Politique relative aux transactions d'initiés et les périodes d'interdiction	43
MANDAT, STRUCTURE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
Chartes du conseil d'administration et des comités	44
RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU FONDATEUR ET PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	44
RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS PERMANENTS	45
Administrateur en chef	45
Présidents des comités permanents	45
COMITÉ SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	45
CRITÈRES D'EXERCICE D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CGI	46
Indépendance	46
Expertise et compétences financières et d'exploitation	46
Participation aux réunions du conseil, des comités permanents et du comité spécial	48
Ligne directrice en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs	48
Disponibilité et charge de travail	50
Conflits d'intérêts	50
Programme d'orientation des administrateurs et de formation permanente	50
Orientation des nouveaux administrateurs	50
Programme de formation permanente	51
Présentations offertes aux termes de la formation permanente en 2024	51
Auto-évaluation et examen par les pairs	51
Âge de la retraite et limites des mandats d'administrateur	52
PROCESSUS DE NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	52
Conseil d'administration	52
Planification de la relève des membres de la haute direction	53
PARTICIPATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE	53
LIGNES DIRECTRICES DE CGI SUR LA DIVULGATION EN TEMPS OPPORTUN D'INFORMATION IMPORTANTE	53
CODES D'ÉTHIQUE	54
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES	55
AUDITEUR EXTERNE	55
POLITIQUE SUR L'INDÉPENDANCE DE L'AUDITEUR	55

PRESTATION DE SERVICES	55
PROCÉDURES DE RÉGIE	56
RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DU COMITÉ.....	56
ÉVALUATION ANNUELLE DE L'AUDITEUR EXTERNE	56
HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE.....	57
OPÉRATIONS AVEC DES PERSONNES APPARENTÉES	57
AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ...	57
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	57
PROPOSITION D'ACTIONNAIRE	58
ANNEXE A.....	59
OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS	59
ANNEXE B.....	61
OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES ADMINISTRATEURS.....	61
ANNEXE C.....	65
PROPOSITION D'ACTIONNAIRE	65

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Date, heure et lieu

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de **CGI inc.** (« CGI » ou la « Compagnie ») se tiendra virtuellement le mercredi 29 janvier 2025 à 11 h (heure normale de l'Est) par webdiffusion en direct à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb>. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, mais pourront y participer en temps réel et y voter virtuellement de la manière indiquée dans la circulaire de la direction de CGI au moyen d'une plateforme Web, peu importe leur emplacement géographique.

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

1. Recevoir le rapport des administrateurs, de même que les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 30 septembre 2024;
2. élire les administrateurs;
3. nommer l'auditeur pour l'exercice de la Compagnie se terminant le 30 septembre 2025 et autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer sa rémunération; et
4. régler toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Présence et vote des actionnaires à l'assemblée

En ouvrant une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb> et en suivant les instructions indiquées dans la circulaire de la direction, les actionnaires pourront assister à l'assemblée en direct, poser leurs questions et exercer les droits de vote afférents à leurs actions pendant la tenue de l'assemblée.

Seuls les actionnaires dont les noms figurent au registre des actionnaires de CGI à la fermeture des bureaux le 2 décembre 2024, et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir), seront habilités à voter à l'assemblée pendant la webdiffusion en direct. Le registre des actionnaires de CGI est tenu par son agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare inc.

Les actionnaires inscrits et non inscrits habilités à voter à l'assemblée peuvent le faire par procuration avant l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée et y poser des questions, mais ils ne pourront pas y voter. Les invités pourront assister à l'assemblée, mais ils ne pourront pas poser de questions ni exercer les droits de vote afférents à leurs actions (le cas échéant).

Vote par procuration

Les procurations soumises par la poste, par téléphone ou par Internet doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc. avant 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025.

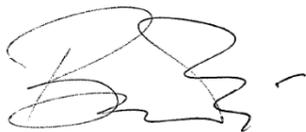
Comme nous souhaitons que le plus grand nombre possible d'actionnaires soient représentés et exercent leurs droits de vote à l'assemblée, nous vous encourageons fortement, peu importe que vous puissiez ou non assister à l'assemblée par webdiffusion en direct, à remplir, dater, signer et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joints, selon le cas, conformément aux directives qui y sont énoncées et qui sont énoncées dans la circulaire de la direction, ou à voter par téléphone ou par Internet. Les instructions de vote par téléphone ou par Internet sont indiquées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et dans la circulaire de la direction.

CGI a choisi d'appliquer les règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier relatif aux documents qui sont distribués en lien avec l'assemblée. Plutôt que de recevoir la circulaire de la direction jointe aux présentes et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les actionnaires ont reçu un avis de convocation accompagné d'instructions leur permettant d'avoir accès en ligne aux autres documents de l'assemblée. **La circulaire de la direction de CGI et les autres documents pertinents peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.envisionreports.com/gibf2024> ainsi que sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca. La webdiffusion sera temporairement archivée sur le site Internet de la Compagnie après l'assemblée.**

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un propriétaire véritable non opposé et avez des questions relatives au présent avis de convocation, aux procédures de notification et d'accès ou à l'assemblée, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. au 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou au +1 514 982-7555 (international). Si vous êtes un propriétaire véritable opposé, veuillez communiquer avec Broadridge Investor Communications Corporation au numéro sans frais 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis, en français ou en anglais), ou au +1 303 562-9306 (international, en français) ou au +1 303 562-9305 (international, en anglais).

Montréal (Québec)
Le 2 décembre 2024

Par ordre du conseil d'administration,



Benoit Dubé

Vice-président exécutif, Affaires juridiques et économiques, et secrétaire de l'entreprise

Message aux actionnaires

À nos actionnaires,

L'évolution constante des dynamiques de marché macroéconomiques et géopolitiques fait en sorte que plusieurs clients de CGI sont tenus de composer avec des changements toujours plus importants. Pour ces clients, cette situation est devenue la norme. Au cours de l'exercice 2024, notre formidable équipe de consultants à travers le monde a agi à titre de partenaire de confiance en offrant aux clients des conseils avisés, de l'expertise et des services complets pour les aider à réaliser leur objectif de transformer leur entreprise tout en contrôlant les coûts et en gagnant en efficacité.

Les membres de notre équipe, que nous appelons les associés de CGI puisqu'ils sont des propriétaires de l'entreprise et qu'ils agissent comme tel, nous ont permis d'obtenir de solides résultats au nom de nos trois parties prenantes. Une composition de revenus récurrents supérieurs combinée à des mesures proactives d'excellence opérationnelle ont permis d'augmenter les bénéfices, et une prestation de services de qualité continue aux clients a assuré la robustesse des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nous avons également annoncé que le conseil d'administration de CGI a approuvé un programme de dividendes à titre de mécanisme additionnel pour élargir notre bassin d'investisseurs conformément à notre composition de revenus et pour générer de la valeur pour nos actionnaires, dont les associés de CGI qui sont composés à 87 % d'actionnaires de la Compagnie.

Cette année, CGI a réalisé trois fusions afin d'accroître notre présence au sein des marchés métropolitains et de continuer d'accélérer la création de valeur pour nos parties prenantes, notamment l'entreprise Momentum Consulting établie à Miami, pour développer notre offre sur les plans du numérique et des données dans les secteurs de la fabrication, de la vente au détail et de la distribution; la coopérative de crédit Celero, pour élargir notre offre de services auprès de plus des deux tiers des coopératives de crédit canadiennes; et Aeyon, par CGI Federal, pour garnir notre offre de services numériques et fondés sur l'intelligence artificielle pour nos clients des secteurs de la sécurité nationale et des organismes civils.

En outre, nous avons poursuivi le développement de notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »), qui s'aligne sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et l'initiative Science Based Targets (« iSBT »), et qui constitue un élément clé de la création de valeur commerciale à long terme pour chacune de nos parties prenantes.

Pour l'exercice 2025, notre plan d'affaires prévoit la poursuite des investissements et de nouveaux investissements dans nos services complets afin de permettre à nos associés de CGI de concevoir les meilleures solutions qui permettront à nos clients d'atteindre leurs objectifs. Nous prévoyons notamment améliorer nos modèles de partenariat avec les clients dans le cadre des services gérés, investir dans notre portefeuille de solutions d'affaires en PI et fournir des conseils pratiques et des capacités de mise en œuvre par l'intermédiaire de nos services d'intégration de systèmes et nos services-conseils en management et services-conseils stratégiques en TI. De plus, nous continuerons à investir dans le développement de nos capacités en matière d'IA — la priorité d'investissement de nos clients en ce qui a trait à l'innovation — et dans les fusions et acquisitions afin d'accroître l'ampleur et l'étendue de nos capacités dans nos segments géographiques.

Nous demeurons déterminés à maintenir le meilleur équilibre entre nos trois parties prenantes. Nous avons l'avantage d'être l'une des rares entreprises mondiales de premier plan ayant l'envergure, la portée, les connaissances et les capacités pour aider ses clients à obtenir les résultats attendus de leurs investissements numériques.

Nous souhaitons saluer George D. Schindler, qui a pris sa retraite le 30 septembre 2024, après près de 40 ans de carrière chez CGI. Nous le remercions pour le leadership qu'il a exercé au sein de notre entreprise, y compris plus récemment à titre de président et chef de la direction, et sommes heureux de pouvoir continuer de bénéficier de ses conseils en tant qu'administrateur de CGI. Nous remercions également André Imbeau et Michael E. Roach, qui ont quitté leur poste de membre du conseil d'administration plus tôt cette année. Nous sommes reconnaissants de la contribution qu'ils ont apportée au fil des nombreuses années au cours desquelles ils ont exercé leur leadership au sein de CGI et du conseil.

Nous remercions également nos parties prenantes : nos clients, pour la confiance qu'ils nous témoignent à titre de partenaires et experts de choix, nos 90 250 associés de CGI, pour leur talent et leur engagement à obtenir des résultats exceptionnels, et vous, nos actionnaires, pour votre confiance envers notre entreprise



Serge Godin
Fondateur et président
exécutif du conseil



Julie Godin
Coprésidente du conseil,
vice-présidente exécutive, Planification
et développement stratégiques de
l'entreprise



François Boulanger
Président et chef de la direction

Information générale

La présente circulaire de la direction est fournie en rapport avec la sollicitation de procurations par la direction de **CGI inc.** (« CGI » ou la « Compagnie ») devant servir à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de la Compagnie qui se tiendra virtuellement, par webdiffusion en direct, le 29 janvier 2025, et à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement. Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente circulaire de la direction qui ont trait à l'information financière sont fournis en date du 30 septembre 2024, tous les autres renseignements sont fournis en date du 2 décembre 2024 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Nous vous encourageons à lire notre rapport de gestion annuel, nos états financiers annuels consolidés audités et la présente circulaire de la direction pour vous familiariser davantage avec CGI. Nous sommes convaincus que mieux vous nous connaîtrez, plus vous apprécierez la force de notre engagement envers nos trois parties prenantes dont vous, nos actionnaires.

Assister à l'assemblée virtuelle

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits et non inscrits devront ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb> et suivre les instructions indiquées dans la présente circulaire de la direction. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les navigateurs et les appareils utilisant la version la plus à jour des modules d'extension applicables. Assurez-vous d'avoir une solide connexion Internet, de préférence à haute vitesse, à l'endroit d'où vous avez l'intention d'assister à l'assemblée. L'assemblée commencera à 11 h (heure normale de l'Est) le 29 janvier 2025. Assurez-vous de prévoir suffisamment de temps pour entrer dans l'assemblée en ligne et suivre la procédure pertinente. Nous vous recommandons de vous connecter au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. L'assemblée virtuelle permet aux actionnaires de poser des questions en temps réel. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) peuvent voter aux moments opportuns pendant l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée en direct, poser des questions ou voter à l'assemblée ou, si cela est permis, nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, veuillez vous référer à la rubrique [Comment exercer ses droits de vote – Actionnaires non inscrits](#) plus loin dans le présent document. Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés qui participent à l'assemblée virtuelle doivent s'assurer d'être connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée pour être en mesure de voter le moment venu, et il est de leur responsabilité de veiller à disposer d'une connexion appropriée pendant l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée et y soumettre des questions en se joignant à la webdiffusion à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb>, mais ils ne pourront pas y voter. Les invités pourront assister à l'assemblée, mais ils ne pourront pas poser de questions ni exercer les droits de vote afférents à leurs actions (le cas échéant).

Soumettre des questions

À l'assemblée, la Compagnie tiendra une séance de questions et réponses en direct pour répondre aux questions écrites reçues avant l'assemblée à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb> (soumises à l'aide des numéro de contrôle et mot de passe (CGI2024) qui se trouvent sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ou soumises pendant l'assemblée par les actionnaires participant grâce à la webdiffusion en direct. Seuls les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront soumettre des questions à l'assemblée, que ce soit avant ou pendant l'assemblée.

Le président de l'assemblée se réserve le droit de modifier ou de refuser les questions jugées inappropriées conformément aux règles de conduite de l'assemblée, disponibles à l'adresse www.cgi.com/fr/investisseurs et sur la page Internet de l'assemblée à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb>. Les questions pertinentes à l'assemblée auxquelles il ne sera pas possible de répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps seront affichées en ligne et les réponses se trouveront à l'adresse www.cgi.com/fr/investisseurs. Les questions et les réponses seront disponibles aussitôt que possible après l'assemblée et resteront affichées pendant une semaine. Le président de l'assemblée a de vastes pouvoirs à l'égard de toutes les questions relatives à l'assemblée. Pour s'assurer que l'assemblée se déroule en temps opportun, le président de l'assemblée peut exercer un large pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne, par exemple et sans limitation, les questions et sujets qui seront abordés lors de l'assemblée et le temps qui sera consacré à chaque question ou sujet.

Notification et accès

CGI applique les règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier relatif aux documents qui sont distribués en lien avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Plutôt que de recevoir la présente circulaire de la direction et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les actionnaires ont reçu un avis de convocation accompagné d'instructions leur permettant d'avoir accès en ligne aux autres documents. CGI a l'intention de rémunérer des intermédiaires pour transmettre l'avis de convocation et le formulaire d'instructions de vote ainsi que les autres documents aux propriétaires véritables non opposés et aux propriétaires véritables opposés.

La présente circulaire de la direction et les autres documents pertinents peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.envisionreports.com/gibf2024> ainsi que sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>. Si vous désirez recevoir par la poste, sans frais, un exemplaire imprimé des documents distribués en vue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, vous devez en faire la demande. Les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables non opposés peuvent demander un exemplaire imprimé des documents en communiquant avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») par téléphone au 1 866 962-0498 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 514 982-7555 (international), et en entrant le numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qu'ils ont reçu avec l'avis de convocation. Les propriétaires véritables opposés peuvent demander un exemplaire imprimé des documents en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation par téléphone au 1 877 907-7643 (sans frais au Canada et aux États-Unis, en anglais ou en français), au +1 303 562-9306 (international, en français) ou au +1 303 562-9305 (international, en anglais), et en entrant le numéro de contrôle qui figure sur le formulaire d'instructions de vote qu'ils ont reçu avec l'avis de convocation.

Pour vous assurer de recevoir les documents avant le délai prévu pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, toutes les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 janvier 2025. Si vous demandez de recevoir un exemplaire imprimé de ces documents, veuillez noter qu'aucun autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ne vous sera transmis; veuillez conserver celui reçu avec l'avis de convocation aux fins de l'exercice du vote.

Pour obtenir un exemplaire imprimé des documents après la date de l'assemblée, veuillez communiquer avec le département des Relations avec les investisseurs de CGI en envoyant un courriel à l'adresse ir@cgi.com, en visitant la section Investisseurs du site Internet de la Compagnie à l'adresse www.cgi.com ou en communiquant avec nous aux coordonnées suivantes :

Relations avec les investisseurs
CGI inc.
1350, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec)
Canada
H3G 1T4
Tél. : +1 514 841-3200

Procurations

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations se fera principalement par la poste pour les actionnaires inscrits et non inscrits, et par courriel pour les participants au régime d'achat d'actions de CGI. Des employés de la Compagnie pourraient également solliciter des procurations en personne, par courriel ou par téléphone à un coût minime. La Compagnie n'envisage pas de verser une rémunération pour la sollicitation de procurations; cependant, elle remboursera aux courtiers et autres personnes qui détiennent des actions les frais raisonnables engagés afin de faire parvenir aux actionnaires inscrits et non inscrits la documentation relative aux procurations pour obtenir leurs instructions de vote.

Les fondés de pouvoir pouvant être nommés par la direction de la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote sont tous des administrateurs de la Compagnie.

Pour que les droits de vote qui y sont représentés puissent être exercés à l'assemblée, une procuration doit parvenir à Computershare au plus tard à 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025. Les procurations peuvent également parvenir au secrétaire de l'entreprise avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage, Montréal (Québec) Canada H3G 1T4, à l'attention du secrétaire de l'entreprise, à tout moment jusqu'au 28 janvier 2025, soit le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée.

Les fondés de pouvoir dont les noms figurent au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions de vote exerceront les droits de vote que confèrent toutes les actions à l'égard desquelles ils ont été nommés fondés de pouvoir conformément aux instructions données dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. **En l'absence d'un choix précis à l'égard d'une question devant faire l'objet d'un vote à l'assemblée ou si plus d'un choix est indiqué, les droits de vote afférents aux actions représentées par le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote seront exercés :**

POUR l'élection à titre d'administrateurs des quatorze personnes mises en nomination dans la présente circulaire de la direction; et

POUR la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur.

Chaque procuration donnée à un fondé de pouvoir nommé dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui accompagne l'avis de convocation confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de modifications aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations

Tous les actionnaires ont le droit de se nommer eux-mêmes ou de nommer une personne autre que les personnes dont les noms figurent au formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote qui accompagne l'avis de convocation pour agir en leur nom à l'assemblée. Pour exercer ce droit, chaque actionnaire doit inscrire le nom d'un fondé de pouvoir dans l'espace réservé à cette fin dans le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ou soumettre une procuration révisée en bonne et due forme nommant le fondé de pouvoir. Les actionnaires non inscrits situés aux États-Unis doivent suivre les instructions sous la rubrique **Comment exercer ses droits de vote – Actionnaires non inscrits** plus loin dans le présent document.

En plus de la première étape ci-dessus, les actionnaires qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir (y compris tout actionnaire qui souhaite se nommer lui-même à titre de fondé de pouvoir) doivent se rendre à l'adresse <https://www.computershare.com/CGI2024> et fournir les coordonnées requises du fondé de pouvoir afin que Computershare puisse lui fournir un code de quatre lettres par courriel. Sans ce code de quatre lettres, le fondé de pouvoir ne pourra pas voter à l'assemblée. Si un fondé de pouvoir n'est pas inscrit en ligne, il ne pourra pas voter à l'assemblée.

Les étapes indiquées ci-dessus doivent être effectuées avant 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025, à défaut de quoi le fondé de pouvoir de l'actionnaire ne pourra pas voter à l'assemblée en son nom.

La personne qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment tant qu'elle n'a pas été exercée. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en soumettant un nouveau formulaire de procuration à Computershare à tout moment avant 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025. Un actionnaire inscrit peut également révoquer une procuration en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire de l'entreprise, au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage, Montréal (Québec) Canada H3G 1T4, à l'attention du secrétaire de l'entreprise, qui doit recevoir cet avis au plus tard le 28 janvier 2025, soit le jour ouvrable avant la date de l'assemblée. Un actionnaire inscrit peut également accéder à l'assemblée par la webdiffusion en direct pour voter à l'assemblée, ce qui aura pour effet de révoquer toute procuration remise antérieurement. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration déjà soumise ni poser de questions à l'assemblée, vous pouvez simplement assister à l'assemblée comme invité, puisque les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne peuvent pas y voter ni y poser de questions.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez communiquer avec votre courtier ou autre intermédiaire pour connaître la procédure à suivre. Veuillez noter que votre intermédiaire doit recevoir toute nouvelle instruction suffisamment de temps avant l'assemblée pour pouvoir y donner suite.

Comment exercer ses droits de vote

Seules les personnes dont les noms figurent au registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le lundi 2 décembre 2024, et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir), auront le droit de voter à l'assemblée. Le registre des porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote (« actions classe A ») et d'actions classe B (droits de vote multiples) (« actions classe B ») est tenu par l'agent des transferts de CGI, Computershare.

Actionnaires inscrits

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou sur votre avis d'inscription directe. Votre formulaire de procuration indique si vous êtes un actionnaire inscrit. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous recevrez un formulaire de procuration contenant les détails pertinents sur l'ordre du jour de l'assemblée, y compris un numéro de contrôle et un mot de passe (CGI2024) devant être utilisés pour voter par procuration avant l'assemblée ou pour vous joindre à la webdiffusion en direct le jour de l'assemblée pour y assister, y poser des questions et y voter, selon le cas.

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ou « propriétaires véritables » sont des porteurs dont les actions sont détenues pour leur compte par l'intermédiaire d'un « prête-nom », dont une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou toute autre institution financière. Lorsque vous recevez un formulaire d'instructions de vote, celui-ci indiquera si vous êtes un actionnaire non inscrit. La plupart des actionnaires de CGI détiennent leurs actions de cette façon. Les actionnaires non inscrits doivent demander à leur prête-nom des instructions sur la façon de remplir leur formulaire d'instructions de vote s'ils souhaitent exercer eux-mêmes les droits de vote afférents à leurs actions à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui ont reçu par la poste, de leur prête-nom, la présente circulaire de la direction ou un accès à la circulaire de la direction doivent respecter les instructions de vote qui leur sont fournies par leur prête-nom.

Les actionnaires non inscrits doivent utiliser le numéro de contrôle et le mot de passe (CGI2024) qui figurent dans leur formulaire d'instructions de vote pour se joindre à la webdiffusion en direct de l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter à l'assemblée pendant la webdiffusion en direct doivent se nommer eux-mêmes fondés de pouvoir en inscrivant leur propre nom dans l'espace réservé à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, et suivre les instructions fournies par leur prête-nom relativement à la signature et au retour. Ce faisant, les actionnaires non inscrits enjoignent à leur prête-nom de les nommer à titre de fondés de pouvoir. **En plus de la première étape ci-dessus, les actionnaires non inscrits qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir (y compris tout actionnaire non inscrit qui souhaite se nommer lui-même comme fondé de pouvoir) doivent se rendre à l'adresse <https://www.computershare.com/CGI2024> et fournir les coordonnées requises du fondé de pouvoir afin que**

Computershare puisse lui fournir un code de quatre lettres par courriel. Sans ce code de quatre lettres, le fondé de pouvoir ne pourra pas voter à l'assemblée.

Les étapes indiquées ci-dessus doivent être effectuées avant 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025, à défaut de quoi le fondé de pouvoir de l'actionnaire ne pourra pas voter à l'assemblée en son nom.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée, y poser des questions ou y voter ou, si cela est permis, nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, en plus des étapes décrites ci-dessus et à la rubrique *Assister à l'assemblée virtuelle*, vous devez obtenir un formulaire de procuration légal valide de votre intermédiaire. Veuillez suivre les instructions de votre intermédiaire qui accompagnent le formulaire de procuration légal et le formulaire d'instructions de vote qui vous sont envoyés, ou communiquer avec votre intermédiaire pour demander un formulaire de procuration légal si vous n'en avez pas reçu. Le formulaire de procuration légal sera envoyé par la poste à la personne et à l'adresse indiquées sur le formulaire d'instructions de vote. Après avoir obtenu un formulaire de procuration légal valide de votre intermédiaire, vous devez le soumettre à Computershare. Vous pouvez transmettre votre procuration de l'une des deux façons suivantes : a) par courriel à l'adresse USLegalProxy@computershare.com (objet : Procuration légale); ou b) par messenger à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1, avec la mention « Procuration légale ». Dans les deux cas, la procuration doit être reçue au plus tard à 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025. Vous recevrez par courriel une confirmation de votre inscription une fois que Computershare aura reçu vos documents d'inscription. Veuillez vous assurer d'inscrire votre fondé de pouvoir à l'adresse <https://www.computershare.com/CGI2024>. Si vous ne suivez pas cette procédure, votre fondé de pouvoir dûment nommé pourra uniquement se connecter à l'assemblée à titre d'invité et ne pourra pas voter ni participer autrement à l'assemblée ou y exercer ses droits à titre de fondé de pouvoir. Toutefois, si vous avez reçu la confirmation de l'inscription de votre fondé de pouvoir dûment nommé, celui-ci pourra assister et participer à l'assemblée. **Vous devez laisser suffisamment de temps à Computershare pour l'envoi et le retour du formulaire de procuration légal avant cette date limite. Si vous avez des questions, veuillez contacter la personne qui s'occupe de votre compte.**

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée et y poser des questions, mais ils ne pourront pas y exercer les droits de vote afférents à leurs actions.

Voter avant l'assemblée

Les actionnaires sont fortement encouragés à voter avant l'assemblée, peu importe qu'ils puissent ou non assister à l'assemblée (ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement) par webdiffusion en direct. Les différents modes de transmission possibles des instructions de vote des actionnaires inscrits et non inscrits figurent ci-dessous. Des détails à ce sujet sont également indiqués dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Sur Internet

L'actionnaire qui choisit de voter sur Internet doit accéder au site Internet suivant : www.voteendirect.com. L'actionnaire doit ensuite suivre les instructions à l'écran et se reporter au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour ses numéros de contrôle.

Par téléphone

L'actionnaire qui souhaite voter par téléphone doit appeler au 1 866 732-VOTE (8683) (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 312 588-4290 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). L'actionnaire doit ensuite suivre les instructions du répondeur vocal automatisé et se reporter au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour obtenir son numéro de contrôle.

Par la poste

L'actionnaire qui souhaite voter par courrier doit remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, conformément aux instructions qui y figurent, et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie.

Le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote dûment rempli, ou les instructions de vote par Internet ou par téléphone, selon le cas, doivent parvenir à Computershare au plus tard à 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025. Les procurations peuvent également être envoyées au secrétaire de l'entreprise avant l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage, Montréal (Québec) Canada H3G 1T4, à l'attention du secrétaire de l'entreprise, à tout moment jusqu'au mardi 28 janvier 2025, inclusivement, soit le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée.

Vote à l'assemblée

Les actionnaires inscrits qui souhaitent voter à l'assemblée n'ont pas besoin de remplir ni de retourner leur formulaire de procuration. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter à l'assemblée doivent se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir. Le jour de l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir pourront voter lors de la webdiffusion en direct en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée en se rendant à l'adresse <https://www.icastpro.ca/ic0bcb> et en se connectant au moyen des numéros de contrôle et mot de passe (CGI2024) indiqués sur leur formulaire de procuration, dans le cas des actionnaires inscrits, ou en entrant le code de quatre lettres fourni par Computershare par courriel et le mot de passe

(CGI2024), dans le cas des fondés de pouvoir d'actionnaires non inscrits, selon le cas, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique [Assister à l'assemblée virtuelle](#).

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée, mais ils ne pourront pas y exercer les droits de vote afférents à leurs actions.

Même si vous prévoyez actuellement assister et voter à l'assemblée, vous devriez envisager la possibilité d'exercer les droits de vote afférents à vos actions avant l'assemblée, de sorte que votre vote soit comptabilisé si vous décidez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée. **Veillez noter cependant que si vous participez à l'assemblée et que vous votez à l'égard d'une question, cela aura pour effet de révoquer toute procuration remise antérieurement.** Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration déjà soumise ni poser de questions à l'assemblée, vous pouvez simplement assister à l'assemblée comme invité, puisque les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne peuvent pas y voter ni y poser de questions.

Si vous souhaitez nommer une autre personne comme fondé de pouvoir pour exercer les droits de vote afférents à vos actions à l'assemblée lors de la webdiffusion en direct, veuillez suivre les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Vous devrez inscrire votre fondé de pouvoir (y compris vous inscrire vous-même si vous souhaitez vous nommer à titre de fondé de pouvoir) en ligne à l'adresse <https://www.computershare.com/CGI2024> afin que Computershare lui fournisse un code de quatre lettres, lequel lui permettra de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote afférents à vos actions en votre nom, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique [Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations](#).

Changer votre vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous changez d'avis sur la façon dont vous avez voté avant l'assemblée, vous pouvez fournir de nouvelles instructions de vote à l'adresse www.voteendirect.com ou soumettre un nouveau formulaire de procuration à Computershare à tout moment avant 11 h, heure normale de l'Est, le mardi 28 janvier 2025. Un actionnaire peut également révoquer une procuration en faisant parvenir un avis écrit au siège social de la Compagnie, au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage, Montréal (Québec) Canada H3G 1T4, à l'attention du secrétaire de l'entreprise, pourvu que cet avis parvienne à la Compagnie au plus tard le 28 janvier 2025, soit le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée ou tout report de celle-ci en cas d'ajournement. Un actionnaire inscrit peut également accéder à l'assemblée par la webdiffusion en direct pour voter à l'assemblée, ce qui aura pour effet de révoquer toute procuration remise antérieurement. Si vous ne voulez pas révoquer une procuration déjà soumise, vous devriez assister à l'assemblée en tant qu'invité. Les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ils ne pourront pas y voter ni y soumettre de questions.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous changez d'avis sur la façon dont vous avez voté avant l'assemblée, vous devez communiquer avec votre courtier ou autre intermédiaire pour connaître la procédure à suivre. Veuillez noter que votre intermédiaire doit recevoir toute nouvelle instruction suffisamment en avance de l'assemblée pour pouvoir y donner suite.

Actions comportant droit de vote et principaux porteurs

Le capital-actions autorisé de la Compagnie consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions classe A et en un nombre illimité d'actions classe B, aucune catégorie d'actions ne comportant de valeur nominale, dont, au 2 décembre 2024, 203 254 247 actions classe A et 24 122 758 actions classe B étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit décrit sommairement les principales caractéristiques du capital-actions autorisé de la Compagnie et est donné sous réserve des dispositions détaillées des statuts de celle-ci.

Actions classe A et actions classe B

Droits de vote

Les porteurs d'actions classe A ont droit à une voix par action et les porteurs d'actions classe B ont droit à dix voix par action. Au 2 décembre 2024, 45,73 % et 54,27 % de l'ensemble des droits de vote étaient rattachés respectivement aux actions classe A et aux actions classe B en circulation.

Division ou regroupement

Les actions classe A ou les actions classe B ne peuvent être divisées ou regroupées à moins que simultanément les actions classe B et les actions classe A soient divisées ou regroupées de la même manière et, dans ce cas, les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions classe A et aux actions classe B se rattachent également aux actions classe A et aux actions classe B divisées ou regroupées.

Droits à la liquidation

À la liquidation ou à la dissolution de la Compagnie ou dans le cas de toute autre répartition de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, la totalité des actifs de la Compagnie disponibles aux fins de

paiement ou de distribution aux porteurs d'actions classe A et aux porteurs d'actions classe B seront versés ou distribués de façon égale, à raison d'une action par action.

Droits de conversion des actions classe A dans des circonstances précises

Sous réserve de ce qui est établi ci-après, si une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat, autre qu'une offre publique ayant fait l'objet d'une dispense (au sens établi dans les statuts de la Compagnie), à l'égard des actions classe B est faite aux porteurs d'actions classe B sans qu'une offre simultanée selon les mêmes conditions soit faite aux porteurs d'actions classe A, chaque action classe A devient convertible en une action classe B, à compter de la date à laquelle l'offre est faite au gré du porteur, afin de permettre aux porteurs d'accepter l'offre. Cependant, ce droit de conversion est réputé ne pas prendre effet si l'offre n'est pas réalisée par son initiateur ou si l'offre est refusée par un ou plusieurs dirigeants et employés à plein temps de la Compagnie ou de ses filiales, et toute personne morale sous leur contrôle, qui sont ensemble propriétaires, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, de plus de 50 % des actions classe B en circulation.

Les statuts de la Compagnie contiennent une description complète des types d'offres donnant lieu aux droits de conversion, prévoient certaines procédures à suivre afin d'exécuter la conversion et stipulent que, dans le cas d'une telle offre, la Compagnie ou l'agent des transferts communiquera par écrit aux porteurs d'actions classe A les renseignements détaillés concernant l'offre et les modalités d'exercice du droit de conversion.

Conversion des actions classe B

Chaque action classe B peut, de temps à autre, au gré du porteur, être convertie en une action classe A.

Émission d'actions classe B

Les statuts de la Compagnie prévoient des droits de préemption en faveur des porteurs d'actions classe B. Par conséquent, la Compagnie ne peut émettre d'actions classe A ou des titres convertibles en actions classe A sans offrir, de la manière déterminée par le conseil d'administration, à chaque porteur d'actions classe B, au prorata du nombre d'actions classe B qu'il détient, le droit de souscrire parallèlement à l'émission d'actions classe A ou de titres convertibles en actions classe A, selon le cas, un nombre global d'actions classe B ou de titres convertibles en actions classe B, selon le cas, suffisant pour conserver intégralement sa proportion de droits de vote se rattachant aux actions classe B. La contrepartie à verser pour l'émission de chaque action classe B ou titre convertible en actions classe B, selon le cas, doit correspondre au prix d'émission de chaque action classe A ou de titre convertible en actions classe A alors émis.

Les droits de préemption ne s'appliquent pas dans le cas de l'émission d'actions classe A ou de titres convertibles en actions classe A, selon le cas :

- en guise de versement de dividendes-actions;
- aux termes des régimes d'options d'achat d'actions ou des régimes d'achat d'actions de la Compagnie;
- à la suite de la conversion d'actions classe B en actions classe A, aux termes des statuts de la Compagnie; ou
- à la suite de l'exercice des droits de conversion, d'échange ou d'acquisition se rattachant aux titres convertibles en actions classe A.

Tout porteur d'actions classe B peut céder ses droits de préemption à d'autres porteurs d'actions classe B.

Dividendes

Les actions classe A et les actions classe B donnent droit également, à raison d'une action par action, à tout dividende qui peut être déclaré, versé ou réservé aux fins de versement. Au cours de l'exercice 2024, le conseil d'administration a approuvé un programme de dividendes aux termes duquel la Compagnie a l'intention de verser un dividende trimestriel en espèces aux détenteurs de ses actions classe A et de ses actions classe B. Les versements futurs de dividendes, ainsi que leurs montants, seront laissés à la discrétion du conseil d'administration, après avoir pris en compte les flux de trésorerie disponibles de la Compagnie, ses bénéfices, sa situation financière, les conditions du marché et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration.

Modifications

Les droits, privilèges, conditions et restrictions se rattachant aux actions classe A ou aux actions classe B peuvent respectivement être modifiés si la modification est autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions classe A et d'actions classe B dûment convoquée à cette fin. Cependant, si les porteurs d'actions classe A en tant que catégorie ou les porteurs d'actions classe B en tant que catégorie devaient être touchés d'une manière différente de celle des autres catégories d'actions, cette modification devrait, en outre, être autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions de la catégorie d'actions ainsi touchée d'une manière différente.

Rang

Sauf tel qu'il est prévu autrement ci-dessus, chaque action classe A et chaque action classe B sont assorties des mêmes droits et prennent rang égal à tous égards, et ces actions sont traitées par la Compagnie comme si elles étaient des actions d'une même catégorie.

Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration de la Compagnie a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série prennent rang égal avec les actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang, les actions classe A et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir un avis de convocation et d'assister à toute assemblée des actionnaires et ont droit à une voix par action. Au 2 décembre 2024, aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation.

Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les actions privilégiées de second rang de chaque série prennent rang égal avec toutes les autres actions privilégiées de second rang de toutes les autres séries et prennent un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang, mais ont priorité de rang sur les actions classe A et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les actions privilégiées de second rang ne comportent aucun droit de vote. Au 2 décembre 2024, aucune action privilégiée de second rang n'était en circulation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 janvier 2024, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le rachat aux fins d'annulation d'au plus 10 % des actions classe A de la Compagnie détenues par le public au 23 janvier 2024 et, par la suite, a reçu l'approbation réglementaire de la Bourse de Toronto (« TSX ») à cet égard. L'offre publique de rachat actuelle permet à la Compagnie de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 20 457 737 actions classe A sur le marché libre, par l'intermédiaire des services de la TSX et de la New York Stock Exchange (« NYSE ») et par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, de même que hors TSX au moyen d'ententes privées aux termes d'ordonnances de dispense émises par les autorités de réglementation en valeurs mobilières. Au 23 janvier 2024, le nombre d'actions classe A en circulation de la Compagnie était de 206 327 788, dont environ 99,2 % étaient détenues par le public. La Compagnie a été autorisée à racheter aux fins d'annulation des actions classe A dans le cadre de l'offre publique de rachat actuelle à compter du 6 février 2024 jusqu'à la date à laquelle la Compagnie aura racheté le nombre maximum d'actions classe A permis aux termes de l'offre publique de rachat ou décidé de mettre fin à l'offre publique de rachat, mais au plus tard jusqu'au 5 février 2025.

Au 2 décembre 2024, la Compagnie avait racheté aux fins d'annulation 6 376 708 actions classe A dans le cadre de son offre publique de rachat actuelle pour une contrepartie au comptant totalisant environ 919,3 millions \$, à un coût moyen pondéré de 144,17 \$ par action. Les actions rachetées comprennent 1 674 930 actions classe A achetées aux fins d'annulation le 23 février 2024 auprès de M. Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil, ainsi qu'auprès d'une société de portefeuille détenue en propriété exclusive, pour une contrepartie au comptant totale de 250,0 millions \$, et 2 887 878 actions classe A achetées aux fins d'annulation le 27 mai 2024 auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), pour une contrepartie au comptant totale de 400,0 millions \$, dans les deux cas dans le cadre d'ententes privées. L'opération de rachat auprès de M. Serge Godin a été examinée et recommandée pour approbation par un comité indépendant du conseil d'administration de la Compagnie à la suite de l'obtention d'un avis externe quant au caractère raisonnable des modalités financières de l'opération, et ultimement approuvée par le conseil d'administration (se reporter à la rubrique [Comité spécial du conseil d'administration](#) plus loin dans le présent document pour obtenir une description du mandat du comité indépendant). Pour ces rachats, des décisions favorables ont été obtenues de l'autorité de réglementation en valeurs mobilières du Québec afin de dispenser la Compagnie des obligations relatives aux offres publiques de rachat, et ceux-ci sont pris en compte dans la limite globale annuelle d'actions que la Compagnie peut racheter dans le cadre de l'offre publique de rachat actuelle. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de présenter une offre publique de rachat de la Compagnie auprès de son département des Relations avec les investisseurs. Se reporter à la rubrique [Renseignements supplémentaires](#) à la fin du présent document.

Principaux porteurs d'actions classe A et d'actions classe B

Au 2 décembre 2024, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, la seule personne qui était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions classe A ou des actions classe B en circulation de CGI, ou qui exerçait un contrôle ou une emprise sur 10 % ou plus de ces actions, était M. Serge Godin. Ses avoirs en actions figurent dans le tableau ci-après.

Au 2 décembre 2024, la Compagnie et ses filiales étaient contrôlées par M. Serge Godin, le fondateur et président exécutif du conseil.

Nom	Actions classe A		Actions classe B		Participation totale dans les capitaux propres		
	Nombre	%	Nombre	%	% total de participation dans les capitaux propres	Total des droits de vote	% total des droits de vote
Serge Godin	233 455	0,11 %	24 122 758	100 %	0,10 % 10,61 %	233 455 241 227 580	0,05 % 54,27 %
Total	233 455	0,11 %	24 122 758	100 %	10,71 %	241 461 035	54,32 %

Le 28 mai 2024, M. André Imbeau, le cofondateur et conseiller du président exécutif du conseil, a converti 900 000 actions classe B en 900 000 actions classe A.

Au 2 décembre 2024, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Compagnie, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exerçaient une emprise sur 651 064 actions classe A et 24 122 758 actions classe B, soit respectivement environ 0,32 % des actions classe A émises et en circulation et 100 % des actions classe B émises et en circulation.

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires sont les suivants :

1. Présentation des états financiers annuels consolidés audités

Les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant seront présentés à l'assemblée. Les états financiers annuels consolidés audités ont été envoyés par la poste avec l'avis de convocation aux actionnaires qui ont demandé de les recevoir. Il est possible de se procurer des exemplaires des états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 sur demande auprès de la Compagnie, ainsi que sur Internet à l'adresse <http://www.envisionreports.com/gibf2024> et sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca.

2. Élection des administrateurs

Quatorze administrateurs doivent être élus pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, à moins que leur poste ne devienne vacant plus tôt. Chacune des quatorze personnes présentées dans la présente circulaire de la direction est candidate à l'élection au poste d'administrateur de la Compagnie et chaque candidat a convenu d'agir en cette qualité s'il était élu.

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR l'élection à titre d'administrateurs des quatorze personnes nommées dans la présente circulaire de la direction.

3. Nomination de l'auditeur

Le conseil d'administration recommande la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la Compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommée pour la première fois à titre d'auditeur de la Compagnie à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 30 janvier 2019.

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur et afin d'autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer sa rémunération.

4. Proposition d'actionnaire

Une proposition d'actionnaire a été déposée par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« MÉDAC »). Le MÉDAC est une société sans but lucratif dont le bureau inscrit est sis au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H2X 1X3, et qui détient 32 actions classe A acquises le 19 février 2014.

La proposition d'actionnaire est reproduite à l'**Annexe C** des présentes, avec la réponse du conseil d'administration de CGI. En raison de la grève nationale déclenchée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, CGI a demandé au MÉDAC de ne pas soumettre la proposition d'actionnaire à un vote lors de l'assemblée. CGI a présenté cette demande au MÉDAC étant donné que la Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes (la « Décision générale 51-931 »), qui a été adoptée par l'Autorité des marchés financiers et les commissions des valeurs mobilières de certains territoires canadiens et qui prévoit des dispenses de certaines obligations relatives à l'envoi de documents reliés aux procurations aux actionnaires, pourrait ne pas s'appliquer à une assemblée lors de laquelle une proposition d'actionnaire est soumise au vote. Compte tenu des difficultés de logistique et des coûts importants associés à l'envoi des documents reliés aux procurations au moyen de services de messagerie privés et du fait que CGI pourrait potentiellement ne pas être en mesure de se prévaloir de la dispense prévue dans la Décision générale 51-931, le MÉDAC a accepté de ne pas soumettre la proposition d'actionnaire à un vote lors de l'assemblée. Même si aucun vote ne sera tenu sur la proposition d'actionnaire lors de l'assemblée, (i) la proposition d'actionnaire et la réponse du conseil d'administration sont néanmoins présentées à l'**Annexe C** des présentes et (ii) la Compagnie a accepté de tenir un vote sur la proposition d'actionnaire lors de sa prochaine assemblée annuelle des actionnaires sans que le MÉDAC ait l'obligation de déposer à nouveau la proposition et malgré tout délai réglementaire à cet égard.

Candidats aux postes d'administrateurs

Les personnes dont les noms figurent au formulaire de procuration ont l'intention de voter pour l'élection, à titre d'administrateurs, des candidats dont les noms figurent dans les pages qui suivent. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à ce qu'il démissionne, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Les renseignements ci-après indiquent le nom de chaque candidat proposé par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de régie d'entreprise à l'élection à un poste d'administrateur; si le conseil d'administration a établi que le candidat est indépendant de la Compagnie ou relié à la Compagnie; si le candidat respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions de la Compagnie; son âge; la langue ou les langues qu'il maîtrise; ses fonctions principales; sa ville, sa province ou son État et son pays de résidence; l'année où le candidat est devenu administrateur pour la première fois, s'il est un administrateur à l'heure actuelle; les résultats du vote pour le candidat à l'élection de l'année précédente, le cas échéant; sa qualité de membre de comités permanents; les compétences que le candidat apporte au conseil d'administration en fonction de la grille des compétences du conseil d'administration; le nombre d'actions de la Compagnie dont le candidat est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise; le nombre d'unités d'actions différées (« UAD ») de la Compagnie détenues (voir la rubrique *Régime d'unités d'actions différées et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* plus loin dans le présent document); le nombre d'options d'achat d'actions de la Compagnie détenues (voir la rubrique *Régime d'options d'achat d'actions* plus loin dans le présent document); le nombre d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») de la Compagnie détenues (voir la rubrique *Régime d'unités d'actions* plus loin dans le présent document); et les mandats d'administrateurs courants et antérieurs.

L'information relative aux actions, aux UAD, aux options d'achat d'actions et aux UAR, s'il y a lieu, détenues en propriété véritable, ou sur lesquelles une emprise est exercée, est présentée en date du 2 décembre 2024.

François Boulanger



Westmount (Québec)
Canada

Administrateur depuis 2024
59 ans

Langue(s) : anglais et
français

Administrateur relié à CGI,
respecte la ligne directrice en
matière de propriété d'actions

M. Boulanger a été nommé président et chef de la direction de CGI ainsi que membre du conseil d'administration en octobre 2024. Dans ce rôle, M. Boulanger dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de croissance rentable de CGI afin de continuer à bâtir une entreprise qui est un partenaire de choix pour ses clients, un employeur de choix pour ses équipes, et un investissement de choix pour ses actionnaires. De concert avec son équipe de leadership mondiale, il guide les associés de CGI partout dans le monde pour qu'ils offrent des perspectives de confiance et des résultats d'affaires tangibles aux clients grâce à la puissance des technologies. Avant sa nomination au poste de chef de la direction, M. Boulanger a dirigé pendant plus de 25 ans des équipes de CGI à l'échelle mondiale, qui offrent un vaste éventail de stratégies opérationnelles et d'affaires. Depuis 2022, dans son rôle de président et chef des opérations, il a dirigé les activités de CGI au Canada, l'unité Secteur privé et gouvernements locaux aux États-Unis, les centres d'excellence en prestation mondiale de services de l'Asie-Pacifique et les solutions mondiales de propriété intellectuelle. De plus, à ce titre, M. Boulanger a supervisé la fonction de la direction informatique globale de CGI, qui pilote la stratégie numérique de l'entreprise. Il a agi à titre de vice-président exécutif et chef de la direction financière de CGI d'octobre 2014 jusqu'à sa nomination au poste de chef des opérations, et dans ce rôle, il supervisait les opérations financières mondiales de l'entreprise, en plus des audits internes, de la gestion des investissements, de l'approvisionnement, des biens immobiliers, des relations avec les investisseurs, ainsi que de la stratégie et des fonctions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). M. Boulanger est basé au siège social mondial de l'entreprise à Montréal. Il est comptable professionnel agréé et diplômé de HEC Montréal, où il a obtenu un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) en 1988.

Président et chef de la direction

Actions classe A : 45 368 (*)

Options d'achat d'actions : 210 112 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 95 107 (§)

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Sophie Brochu



Bromont (Québec) Canada
Administratrice depuis 2023
61 ans

Langue(s) : anglais et français

Administratrice indépendante, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M^{me} Brochu est administratrice de sociétés. Elle a exercé la fonction de présidente-directrice générale d'Hydro-Québec de 2020 à avril 2023. Elle a été la première femme de l'histoire de la société d'État à occuper ce poste de façon permanente. M^{me} Brochu compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur énergétique. Elle a commencé sa carrière en 1987 à titre d'analyste financière à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), une société d'État québécoise responsable de développer le réseau de gaz naturel de la province. Elle s'est ensuite jointe à Énergir (anciennement Gaz Métro) en 1997 et, en 2007, a été nommée présidente-directrice générale; rôle qu'elle tiendra jusqu'en 2019. M^{me} Brochu est membre des conseils d'administration de CAE inc. et de Compagnie de Saint-Gobain SA. Elle a déjà été membre du conseil d'administration de la Banque de Montréal. Très active dans la communauté, elle œuvre depuis de nombreuses années auprès de Centraide du Grand Montréal et est cofondatrice de la *ruelle de l'avenir*, un organisme à but non lucratif qui encourage la persévérance scolaire des élèves des quartiers Centre-Sud et Hochelaga de Montréal. M^{me} Brochu s'est vu décerner des doctorats honorifiques par l'Université de Montréal (HEC Montréal), par l'Université Bishop's et par l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre du Canada et officière de l'Ordre national du Québec.

Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de régie d'entreprise

Actions classe A : 540 (*)
Unités d'actions différées : 1 895 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 99,45 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓		Amérique du Nord	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

George A. Cope



Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis 2020
63 ans

Langue(s) : anglais

Administrateur indépendant, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M. Cope est administrateur de sociétés. Avant sa retraite en janvier 2020, il était président et chef de la direction de BCE inc. et de Bell Canada, poste qu'il occupait depuis 2008. M. Cope a été nommé « Corporate Citizen of the Year » (citoyen de l'année) par le magazine *Report on Business* dans le cadre du prix Chef de la direction de l'année (2019), il a été nommé parmi les 100 meilleurs chefs de la direction au monde par le magazine *Harvard Business Review* (2019) et il a été nommé PDG de l'année au Canada en 2015 par le *Financial Post*. Sous sa direction, Bell a annoncé en 2010 le programme *Bell Cause pour la cause*, l'engagement le plus important pris par une entreprise envers la santé mentale au Canada et l'une des campagnes d'investissement communautaires les plus importantes au pays. M. Cope a été nommé Ivey Business Leader of the Year en 2013 et a déjà siégé au conseil consultatif de cette institution. Il est titulaire d'un doctorat honorifique de son alma mater, l'Université Windsor, ainsi que de l'Université Trent et de l'Université Queen's. M. Cope a présidé la campagne de 2013 de Centraide Toronto et a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine pour sa contribution au programme *Bell Cause pour la cause*. Il est président du conseil de la Banque de Montréal et agit comme administrateur de sa filiale américaine, BMO Financial Corp. Il a déjà été membre du conseil d'administration de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE). M. Cope a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 2014 et il a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne en 2018. Il est diplômé de l'Ivey School of Business de l'Université Western.

Administrateur en chef, membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines

Actions classe A : 21 540 (*)
Unités d'actions différées : 10 039 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 97,95 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Jacynthe Côté



Candiac (Québec) Canada
Administratrice depuis 2024
66 ans

Langue(s) : anglais et français

Administratrice indépendante, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M^{me} Côté est administratrice de sociétés. Elle est présidente du conseil d'administration de la Banque Royale du Canada. Elle a également été présidente du conseil d'administration d'Hydro-Québec de 2018 à mai 2023. Elle a été présidente et cheffe de la direction de Rio Tinto Alcan (société minière et métallurgique) de 2009 à 2014. Auparavant, M^{me} Côté a été présidente et cheffe de la direction de l'unité d'exploitation Métal primaire de Rio Tinto Alcan. Elle s'est jointe à Alcan Inc. en 1988 et y a occupé divers postes de direction importants au cours de ses 26 ans de carrière. M^{me} Côté est membre des conseils d'administration de Transcontinental Inc., présidente du conseil d'administration d'Alloprof, et membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine. M^{me} Côté est titulaire d'un baccalauréat en chimie de l'Université Laval et a reçu des doctorats honorifiques de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Université de Montréal (HEC Montréal).

Membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines

Actions classe A : 1 000 (*)

Unités d'actions différées : 1 127 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 99,82 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓		Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Julie Godin



Westmount (Québec) Canada
Administratrice depuis 2013
49 ans

Langue(s) : anglais et français

Administratrice reliée à CGI, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M^{me} Godin, en tant que coprésidente du conseil d'administration de CGI, collabore étroitement avec celui-ci pour établir et assurer l'exécution des orientations et du plan stratégique de la Compagnie, sur un horizon de trois ans, mis à jour tous les ans. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Godin et le conseil se concentrent sur l'atteinte de résultats pour les trois parties prenantes de CGI – les clients, les associés de CGI et les actionnaires – et le maintien d'un juste équilibre entre les intérêts de ces derniers afin d'assurer leur succès à long terme. En tant que vice-présidente exécutive, Planification et développement stratégiques de l'entreprise, M^{me} Godin est responsable du développement continu des Assises de gestion de CGI, qui regroupent les principales composantes et meilleures pratiques qui définissent la Compagnie et orientent ses actions au profit de chacune de ses parties prenantes. Elle dirige également les fonctions de planification stratégique, de marketing et communications, de ressources humaines, ainsi que de fusions et acquisitions de CGI. À ce titre, elle assure l'amélioration continue de la Compagnie grâce aux perspectives et aux indicateurs provenant de nos parties prenantes. Elle s'assure de la réussite de la stratégie de croissance rentable, à la fois interne et par acquisition, de CGI. Elle accompagne les leaders afin qu'ils mettent de l'avant la gamme complète de services de CGI et collabore aux fusions avec des firmes de TI et de services-conseils qui renforcent la présence et les capacités de la Compagnie. Avant d'entrer au service de CGI, M^{me} Godin a fondé Oxygène Santé Corporative, une société qui gère des programmes complets de santé et de mieux-être en milieu de travail qui a fusionné avec CGI. De 2017 à 2021, M^{me} Godin a siégé au conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, une entreprise de transport de premier plan et le seul chemin de fer transcontinental en Amérique du Nord.

Coprésidente du conseil, vice-présidente exécutive, Planification et développement stratégiques de l'entreprise

Actions classe A : 16 863 (*)

Options d'achat d'actions : 133 988 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 70 927 (§)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 99,08 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Serge Godin



Westmount (Québec)
Canada

Administrateur depuis 1976
75 ans

Langue(s) : anglais et français

Administrateur relié à CGI,
respecte la ligne directrice
en matière de propriété
d'actions

M. Godin a fondé CGI en 1976 et est l'actionnaire majoritaire de la Compagnie. CGI figure aujourd'hui parmi les plus importantes entreprises de services-conseils en TI et en management au monde. M. Godin a dirigé CGI à titre de président et chef de la direction de sa fondation jusqu'à 2006, année où il a commencé à occuper les fonctions de fondateur et président exécutif du conseil. Sous sa direction, CGI a pris de l'expansion, tant grâce à la croissance interne que grâce à la réalisation de plus de 115 acquisitions. L'entreprise, qui comptait deux consultants en 1976, en compte aujourd'hui 90 250. M. Godin est Officier de l'Ordre du Canada, Officier de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'honneur de France. En 2008, il a été intronisé au Temple de la renommée des affaires du Canada. En 2011, il a été nommé associé honoraire par le Conference Board du Canada. En 2015, il est devenu membre à vie de la Horatio Alger Association. M. Godin a également reçu six doctorats honorifiques, notamment de l'Université Concordia (Droit) de Montréal, de l'Université Laval (Sciences de l'administration) de Québec, du HEC (l'école de commerce affiliée à l'Université de Montréal), de l'Université York (Droit) de Toronto, de l'ÉTS (École de technologie supérieure) de Montréal et de la faculté de gestion Desautels de l'Université McGill (Droit). M. Godin s'implique depuis longtemps auprès d'organismes de bienfaisance. En 2000, avec des membres de sa famille, il a mis sur pied la Fondation Famille Godin, dont la mission consiste à combattre la pauvreté, à promouvoir l'éducation et à améliorer la qualité de vie des enfants et des adolescents dans le besoin. Depuis sa création, la fondation a aidé plus de 400 écoles, hôpitaux et organismes œuvrant auprès des jeunes.

Fondateur et président exécutif du conseil

Actions classe A : 233 455 (*)

Actions classe B : 24 122 758 (*)

Unités d'actions liées au rendement : 307 698 (§)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 96,87 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Gilles Labbé



Outremont (Québec) Canada

Administrateur depuis 2010
68 ans

Langue(s) : anglais et français

Administrateur indépendant,
respecte la ligne directrice
en matière de propriété
d'actions

M. Labbé est président exécutif du conseil d'administration de Héroux-Devtek inc., une entreprise internationale qui se spécialise dans la conception, le développement, la fabrication, la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage destinés au marché de l'aérospatiale. Avant juin 2019, M. Labbé était président et chef de la direction de Héroux-Devtek inc. depuis l'acquisition de Devtek Corporation par Héroux inc. en 2000, et auparavant, il avait été président et chef de la direction de Héroux inc. depuis 1989. M. Labbé est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Montréal et est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés (FCPA, FCA).

Président du comité de vérification et de gestion des risques

Actions classe A : 7 246 (*)

Unités d'actions différées : 38 205 (+)

Options d'achat d'actions : 4 560 (§)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 98,79 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Michael B. Pedersen



Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2017

64 ans

Langue(s) : anglais et danois

Administrateur indépendant, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M. Pedersen est administrateur de sociétés. Avant sa retraite en juin 2018, il était conseiller spécial du chef de la direction de La Banque Toronto-Dominion depuis juin 2017 et, de 2013 à 2017, il a été chef des activités bancaires américaines de La Banque Toronto-Dominion ainsi que président et chef de la direction et administrateur de TD Bank US Holding Company, de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A., où il dirigeait les activités bancaires de détail et commerciales de la banque aux États-Unis. Avant de se joindre au Groupe Banque TD en 2007, il a travaillé auprès de Barclays plc au Royaume-Uni, où il était responsable de trois entreprises mondiales et, auparavant, il a occupé des postes de haute direction dans le secteur des activités bancaires de détail et commerciales auprès de la CIBC. Il agit actuellement à titre d'administrateur d'AtkinRéalis, et il a aussi été, dans le passé, président du conseil de l'Association des banquiers canadiens, président du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada et président du conseil d'administration national de Conservation de la nature Canada. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique ainsi que d'une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Toronto.

Président du comité de régie d'entreprise et membre du comité des ressources humaines

Actions classe A : 24 350 (*)

Unités d'actions différées : 16 290 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 96,93 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Stephen S. Poloz



Orléans (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2020

69 ans

Langue(s) : anglais et français

Administrateur indépendant, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M. Poloz est administrateur de sociétés. Économiste largement reconnu possédant près de 40 ans d'expérience dans le domaine des marchés financiers, des politiques et des prévisions économiques, Stephen S. Poloz a tenu le rôle de gouverneur de la Banque du Canada durant sept ans, à compter de 2013. En tant que gouverneur, il a présidé le conseil d'administration de la Banque. Il a agi à titre d'administrateur de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il a également présidé le comité d'audit de la BRI et a été président du Consultative Council for the Americas. Auparavant, M. Poloz était président et chef de la direction d'Exportation et développement Canada, un important intermédiaire financier du secteur public qui offre diverses formes d'assurance et de financement afin de faciliter le commerce international pour les entreprises canadiennes. M. Poloz siège actuellement au conseil d'administration d'Enbridge Inc. En 2024, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Unités d'actions différées : 4 852 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 99,69 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Mary G. Powell



South Hero (Vermont)
États-Unis

Administratrice depuis 2020
64 ans

Langue(s) : anglais

Administratrice indépendante,
respecte la ligne directrice en
matière de propriété d'actions

M^{me} Powell est administratrice de sociétés. Elle occupe actuellement le poste de chef de la direction de Sunrun Inc., la plus grande société de produits solaires résidentiels aux États-Unis. Reconnue comme une visionnaire de la transformation énergétique, Mary G. Powell a occupé le poste de présidente et chef de la direction de Green Mountain Power Corporation (GMP) dans l'État du Vermont de 2008 à 2019. Elle a dirigé l'ambitieux programme de transformation énergétique de GMP visant à offrir aux citoyens du Vermont un approvisionnement fiable en électricité, à faibles émissions de carbone et à faible coût. M^{me} Powell a reçu de nombreuses distinctions, notamment le prestigieux prix Rachel Carson en 2018, décerné à des femmes qui se distinguent par leur travail exceptionnel pour l'environnement. M^{me} Powell a été présidente du conseil de Solar Foundation et administratrice du Rocky Mountain Institute. Elle possède une vaste expérience à titre de membre et de présidente de conseils d'administration et siège actuellement à celui de Sunrun Inc.

Membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines

Unités d'actions différées : 4 291 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 97,93 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Amérique du Nord	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Alison C. Reed



Londres, Royaume-Uni

Administratrice depuis 2018
67 ans

Langue(s) : anglais

Administratrice indépendante,
respecte la ligne directrice en
matière de propriété d'actions

M^{me} Reed est administratrice de sociétés. Elle a occupé précédemment des postes de haute direction au sein de Marks and Spencer plc, où elle a travaillé pendant plus de 20 ans, dont celui de chef des finances de 2001 à 2005, ainsi qu'au sein de Standard Life Assurance Company et de Standard Life plc, où elle a agi à titre de chef des finances de 2005 à 2006 et a dirigé l'inscription des titres de la société à la cote de la London Stock Exchange. M^{me} Reed a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, y compris British Airways plc, Darty plc et HSBC Bank plc. Elle est actuellement administratrice de NewDay Ltd. et membre du conseil de l'université d'Exeter. M^{me} Reed est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université d'Exeter et est comptable agréée (ACA).

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions classe A : 3 000 (*)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 99,69 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

George D. Schindler



Fairfax (Virginie) États-Unis

Administrateur depuis 2016
61 ans
Langue(s) : anglais

Administrateur relié à CGI, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M. Schindler a occupé la fonction de président et chef de la direction de CGI de 2016 à 2024. À ce titre, il a guidé l'élaboration et l'exécution de la stratégie de croissance rentable, interne et par acquisition, de l'entreprise en vue de renforcer son positionnement sur le marché comme l'une des plus importantes entreprises de services-conseils en management et services-conseils stratégiques en TI au monde. Il s'est joint à la Compagnie à la suite de l'acquisition par celle-ci d'American Management Systems, Inc. en 2004. Avant sa nomination à titre de président et chef de la direction, M. Schindler a agi en qualité de président et chef des opérations de CGI de 2015 à 2016 et de président des opérations, États-Unis et Canada de 2011 à 2015. Considéré comme un leader dans l'industrie, il a été nommé à deux reprises dans la liste des 100 meilleurs leaders du Federal Computer Week. Il est titulaire d'un baccalauréat en science informatique de Purdue University.

Conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil

Actions classe A : 118 670 (*)
Options d'achat d'actions : 653 441 (‡)
Unités d'actions liées au rendement : 207 548 (§)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 99,47 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Kathy N. Waller



Atlanta (Géorgie) États-Unis

Administratrice depuis 2018
66 ans
Langue(s) : anglais

Administratrice indépendante, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M^{me} Waller est administratrice de société. Jusqu'en mars 2019, elle a agi à titre de vice-présidente directrice, chef des finances et présidente, Services habitants de The Coca-Cola Company, où elle était chargée de diriger le volet mondial des finances de la société. M^{me} Waller s'est jointe à The Coca-Cola Company en 1987 en tant que comptable principale et a occupé de nombreux postes liés à la comptabilité et aux finances. Elle a été vice-présidente et contrôleur d'août 2009 à septembre 2013 et vice-présidente principale, Finances de septembre 2013 à avril 2014, avant de devenir vice-présidente directrice et chef des finances. Elle a été responsable des domaines liés à la gouvernance stratégique de la société en qualité de vice-présidente directrice, chef des finances et présidente, Services habitants de mai 2017 à mars 2019. M^{me} Waller siège actuellement au conseil d'administration de Beyond Meat, Inc. et de Delta Air Lines, Inc. M^{me} Waller est directrice générale de l'Atlanta Committee for Progress, un partenariat public-privé qui contribue au développement de la ville d'Atlanta. Auparavant, elle a siégé au conseil d'administration de Coca-Cola FEMSA, de S.A.B. de C.V, de Cadence Bancorporation et de Monster Beverage Corporation. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Rochester et elle détient le titre de certified public accountant (CPA, CGMA). M^{me} Waller a été nommée parmi les administratrices de sociétés noires les plus influentes par le magazine Savoy dans son édition de l'automne 2021.

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Unités d'actions différées : 8 511 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur de la candidate en 2024 : 98,88 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Frank Witter



Braunschweig, Allemagne

Administrateur depuis 2021

65 ans

Langue(s) : anglais et allemand

Administrateur indépendant, respecte la ligne directrice en matière de propriété d'actions

M. Witter est administrateur de sociétés. Dirigeant pendant de nombreuses années chez Volkswagen, il a été nommé chef de la direction de Volkswagen Financial Services AG en septembre 2008, rôle qu'il a assumé jusqu'en septembre 2015, alors qu'il a été promu chef de la direction financière du groupe Volkswagen, occupant cette fonction jusqu'à sa retraite en 2021. À la tête des fonctions de finance et de technologies de l'information, il a également fait partie du comité de gestion du groupe Volkswagen d'octobre 2015 à mars 2021. M. Witter a commencé sa carrière chez Volkswagen en 1992 à la tête de la division de marchés des capitaux de la trésorerie centrale de l'entreprise, et ce, jusqu'en 1998. Il a ensuite été nommé trésorier de Volkswagen of America et de Volkswagen Canada. En 2001, M. Witter a quitté Volkswagen pour occuper le poste de trésorier de SAirGroup à Zurich, en Suisse, avant de faire son retour chez Volkswagen en 2002. De 2002 à 2005, il était le chef de la direction financière de Volkswagen of America et de Volkswagen Canada. Au début de l'année 2005, il assumait le double rôle de chef de la direction et de chef de la direction financière des deux filiales. D'octobre 2007 à septembre 2008, M. Witter agissait à titre de président et chef de la direction financière de VW Credit, Inc. Pendant cette période, il était également directeur régional pour les marchés américains de Volkswagen Financial Services AG. En mai 2021, M. Witter a été nommé membre du comité de surveillance de Deutsche Bank AG. Il est titulaire d'un diplôme en administration des affaires de l'Université de Hanovre en Allemagne. En outre, après avoir pris sa retraite de Volkswagen AG, il est resté membre du conseil de surveillance de Traton SE.

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Unités d'actions différées : 3 192 (+)

Nombre de voix exprimées en faveur du candidat en 2024 : 96,73 %

Compétences en matière d'exploitation				Gouvernance, risque et conformité			
Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
				Finances	Comptabilité	Risque	
✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

- (*) Nombre d'actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé, de façon directe ou indirecte.
- (+) Pour de plus amples renseignements au sujet des UAD, veuillez consulter la rubrique [Rémunération des membres du conseil d'administration](#) plus loin dans le présent document.
- (‡) Pour de plus amples renseignements au sujet des options d'achat d'actions, veuillez consulter les rubriques [Régime d'options d'achat d'actions](#) et [Rémunération des membres du conseil d'administration](#) plus loin dans le présent document.
- (§) Le nombre d'UAR comprend les UAR qui ont été attribuées au début de l'exercice 2025 à M^{me} Godin et à MM. Godin et Boulanger dans le cadre de leur rémunération cible pour cet exercice, mais qui ne sont toujours pas devenues admissibles à l'acquisition et qui demeurent assujetties à l'atteinte d'objectifs de rendement, lesquels seront déterminés à la fin de l'exercice 2025. Pour de plus amples renseignements au sujet des UAR, veuillez consulter la rubrique [Régime d'unités d'actions](#) plus loin dans le présent document.

Rapport du comité des ressources humaines

Analyse de la rémunération des dirigeants

Processus relatif à la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2024

La politique de rémunération des dirigeants de CGI met l'accent sur la rémunération au rendement déterminée en fonction de la profitabilité de la Compagnie afin de s'assurer que les intérêts financiers des dirigeants de la Compagnie soient bien alignés avec ceux des actionnaires. CGI mesure la réussite commerciale en fonction du bénéfice et de la croissance ainsi que de la satisfaction de nos clients et de nos associés de CGI.

La politique de rémunération de CGI repose sur sa croyance fondamentale selon laquelle une entreprise qui a un rêve inspirant, une intégrité sans compromis, une philosophie de gestion des ressources humaines axée sur le bien-être de ses membres et qui a des valeurs solides augmente ses chances d'attirer des personnes de qualité et de répondre à leurs aspirations profondes. À leur tour, ces personnes sont à même de livrer des services de grande qualité conformément aux objectifs de rentabilité de la Compagnie. La croissance et la rentabilité réalisées grâce à une telle approche permettent à CGI de continuer à offrir à ses actionnaires un rendement sur leur capital investi.

Cette croyance constitue le fondement des programmes de rémunération de la Compagnie, lesquels visent à attirer et à conserver les personnes chevronnées dont CGI a besoin afin de demeurer concurrentielle dans un marché compétitif et d'assurer une croissance continue et rentable pour ses actionnaires.

Conformément à la politique de rémunération de CGI, les principes employés pour déterminer la rémunération des membres de la haute direction visés (le président et chef de la direction, le vice-président exécutif et chef de la direction financière et les trois autres membres de la haute direction de la Compagnie les mieux rémunérés, collectivement ci-après, les « membres de la haute direction visés ») s'appliquent également à l'ensemble des membres de l'équipe de direction, en tenant compte des résultats de leur unité d'affaire respective. Dans le cas des hauts dirigeants de CGI, on privilégie davantage un rapprochement étroit entre les intérêts financiers des dirigeants et ceux des actionnaires par la rémunération au rendement. Les membres de la haute direction visés qui ne sont pas des administrateurs de la Compagnie sont MM. Steve Perron, vice-président exécutif et chef de la direction financière et Jean-Michel Baticle, président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe; chacun d'eux maîtrise l'anglais et le français.

Les rubriques ci-après présentent les principales caractéristiques de la politique et des programmes de rémunération des dirigeants de CGI.

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration

Le comité examine les propositions de la direction en matière de rémunération de certains membres de la haute direction, notamment les droits découlant des régimes incitatifs à court et à long terme et d'avantages sociaux, ainsi que les objectifs d'entreprise que le fondateur et président exécutif du conseil, le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction doivent atteindre, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Le comité est également chargé d'approuver et de faire des recommandations à l'égard de la rémunération des administrateurs externes de la Compagnie et des plans de relève pour les membres de la haute direction.

Le comité se compose de M^{mes} Sophie Brochu, présidente du comité, Jacynthe Côté et Mary G. Powell, et de MM. George A. Cope, administrateur en chef, et Michael B. Pedersen, qui sont tous des administrateurs indépendants. Le comité a tenu quatre réunions ordinaires au cours de l'exercice 2024. Le rôle et les responsabilités de M^{me} Brochu à titre de présidente du comité sont plus amplement décrits plus loin dans le présent document dans le rapport du comité de régie d'entreprise sous la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents des comités permanents*. Les membres du comité possèdent une expérience significative en ce qui a trait aux questions concernant la gestion des ressources humaines et la rémunération des membres de la haute direction, qu'ils ont acquises dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à titre de hauts dirigeants ou de membres du comité des ressources humaines d'autres émetteurs cotés en bourse. M^{me} Brochu était présidente-directrice générale d'Hydro-Québec et d'Énergir; M. Cope était président et chef de la direction de BCE inc. et de Bell Canada; M^{me} Côté était présidente et cheffe de la direction de Rio Tinto Alcan; M. Pedersen était président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company, de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.; et M^{me} Powell était présidente et cheffe de la direction de Green Mountain Power Corporation et elle occupe actuellement le poste de chef de la direction de Sunrun Inc.

Le rôle et les responsabilités du comité sont décrits dans la charte du comité, laquelle est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration* plus loin dans le présent document). La charte du comité est disponible sur le site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com. Le rôle et les responsabilités du comité comprennent :

- conseiller le conseil d'administration en matière de planification des ressources humaines et de la relève, de santé et de bien-être de nos associés de CGI, de rémunération des membres du conseil d'administration, des dirigeants et des autres associés de CGI, de régimes incitatifs à court terme et à long terme, de régimes d'avantages sociaux et de nomination de dirigeants;

- examiner les plans de relève de la direction visant les membres de la haute direction, en accordant une attention particulière à la relève du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner la philosophie de rémunération de CGI, y compris la stratégie de rémunération et les politiques de rémunération au niveau des membres de la haute direction, conformément aux propositions du président exécutif du conseil, de la coprésidente du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de la nomination du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, tout en examinant et en promouvant la diversité du profil des membres de l'équipe de direction, y compris en ce qui a trait au genre, à l'origine ethnique, à la race, au handicap, à l'âge et à l'expérience, à l'égard des objectifs d'entreprise que les membres de la haute direction sont tenus d'atteindre;
- examiner l'ensemble du plan de rémunération de CGI, y compris le caractère suffisant et la forme de la rémunération devant tenir compte de façon réaliste des responsabilités et des risques des postes de président exécutif du conseil et de chef de la direction de la Compagnie, et, à cet égard, examiner l'information appropriée, incluant notamment l'information relative au rendement global du chef de la direction;
- examiner la rémunération versée aux membres de la haute direction, les rajustements annuels des salaires des dirigeants et l'élaboration et l'administration de régimes incitatifs à court terme et à long terme, des avantages sociaux et des avantages accessoires, conformément aux propositions du président exécutif du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner les modalités exceptionnelles relatives aux ententes en matière d'emploi et de cessation d'emploi des hauts dirigeants, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- faire des recommandations quant à l'adoption de nouveaux régimes de rémunération et d'avantages sociaux ou à la modification importante des régimes de rémunération et d'avantages sociaux existants;
- recommander la nomination de nouveaux dirigeants et membres de la haute direction au besoin tout en examinant et en promouvant la diversité du profil des membres de l'équipe de direction, y compris en ce qui a trait au genre, à l'origine ethnique, à la race, au handicap, à l'âge et à l'expérience;
- examiner les changements organisationnels importants et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner le rapport du comité sur la rémunération des dirigeants devant figurer dans la circulaire annuelle de la direction de la Compagnie, et approuver ce rapport;
- examiner les programmes de perfectionnement des dirigeants de la Compagnie, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner les contrats de travail ou arrangements spéciaux avec des dirigeants de la Compagnie, y compris les contrats relatifs au changement de contrôle, le cas échéant, et conseiller le conseil d'administration à cet égard; et
- examiner la rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités, y compris le caractère suffisant et la forme de la rémunération devant tenir compte de façon réaliste des responsabilités et des risques des postes occupés, conseiller le conseil d'administration à cet égard, et recommander des changements, le cas échéant.

Le comité peut exécuter toutes autres fonctions que le conseil d'administration lui assigne de temps à autre.

Le comité fait part au conseil d'administration des mesures qu'il prend, des examens qu'il effectue et de ses recommandations.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2024, le comité a retenu les services de Willis Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie. Les services de Willis Towers Watson ont été retenus pour la première fois en 1995 pour fournir des services d'experts-conseils. Les services que Willis Towers Watson fournit au comité comprennent ce qui suit :

- fournir au comité des renseignements sur les tendances du marché et les bonnes pratiques en matière de rémunération des dirigeants et des administrateurs;
- élaborer des recommandations sur la composition de groupes de sociétés de comparaison en fonction desquels la rémunération des administrateurs, du fondateur et président exécutif du conseil, du président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction de la Compagnie est déterminée;
- effectuer des études de marché et fournir les données et les analyses au comité quant aux pratiques en matière de rémunération des sociétés qui font partie des groupes de comparaison afin de permettre à la Compagnie d'harmoniser sa politique de rémunération avec le marché, en ce qui a trait aux administrateurs, au fondateur et président exécutif du conseil, au président et chef de la direction et à d'autres membres de la haute direction; et
- examiner la forme des régimes incitatifs annuels et à long terme et fournir les données et les analyses quant aux pratiques des sociétés qui font partie des groupes de comparaison dans ce domaine.

Pour assurer la qualité des services que les consultants en ressources humaines externes rendent au comité, de même que leur indépendance, le comité a élaboré les procédés suivants dans le cadre de son plan de travail annuel :

- une fois par année ou au besoin, le comité peut demander un rapport des services aux consultants externes dont les services ont été retenus afin de permettre au comité de préapprouver tous les services pouvant être rendus par les consultants externes;
- le comité peut demander à chaque consultant externe des renseignements sur sa structure organisationnelle et sur ses employés qui fournissent des services au comité, de sorte que le comité puisse convenir avec le consultant externe des mesures à prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts réel ou apparent pouvant survenir suite aux services rendus par le consultant externe à la Compagnie, à la demande de la direction; et
- une fois par année, le comité passe en revue la politique sur l'indépendance des consultants externes pour s'assurer qu'elle continue de répondre aux besoins du comité.

Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes

Les honoraires de Willis Tower Watson, le consultant en ressources humaines externe de CGI, pour la prestation des services rendus pendant les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, sont détaillés ci-dessous :

Services retenus	Honoraires facturés	
	2024	2023
Conseils relatifs à l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs ^{a)}	94 682 \$	46 500 \$
Tous autres honoraires ^{b)}	265 318 \$	311 500 \$
Total des honoraires facturés	360 000 \$	358 000 \$

- a) Tous les honoraires facturés par le consultant en ressources humaines pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 portaient sur des travaux réalisés chaque année pour le comité.
- b) Les autres honoraires facturés par le consultant en ressources humaines pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 portaient principalement sur des questions ayant trait aux placements et à un accord d'enquête globale sur les données.

Composition des groupes de comparaison

Afin de déterminer les niveaux appropriés de rémunération, les postes des membres de la haute direction visés sont comparés à des postes analogues au sein d'un groupe de comparaison composé de sociétés chefs de file au sein d'un certain nombre de secteurs. Ces sociétés comprennent des sociétés de services-conseils en technologies de l'information et des sociétés semblables à CGI quant à la taille et quant à la complexité de la structure d'exploitation et de gestion. Avec 84,9 % de ses revenus pour l'exercice 2024 générés à l'extérieur du Canada et une expansion à l'échelle internationale constante, CGI doit offrir une rémunération concurrentielle sur chacun des marchés compétitifs dans lesquels elle exerce ses activités afin de recruter et de retenir les services de dirigeants hautement performants. Généralement, les principaux concurrents de la Compagnie sont situés soit aux États-Unis, en Europe ou en Asie-Pacifique et font concurrence à CGI au Canada et à l'échelle internationale. Compte tenu de cette réalité du marché, pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, la rémunération des membres de la haute direction visés établis aux États-Unis et au Canada a été déterminée en fonction des données de marché de concurrents établis aux États-Unis et au Canada, alors que la rémunération des membres de la haute direction visés établis en France a été déterminée en fonction des données de marché de concurrents établis en France. Le comité passe en revue la composition des groupes de comparaison annuellement et ceux-ci n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice 2024.

Les critères de sélection utilisés pour choisir les sociétés incluses dans les groupes de comparaison sont les suivants :

- sociétés autonomes et inscrites à la cote d'une bourse;
- nombre important d'employés;
- fournisseurs de services-conseils en management et services-conseils stratégiques en TI, de services d'intégration de systèmes, de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué et de solutions de propriété intellectuelle;
- portée internationale; et
- participation à la banque de données des pays pertinents tenue par Willis Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie.

Chaque société indiquée dans les tableaux suivants satisfait à un ou plusieurs des critères susmentionnés.

Groupe de comparaison américain et canadien : dirigeants de 12 sociétés

Accenture plc	Experian plc
Booz Allen Hamilton Holding Corporation	Fiserv, Inc.
CACI International Inc.	Fujitsu Limited
Capgemini SE	International Business Machines Corporation
Cognizant Technology Solutions Corporation	Leidos Holdings, Inc.
DXC Technology Company	Science Applications International Corporation (SAIC)

Groupe de comparaison français : dirigeants de 12 sociétés

Accenture plc	DXC Technology Company
Atos SE	Experian plc
Booz Allen Hamilton Holding Corporation	Fiserv, Inc.
CACI International Inc.	Fujitsu Limited
Capgemini SE	International Business Machines Corporation
Cognizant Technology Solutions Corporation	Sopra Steria Group SA

Les groupes de comparaison ci-dessus ont été utilisés pour établir la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Composantes de la rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants de CGI est constituée de cinq composantes : un salaire de base, des incitatifs à court terme, des incitatifs à long terme, des avantages sociaux et des avantages accessoires. Conformément aux valeurs de la Compagnie, l'accent est mis sur la rémunération au rendement et la propriété d'actions afin de s'assurer que les intérêts des dirigeants soient alignés sur les objectifs de rentabilité et de croissance de CGI, ce qui en retour accroît la valeur pour tous les actionnaires lorsque la conjoncture du marché est normale. Les membres de la haute direction visés de CGI ne participent pas à des régimes de pension à prestations déterminées.

Composante	Description	Alignement de la politique sur les groupes de comparaison
Salaire de base	Salaire de base annuel établi en fonction des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la profitabilité de la Compagnie.	Alignement sur le salaire de base médian offert dans le groupe de comparaison.
Incidatifs à court terme	Paie annuel en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement conformément au régime de participation aux bénéfices.	Alignement sur les incitatifs à court terme médians du groupe de comparaison lorsque les objectifs de rendement sont atteints.
Incidatifs à long terme	Octrois aux termes du régime d'options d'achat d'actions et/ou attributions aux termes du régime d'unités d'actions, selon le cas, et dans chaque cas fondés sur l'atteinte des objectifs de rendement.	Alignement sur la rémunération totale médiane du groupe de comparaison lorsque les objectifs commerciaux sont atteints ou au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant.
Avantages sociaux	Régime d'avantages collectif et cotisations de l'employeur aux termes du régime d'achat d'actions de CGI.	Alignement sur la médiane des avantages sociaux du groupe de comparaison.
Avantages accessoires	Les principaux avantages accessoires comprennent les véhicules de fonction et frais afférents, les frais de réinstallation et les examens médicaux.	Alignement sur la médiane des avantages accessoires du groupe de comparaison.

La rémunération globale est alignée sur les groupes de comparaison en tenant compte du nombre d'années d'expérience dans la fonction et est alignée au fil du temps sur la médiane de la rémunération globale du groupe de comparaison lorsque les objectifs commerciaux sont atteints, et elle peut exceptionnellement, au besoin, excéder la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant et sa contribution soutenue à la réussite de la Compagnie.

Le tableau qui suit présente les composantes de la rémunération pour chacun des membres de la haute direction visés sous forme de pourcentages de leur rémunération totale, aux niveaux cibles, pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 :

Nom et titre au 30 septembre 2024	Salaire de base	Incidatifs à court terme	Incidatifs à long terme	Avantages sociaux et avantages accessoires
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	8,86 %	17,72 %	73,08 %	0,34 %
George D. Schindler ^{a)} Président et chef de la direction	12,42 %	24,84 %	62,10 %	0,64 %
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	26,34 %	26,34 %	46,11 %	1,21 %
François Boulanger ^{b)} Président et chef des opérations	20,22 %	22,25 %	56,63 %	0,90 %
Jean-Michel Baticle Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	23,76 %	26,13 %	49,60 %	0,51 %

a) M. Schindler a pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction le 30 septembre 2024 et agit désormais en tant que conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil. Il continuera de siéger au conseil d'administration.

b) M. Boulanger a été nommé président et chef de la direction à compter du 1^{er} octobre 2024.

Salaire de base

Les salaires de base payés aux membres de la haute direction visés sont examinés chaque année en fonction de l'étendue des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la réussite de la Compagnie. La politique sur la rémunération de CGI vise à ce que les salaires de base soient alignés au fil du temps sur la médiane du salaire de base du groupe de comparaison pertinent, en tenant compte du nombre d'années d'expérience dans la fonction, tout en permettant que la rémunération s'élève au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant en particulier et sa contribution soutenue à la réussite de la Compagnie. Dans le cadre de la méthodologie utilisée pour l'exercice 2024, les postes des membres de la haute direction visés ont été comparés à des postes de haute direction génériques répertoriés dans les bases de données sur la rémunération tenues pour les pays pertinents par Willis Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie. Lorsque l'on remarque certaines différences entre le niveau et l'étendue des responsabilités pour des postes génériques de dirigeants comparables, la valeur du poste générique est rajustée afin d'assurer qu'elle constitue une base appropriée de comparaison.

Régime incitatif à court terme – Régime de participation aux bénéfices

Les membres de la haute direction visés participent au régime de participation aux bénéfices, un régime incitatif à court terme aux termes duquel est versé un paiement au comptant annuel calculé en fonction de l'atteinte d'objectifs de rendement, lesquels sont approuvés au début de l'exercice par le conseil d'administration sur recommandation du comité. Ce régime vise à inciter les dirigeants et les associés de CGI à augmenter la rentabilité et la croissance de la Compagnie.

Les paiements individuels sont établis en fonction de la cible de participation aux bénéfices du dirigeant aux termes du régime de participation aux bénéfices et de l'atteinte des objectifs de rendement. La cible de participation aux bénéfices, calculée en pourcentage du salaire de base, varie en fonction du poste du dirigeant et est déterminée en fonction des facteurs de rendement qui sont directement liés au niveau d'atteinte des objectifs de rendement établis dans le plan stratégique et budget annuels de la Compagnie. Le régime de participation aux bénéfices prévoit que le fondateur et président exécutif du conseil, la coprésidente du conseil, le président et chef de la direction ou le chef de la direction financière peut recommander au comité et au conseil d'administration de modifier le montant des versements ou proposer des cibles révisées en fonction du rendement global de la Compagnie, du rendement individuel, d'une conjoncture exceptionnelle et d'autres facteurs.

Les cibles de participation aux bénéfices des dirigeants sont examinées tous les ans afin de s'assurer qu'elles correspondent à la politique de rémunération de la Compagnie et qu'elles continuent d'être concurrentielles par rapport au groupe de comparaison applicable de CGI.

Facteurs de rendement

Les facteurs de rendement utilisés pour déterminer la cible de participation aux bénéfices de chaque membre de la haute direction visé pour l'exercice 2024 étaient calculés en fonction de deux mesures distinctes, soit la rentabilité et la croissance. L'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance détermine les facteurs de rendement qui sont appliqués au calcul du paiement annuel devant être versé aux termes du régime de participation aux bénéfices. Cette détermination peut entraîner une réduction ou une augmentation du paiement annuel. En cas d'augmentation, le paiement ne peut dépasser deux fois la cible. Le rendement relatif des sociétés incluses dans le groupe de comparaison de CGI n'est pas un des facteurs pris en considération pour déterminer le paiement annuel versé aux termes du régime de participation aux bénéfices.

Le facteur de rendement lié à la rentabilité est fondé sur le niveau d'atteinte de la marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques. Le facteur de rendement lié à la croissance est fondé sur l'atteinte de la croissance des revenus en devises constantes. Ces deux facteurs sont approuvés par le conseil d'administration dans le cadre de l'approbation du plan stratégique et budget annuels de la Compagnie.

Seuls les éléments qui résultent des activités de gestion réelles sont pris en compte dans le calcul des facteurs de rendement à des fins de rémunération. Les facteurs de rendement sont calculés au prorata entre les niveaux cibles.

Le facteur de rendement lié à la rentabilité et le facteur de rendement lié à la croissance sont établis en déterminant le niveau d'atteinte réel des objectifs de rentabilité et de croissance budgétés, lesquels correspondent à un facteur de rendement numérique prédéterminé. Les facteurs numériques prédéterminés pour les membres de la haute direction visés figurent dans le tableau suivant :

Rentabilité			Croissance	
Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques ^{a)}	Facteur de rendement lié à la rentabilité		Croissance des revenus en devises constantes ^{a)}	Facteur de rendement lié à la croissance
	0			0
Objectifs relatifs à la marge budgétés sur cinq niveaux	0,25 0,50 1,00 1,25	X	Objectifs relatifs aux revenus budgétés sur cinq niveaux	2,00 3,00 3,50 4,00

- a) Le bénéfice net excluant les éléments spécifiques est une mesure non conforme aux principes comptables généralement reconnus (une « mesure non conforme aux PCGR ») du bénéfice net, qui exclut les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration et un programme d'optimisation des coûts. La croissance des revenus en devises constantes est une mesure non conforme aux PCGR de la croissance des revenus avant l'effet de la conversion des devises. La direction est d'avis que ces mesures sont utiles aux fins de la rémunération des dirigeants parce qu'elles reflètent mieux le rendement de la Compagnie et permettent de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des normes comptables prévues dans les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les normes comptables IFRS ainsi qu'un rapprochement de la croissance des revenus en devises constantes et de sa mesure la plus proche selon les normes comptables IFRS aux pages 22 et 31, respectivement, du rapport de gestion de la Compagnie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, lequel peut être consulté sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca.

Une fois que le facteur de rendement lié à la rentabilité et le facteur de rendement lié à la croissance sont établis, la formule suivante est utilisée pour calculer le montant à verser aux termes du régime de participation aux bénéfices :

$$\begin{array}{c} \text{CIBLE DE} \\ \text{PARTICIPATION} \\ \text{AUX} \\ \text{BÉNÉFICES} \\ \times \\ 50 \% \end{array} \times \begin{array}{c} \text{FACTEUR DE} \\ \text{RENDEMENT} \\ \text{LIÉ À LA} \\ \text{RENTABILITÉ} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{FACTEUR DE} \\ \text{RENDEMENT} \\ \text{LIÉ À LA} \\ \text{CROISSANCE} \end{array}$$

La formule a pour effet de donner une importance à l'atteinte tant des objectifs de croissance que de rentabilité. Si les seuils minimaux ayant trait à la rentabilité ou à la croissance ne sont pas atteints, aucun paiement annuel n'est versé aux termes du régime de participation aux bénéfices.

Les cibles de participation aux bénéfices de chacun des membres de la haute direction visés étaient fondées sur la formule ci-dessus en fonction uniquement du rendement global de la Compagnie.

CGI ne divulgue pas l'information relative aux objectifs de rentabilité et de croissance précis parce qu'elle considère qu'elle serait grandement désavantagée face à la concurrence si ces objectifs étaient connus. Le fait de divulguer les objectifs de rendement précis qui sont fixés dans le cadre du processus de planification stratégique et du budget annuel de la Compagnie exposerait CGI à un préjudice grave et affaiblirait son avantage concurrentiel. Par exemple, si les objectifs de rendement de la Compagnie étaient connus, sa capacité à négocier des contrats commerciaux avantageux pourrait être grandement diminuée, ajoutant ainsi une pression supplémentaire sur ses marges de profit. De plus, CGI croit que la divulgation d'objectifs de rendement serait incompatible avec la politique de CGI de ne pas fournir de lignes directrices au marché et de limiter la communication de toute autre information prospective.

Le fondateur et président exécutif du conseil, la coprésidente du conseil, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière peuvent de temps à autre exercer leur pouvoir discrétionnaire afin de recommander au comité et au conseil d'administration des ajustements à la rémunération incitative aux termes du régime de participation aux bénéfices, afin de s'assurer que la participation aux profits réels soit équitable et qu'elle équilibre les intérêts de chacune des parties prenantes de la Compagnie en fonction du rendement global de la Compagnie et d'une conjoncture exceptionnelle du marché.

Pour l'exercice 2024, les cibles de participation aux bénéfices et les paiements versés aux membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices sont les suivants :

Nom et titre au 30 septembre 2024	Cible annuelle de participation aux bénéfices	Paiement annuel de participation aux bénéfices
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	2 602 000 \$	1 626 250 \$
George D. Schindler ^{a), c)} Président et chef de la direction	3 882 784 \$	2 426 741 \$
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	615 000 \$	384 375 \$
François Boulanger ^{b)} Président et chef des opérations	1 045 000 \$	653 125 \$
Jean-Michel Baticle ^{d)} Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	1 087 222 \$	679 514 \$

- a) M. Schindler a pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction le 30 septembre 2024 et agit désormais en tant que conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil. Il continuera de siéger au conseil d'administration.
- b) M. Boulanger a été nommé président et chef de la direction à compter du 1^{er} octobre 2024.
- c) M. Schindler est payé en dollars américains. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA par dollar américain pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.
- d) M. Baticle est payé en euros. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,4752 \$ CA par euro pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Régimes incitatifs à long terme

Les régimes incitatifs à long terme de CGI sont établis afin de veiller à ce que les intérêts des dirigeants soient bien alignés sur ceux de tous les actionnaires, et ils comprennent le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, dirigeants et administrateurs de CGI inc. et de ses filiales (le « régime d'options d'achat d'actions ») et le régime d'unités d'actions à l'intention de leaders désignés de CGI inc. et de ses filiales (le « régime d'unités d'actions »). Similairement aux pratiques de sociétés de certains groupes de comparaison de la Compagnie, la pratique actuelle de la Compagnie en matière de rémunération consiste à octroyer, au cas par cas, des UAR attribuées aux termes du régime d'unités d'actions comme composante incitative à long terme de la rémunération de certains membres de la haute direction. Par conséquent, pour l'exercice 2024, la rémunération incitative à long terme cible des membres de la haute direction visés était composée uniquement d'UAR attribuées aux termes du régime d'unités d'actions.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions est établi afin de veiller à ce que les intérêts des dirigeants soient bien alignés sur ceux de tous les actionnaires. La pratique de la Compagnie consiste à appliquer des conditions d'acquisition fondées sur le rendement pour toutes les options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le pourcentage d'options d'achat d'actions qui deviennent admissibles à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité qui sont déterminés après la fin de l'exercice et peut être rajusté conformément au régime d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions qui ne deviennent pas admissibles à l'acquisition sont déchues et annulées.

Les options d'achat d'actions qui sont devenues admissibles à l'acquisition sont alors habituellement acquises sur une certaine période de temps de la façon suivante : un quart lorsque les résultats pour l'exercice sont approuvés, un quart au deuxième anniversaire de l'octroi, un quart au troisième anniversaire de l'octroi et le dernier quart au quatrième anniversaire de l'octroi. Pour l'exercice 2024, la rémunération incitative à long terme cible des membres de la haute direction visés ne comprenait aucune attribution aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Pour l'exercice 2024, aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Se reporter à la rubrique [Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI](#) plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions

Des UAR et des unités d'actions incessibles (« UAI ») peuvent être émises aux termes du régime d'unités d'actions.

Chaque UAR donne à son porteur le droit de recevoir une action classe A, sous réserve du respect de conditions liées au rendement et à l'écoulement du temps et sous réserve des modalités et conditions prévues dans le régime d'unités d'actions.

Les UAR sont assorties de conditions liées au rendement qui sont établies par le conseil d'administration au moment de chaque octroi. Les attributions annuelles d'UAR aux termes des régimes incitatifs à long terme de CGI ont lieu au début de l'exercice. Le pourcentage d'UAR qui deviennent admissibles à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte des objectifs de croissance et de rentabilité qui sont établis après la fin de l'exercice, sous réserve de tout rajustement conformément aux modalités du régime d'unités d'actions. Ces deux objectifs sont approuvés par le conseil d'administration en même temps que l'approbation du plan stratégique et des budgets annuels de la Compagnie.

Les UAR qui deviennent admissibles à l'acquisition sont alors acquises avec l'écoulement du temps. Les UAR qui ne deviennent pas admissibles à l'acquisition aux termes du régime d'unités d'actions sont déchuées et annulées.

Chaque UAI donne à son porteur le droit de recevoir une action classe A, sous réserve des conditions liées à l'écoulement du temps et des modalités et conditions prévues dans le régime d'unités d'actions. Les UAI ne sont pas assujetties à des conditions liées au rendement. Pour l'exercice 2024, aucune UAI n'a été octroyée aux termes du régime d'unités d'actions.

Les UAR et les UAI sont réglées au moyen d'actions classe A acquises sur le marché libre par les fiduciaires des régimes au moyen de fonds fournis par CGI.

Se reporter à la rubrique *Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI* plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime d'unités d'actions.

Juste valeur à la date de l'attribution

La juste valeur des UAR aux fins comptables a été fixée conformément à l'IFRS 2 comme étant la valeur marchande des actions classe A sous-jacentes à la date de l'attribution. Le coût de la rémunération à base d'actions liée aux UAR comptabilisé dans les coûts de services et dans les frais de vente et d'administration tient compte du résultat réel de l'acquisition liée au rendement et amortit la valeur nette des UAR qui en découle au cours de la période échelonnée sur quatre ans. Depuis l'exercice 2018, la Compagnie utilise la juste valeur des UAR aux fins comptables à titre de juste valeur à la date de l'attribution à des fins de rémunération afin d'aligner la rémunération gagnée sur les résultats du rendement.

Facteurs de rendement et conditions d'acquisition

Les facteurs de rendement utilisés pour déterminer le nombre d'options d'achat d'actions ou d'UAR qui seront acquises aux termes des régimes incitatifs à long terme de CGI sont fondés sur deux mesures distinctes : la rentabilité et la croissance. L'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance permet de déterminer les facteurs de rendement qui sont appliqués pour calculer le nombre d'UAR ou d'options d'achat d'actions qui sont acquises aux termes des régimes incitatifs à long terme de CGI. Le pourcentage total maximal d'UAR ou d'options d'achat d'actions admissibles à l'acquisition est de 100 %.

Le facteur de rendement lié à la rentabilité est fondé sur le niveau d'atteinte de la marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques. Le facteur de rendement lié à la croissance est fondé sur le niveau d'atteinte de la croissance des revenus en devises constantes. Ces deux facteurs sont approuvés par le conseil d'administration en même temps que l'approbation du plan stratégique et du budget annuel de la Compagnie. Si le seuil minimal de rentabilité n'est pas atteint, aucune UAR ni aucune option d'achat d'actions n'est admissible à l'acquisition aux termes des régimes incitatifs à long terme. Le rendement relatif des sociétés incluses dans les groupes de comparaison de CGI n'est pas un des facteurs pris en considération pour déterminer le nombre d'UAR ou d'options d'achat d'actions qui seront acquises aux termes des régimes incitatifs à long terme de CGI.

Seuls les éléments qui résultent des activités de gestion réelles sont pris en compte dans le calcul des conditions d'acquisition à des fins de rémunération. Les facteurs de rendement sont calculés au prorata entre les niveaux cibles.

Le facteur de rendement lié à la rentabilité et le facteur de rendement lié à la croissance sont établis en déterminant le niveau d'atteinte réel des objectifs de rentabilité et de croissance budgétés, lesquels correspondent à un facteur de rendement numérique prédéterminé. Les facteurs numériques prédéterminés pour les membres de la haute direction visés figurent dans le tableau suivant :

Rentabilité			Croissance	
Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques ^{a)}	Facteur de rendement lié à la rentabilité		Croissance des revenus en devises constantes ^{a)}	Facteur de rendement lié à la croissance
	0			0
Objectifs relatifs à la marge budgétés sur cinq niveaux	0,25	+	Objectifs relatifs aux revenus budgétés sur cinq niveaux	0,25
	0,50			0,75
	1,00			1,00
	1,25			1,25

a) Le bénéfice net excluant les éléments spécifiques est une mesure non conforme aux PCGR du bénéfice net, qui exclut les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration et un programme d'optimisation des coûts. La croissance des revenus en devises constantes est une mesure non conforme aux PCGR de la croissance des revenus avant l'effet de la conversion des devises. La direction est d'avis que ces mesures sont utiles aux fins de la rémunération des dirigeants parce qu'elles reflètent mieux le rendement de la Compagnie et permettent de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des normes comptables IFRS publiées par l'IASB et pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les normes comptables IFRS ainsi qu'un rapprochement de la croissance des revenus en devises constantes et de sa mesure la plus proche selon les normes comptables IFRS aux pages 22 et 31, respectivement, du rapport de gestion de la Compagnie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, lequel peut être consulté sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca.

Une fois que le facteur de rendement lié à la rentabilité et le facteur de rendement lié à la croissance sont établis, la formule suivante est utilisée pour déterminer la proportion d'acquisition liée au rendement aux termes des régimes incitatifs à long terme de CGI.



Attributions en vertu du régime incitatif à long terme au cours de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, un total de 194 639 UAR ont été attribuées aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions dans le cadre de leur rémunération cible pour l'exercice 2024. Le nombre d'UAR attribuées a été établi en fonction de la valeur de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale du membre de la haute direction visé sur la politique de rémunération de la Compagnie. Aucune option d'achat d'actions ni aucune UAI n'a été attribuée aux membres de la haute direction visés dans le cadre de leur rémunération cible pour l'exercice 2024. Le détail de ces attributions est indiqué dans le [Tableau sommaire de la rémunération](#) présenté plus loin dans le présent document.

Selon le niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance pour l'exercice 2024, 62,5 % des UAR attribuées à MM. Godin, Schindler, Perron, Boulanger et Baticle à titre d'attributions incitatives à long terme pour l'exercice 2024 sont devenues admissibles à l'acquisition. Les UAR attribuées au cours de l'exercice 2024 aux termes du régime d'unités d'actions qui sont admissibles à l'acquisition seront acquises au quatrième anniversaire de l'attribution.

Un tableau qui présente la totalité des attributions d'UAR non acquises en circulation détenues au 30 septembre 2024 par les membres de la haute direction visés, ainsi que la valeur marchande de ces UAR non acquises à cette date, figure à l'[Annexe A](#).

CGI ne divulgue pas l'information relative aux objectifs de rentabilité et de croissance précis parce qu'elle considère qu'elle serait grandement désavantagée face à la concurrence si les objectifs étaient connus. Le fait de divulguer les objectifs de rendement précis qui sont fixés dans le cadre du processus de planification stratégique et du budget annuels de la Compagnie exposerait CGI à un préjudice grave et affaiblirait son avantage concurrentiel. Par exemple, si les objectifs de rendement de la Compagnie étaient connus, sa capacité à négocier des contrats commerciaux avantageux pourrait être grandement diminuée, ajoutant ainsi une pression supplémentaire sur ses marges de profit. De plus, CGI croit que la divulgation d'objectifs de rendement serait incompatible avec la politique de CGI de ne pas fournir de lignes directrices au marché et de limiter la communication d'information prospective.

Rémunération à risque totale et paiements réels

Une tranche importante de la rémunération des membres de la haute direction visés, soit les paiements effectués aux termes du régime de participation aux bénéfices et les attributions d'UAR effectuées aux termes du régime d'unités d'actions, est liée au rendement et est donc « à risque ». Le pourcentage de la rémunération totale des membres de la haute direction visés qui était « à risque » pour l'exercice 2024 variait entre 72,0 % et 91,0 %.

L'atteinte des facteurs de rendement aux termes du régime de participation aux bénéfices et le respect des conditions d'acquisition liées au rendement aux termes du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'unités d'actions constituent également des défis de taille pour les hauts dirigeants et l'équipe de gestion de la Compagnie considérant que cette dernière fixe constamment des objectifs ambitieux dans le cadre de son budget et de son processus de planification stratégique annuels. Le fait que le montant total de rémunération « à risque », ou assujettie à l'atteinte d'objectifs de rendement ou au respect de conditions d'acquisition liées au rendement, versé aux membres de la haute direction visés peut varier significativement et qu'il représentait, pour les exercices 2024, 2023 et 2022, respectivement 62,50 %, 92,97 % et 108,14 % de la rémunération « à risque » cible, démontre l'ampleur de ces défis.

Le tableau qui suit présente la partie de la rémunération totale qui est « à risque » ainsi que la partie de cette rémunération « à risque » qui a été réellement payée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2024.

Nom et titre au 30 septembre 2024	Pourcentage de la rémunération cible totale « à risque » ^{a)}	Pourcentage de rémunération « à risque » payée ^{b)}
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	90,80 %	62,50 %
George D. Schindler ^{c)} Président et chef de la direction	86,94 %	62,50 %
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	72,45 %	62,50 %
François Boulanger ^{d)} Président et chef des opérations	78,88 %	62,50 %
Jean-Michel Baticle Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	75,73 %	62,50 %

- a) Cette colonne indique la proportion de la rémunération cible totale du membre de la haute direction visé pour l'exercice 2024 qui était « à risque », composée du paiement annuel cible aux termes du régime de participation aux bénéfices et d'attributions aux termes du régime d'unités d'actions.
- b) Cette colonne indique la proportion de la rémunération cible totale « à risque » du membre de la haute direction visé qui a été réellement payée au cours de l'exercice 2024.
- c) M. Schindler a pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction le 30 septembre 2024 et agit désormais en tant que conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil. Il continuera de siéger au conseil d'administration.
- d) M. Boulanger a été nommé président et chef de la direction à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il incombe au comité de s'assurer que les politiques de rémunération des membres de la haute direction de CGI n'exposent pas la Compagnie à des risques importants, comme offrir des incitatifs aux membres de la haute direction qui feraient en sorte qu'ils mettent en œuvre des stratégies commerciales qui accroîtraient la rémunération des hauts dirigeants tout en ayant une incidence négative sur la Compagnie.

Le comité est d'avis que les politiques de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie, y compris celles qui visent la partie de la rémunération liée à l'atteinte d'objectifs de rendement, n'exposent pas la Compagnie à des risques importants. Les composantes de la rémunération au rendement des régimes incitatifs à court terme et à long terme exigent que les objectifs de rentabilité et de croissance de la Compagnie soient atteints. Les stratégies commerciales qui nuisent à la rentabilité ou à la croissance de la Compagnie, que ce soit à court ou à long terme, n'entraîneront pas de paiements aux hauts dirigeants ou à l'équipe de gestion.

Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, tous les hauts dirigeants et les administrateurs de la Compagnie sont tenus de préparer et de déposer des rapports qui présentent leurs opérations sur les titres de la Compagnie, et la Compagnie prépare et dépose ces rapports pour leur compte. Par conséquent, la Compagnie surveille toutes les opérations sur les titres effectuées par les hauts dirigeants et les administrateurs et exige également que ceux-ci fassent approuver préalablement leurs opérations auprès de la Compagnie.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau ci-après présente la valeur des octrois d'options (appelées « attributions fondées sur des options ») et des attributions d'UAR (appelées « attributions fondées sur des actions ») faites aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises pendant l'exercice 2024, ainsi que la valeur de la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres pendant l'exercice 2024.

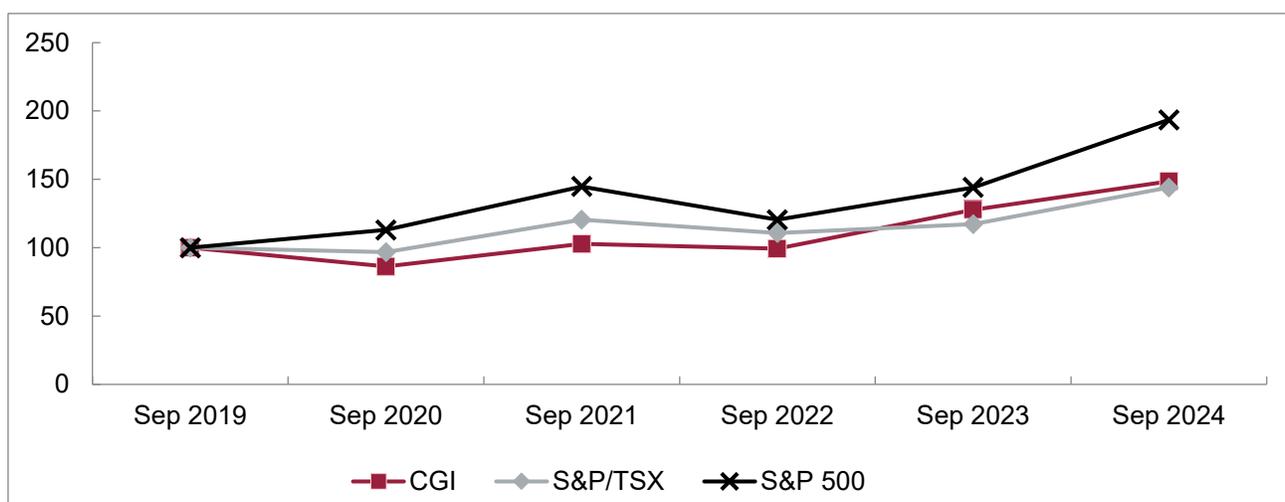
Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ^{a)} (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ^{b)} (\$)
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	—	6 068 379 \$	1 626 250 \$
George D. Schindler ^{c)} Président et chef de la direction	—	4 785 587 \$	2 426 741 \$
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	—	91 172 \$	384 375 \$
François Boulanger Président et chef des opérations	—	1 257 133 \$	653 125 \$
Jean-Michel Baticle ^{d)} Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	—	738 482 \$	679 514 \$

- a) En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les attributions fondées sur des actions qui ont été acquises au cours de l'exercice 2024 étaient les UAR attribuées à MM. Godin, Schindler, Perron, Boulanger et Baticle pour l'exercice 2020 qui ont été entièrement acquises. Au cours de l'exercice 2024, ces UAR qui sont admissibles à l'acquisition ont été entièrement acquises le 1^{er} octobre 2023. Conformément au régime d'unités d'actions, les UAR gagnées mais non acquises détenues par M. Schindler au 30 septembre 2024 seront automatiquement acquises à la date de cessation de ses fonctions à titre de conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil.
- b) Cette colonne indique la valeur des paiements annuels reçus par les membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices à l'égard de l'exercice 2024.
- c) M. Schindler est payé en dollars américains. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA par dollar américain pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.
- d) M. Baticle est payé en euros. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,4752 \$ CA par euro pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Graphique de rendement

Les actions classe A sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole GIB.A et à la cote de la NYSE sous le symbole GIB. Le graphique ci-après compare la variation annuelle du rendement total cumulatif pour les actionnaires des actions classe A à celle du rendement total cumulatif pour les actionnaires des indices S&P/TSX et S&P 500, pour les six derniers exercices de la Compagnie.

Valeur de 100 \$ investis le 30 septembre 2019



Rendement total cumulatif pour les actionnaires

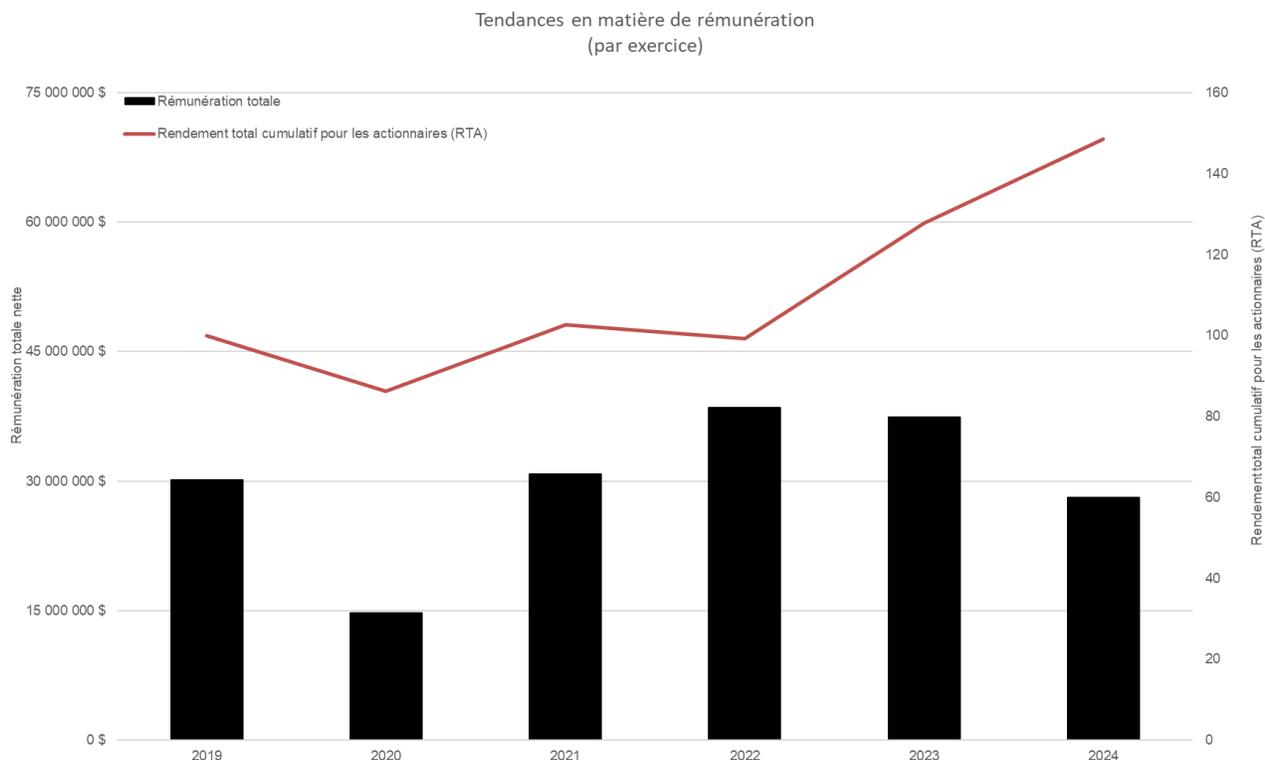
	30 septembre 2019	30 septembre 2020	30 septembre 2021	30 septembre 2022	30 septembre 2023	30 septembre 2024
CGI	100,00	86,27	102,70	99,26	127,80	148,55
S&P/TSX	100,00	96,77	120,48	110,72	117,30	144,07
S&P 500	100,00	112,98	144,71	120,45	144,05	193,58

La politique de rémunération des dirigeants de CGI met l'accent sur la rémunération incitative liée à la réussite de CGI afin de s'assurer que les intérêts financiers des dirigeants de la Compagnie s'alignent étroitement sur ceux de ses actionnaires. Les membres de l'équipe de direction de CGI, y compris les membres de la haute direction visés, sont rémunérés en fonction d'indicateurs que la Compagnie considère comme essentiels, tels que la croissance et la rentabilité de la Compagnie.

Depuis 1986, soit l'année où la Compagnie est entrée en bourse, le cours des actions classe A de CGI a augmenté en moyenne d'environ 17 % par année. Au cours de la période de cinq ans allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024, le cours des actions de la Compagnie a augmenté de plus de 48,5 % et le rendement total cumulatif pour les actionnaires a surpassé de 4,5 % l'indice S&P/TSX.

Le graphique ci-après illustre la relation entre la rémunération totale payée aux membres de la haute direction visés de la Compagnie et le rendement total cumulatif pour les actionnaires pendant la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024.

Comparaison entre la rémunération totale et le rendement total cumulé pour les actionnaires



Le graphique illustre la relation entre le rendement total cumulé pour les actionnaires (tel que calculé dans le graphique de rendement précédemment dans le présent document) et la rémunération totale des membres de la haute direction visés. Le rendement total cumulé pour les actionnaires a généralement augmenté de façon importante au cours de la période allant de l'exercice 2019 à l'exercice 2024, et la rémunération totale a généralement diminué ou augmenté modérément au cours de la même période. Par conséquent, la rémunération totale en proportion du rendement total cumulé pour les actionnaires a généralement diminué dans son ensemble au cours de la même période, la rémunération totale des membres de la haute direction visés étant liée au rendement de la Compagnie et non directement au rendement pour les actionnaires.

Régime de retraite à cotisations déterminées et régime de rémunération différée

Régime de retraite à cotisations déterminées

Au cours de l'exercice 2024, M. George D. Schindler a participé au régime 401(k) des États-Unis qui constitue un avantage dont peuvent se prévaloir nos associés de CGI admissibles établis aux États-Unis. Le tableau qui suit indique le montant de la cotisation faite à ce régime par la Compagnie ainsi que la valeur accumulée du régime au début et à la fin de l'exercice de la Compagnie.

Nom et titre au 30 septembre 2024	Valeur accumulée au début de l'exercice ^{a)}	Montant rémunérateur ^{a)}	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ^{a)}
George D. Schindler ^{b)} Président et chef de la direction	1 914 411	8 165 \$	2 451 063 \$

- Le montant indiqué est exprimé en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA par dollar américain pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.
- M. Schindler a pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction le 30 septembre 2024 et agit désormais en tant que conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil. Il continuera de siéger au conseil d'administration.

Régime de rémunération différée

Au cours de l'exercice 2024, M. George D. Schindler a eu la possibilité de participer au régime de rémunération différée non admissible de CGI qui permet aux participants de différer chaque année entre 5 % et 75 % de leur salaire de base, et entre 5 % et 90 % de leurs primes aux termes du régime de participation aux bénéfices. M. Schindler a participé au régime au cours du premier trimestre de l'exercice 2024 uniquement. Le régime permet aux participants de retirer des montants pendant la période de leur emploi et de choisir, au moment de leur retraite, de recevoir soit un paiement forfaitaire soit des versements périodiques pendant une période maximale de dix ans. Les décisions à l'égard des retraits peuvent être prises chaque année au moment où le participant fixe le montant de la rémunération devant être différé pour l'année. Le régime offre une multitude de fonds communs de placement, aux fins de placement, parmi lesquels le participant au régime peut choisir. Les participants peuvent changer leurs instructions de placement de temps à autre pendant l'année du régime. Les placements dans les fonds communs de placement sont assujettis aux gains et aux pertes sur le marché.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Le [Tableau sommaire de la rémunération](#) ci-après présente des renseignements détaillés sur la rémunération totale sous la forme prévue par la réglementation sur les valeurs mobilières, respectivement, pour MM. Serge Godin, George D. Schindler, Steve Perron, François Boulanger et Jean-Michel Baticle pour leurs services rendus au cours des exercices clos les 30 septembre 2024, 2023 et 2022.

Le contenu du tableau peut mener à une surévaluation de la rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés de CGI. Cette surévaluation provient du fait que la réglementation sur les valeurs mobilières exige, pour les attributions d'UAR (appelées « attributions fondées sur des actions »), que le montant de rémunération indiqué corresponde à la juste valeur à la date de l'attribution. Dans le cas des politiques de rémunération de CGI, l'ensemble de la rémunération incitative à long terme est assujettie à des conditions d'acquisition liées au rendement. Puisqu'une tranche des UAR attribuées pour l'exercice 2024 n'est pas devenue généralement admissible à l'acquisition en raison du niveau d'atteinte des objectifs de rendement, cette tranche des UAR ainsi attribuées a été déchuée et annulée. Par conséquent, la rémunération totale qui figure dans le tableau qui suit fait une surévaluation de la rémunération totale véritable reçue par les membres de la haute direction visés de la Compagnie.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste principal au 30 septembre 2024	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (si tous les objectifs budgétés sont atteints) ^{a)}		Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Régimes incitatifs annuels ^{b)}		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération ^{c)} (\$)	Rémunération totale (\$)
			Attributions fondées sur des options (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Régimes incitatifs annuels ^{b)} (\$)				
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	2024	1 301 000	10 733 199	–	1 626 250	–	49 831	13 710 280	
	2023	1 301 000	10 733 293	–	1 211 700	–	50 290	13 296 282	
	2022	1 302 138	9 000 657	–	3 382 600	–	115 122	13 800 517	
George D. Schindler ^{d)} Président et chef de la direction	2024	1 921 418	9 706 991	–	2 426 741	8 165	99 243	14 162 558	
	2023	1 864 343	9 336 016	–	3 126 648	8 091	97 348	14 432 446	
	2022	1 687 592	7 615 065	–	4 232 653	5 111	87 542	13 627 963	
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2024	572 539	1 076 249	–	384 375	–	30 428	2 063 591	
	2023	497 615	750 042	–	334 900	–	22 677	1 605 234	
	2022	373 341	181 885	–	160 000	–	20 370	735 596	
François Boulanger Président et chef des opérations	2024	939 846	2 660 052	–	653 125	–	42 954	4 295 977	
	2023	920 528	2 582 987	–	849 600	–	40 043	4 393 158	
	2022	819 461	2 158 148	–	1 173 000	–	38 092	4 188 701	
Jean-Michel Baticle ^{e)} Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	2024	978 549	2 063 539	–	679 514	–	21 202	3 742 804	
	2023	935 912	1 901 944	–	861 946	–	16 593	3 716 394	
	2022	871 498	1 598 895	–	1 246 381	–	14 101	3 730 875	

- a) Au cours des exercices 2024, 2023 et 2022, la juste valeur à la date de l'attribution utilisée pour établir le nombre d'UAR attribuées aux membres de la haute direction visés en tant que composante de leur rémunération totale a été établie au moyen de la juste valeur comptable, ce qui donne une juste valeur à la date de l'attribution de 134,38 \$, de 102,83 \$ et de 107,59 \$ respectivement. **De plus, les UAR attribuées aux membres de la haute direction visés qui résident au Québec sont imposées à un taux de 53,31 %.**
- b) Cette colonne indique la valeur reçue par les membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices dans le cadre du régime incitatif à court terme de la Compagnie.
- c) Ce montant comprend la cotisation de la Compagnie aux termes du régime d'achat d'actions de CGI et sa contribution aux avantages d'assurance médicale et à la couverture d'assurance connexe, mais exclut la valeur des avantages accessoires et autres avantages personnels, laquelle, dans l'ensemble, était inférieure à 50 000 \$ ou 10 % de la somme du salaire et de la prime aux termes du régime de participation aux bénéfices pour l'exercice concerné, et dont la présentation n'est donc pas requise.

- d) M. Schindler est payé en dollars américains. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA, de 1,3485 \$ CA et de 1,2777 \$ CA par dollar américain pour les exercices 2024, 2023 et 2022, respectivement. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 et à la page 18 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022.
- e) M. Baticle est payé en euros. Les montants indiqués sont exprimés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,4752 \$ CA, de 1,4399 \$ CA et de 1,3833 \$ CA par euro pour les exercices 2024, 2023 et 2022, respectivement. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 et à la page 18 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022.

Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions est régi par le conseil d'administration. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard du régime d'options d'achat d'actions et des octrois d'options d'achat d'actions et est responsable d'en superviser l'administration. Le conseil d'administration a le pouvoir ultime et absolu d'octroyer des options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions et pour interpréter les modalités des options d'achat d'actions qui ont été octroyées. Le conseil d'administration octroie des options d'achat d'actions en désignant les associés de CGI, les administrateurs et les dirigeants des entités admissibles de CGI pouvant se voir octroyer des options d'achat d'actions, y compris le nombre d'options, le prix de levée, la période d'options d'achat d'actions et les conditions d'acquisition. Toute décision, désignation et interprétation du conseil d'administration est définitive et obligatoire. La direction de la Compagnie est chargée de l'administration courante du régime d'options d'achat d'actions. Le nombre total d'actions classe A dont l'émission est autorisée aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'élève à 53 600 000, soit 23,52 % des actions classe A et des actions classe B émises et en circulation au 30 septembre 2024. Au 30 septembre 2024, 3 862 527 options d'achat d'actions étaient en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions, représentant environ 1,69 % des actions classe A et des actions classe B émises et en circulation, dont 3 699 805 étaient acquises en date du 30 septembre 2024. À cette date, 15 368 084 options d'achat d'actions au total pouvaient encore être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représentait environ 6,74 % des actions classe A et des actions classe B émises et en circulation.

Le nombre maximal d'options d'achat d'actions pouvant être émises globalement à une même personne aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions classe A et d'actions classe B émises et en circulation au moment de l'octroi. Le nombre d'actions classe A pouvant être émises aux initiés dans l'ensemble, en tout temps, conformément au régime d'options d'achat d'actions et à toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions classe A et des actions classe B émises et en circulation. Le nombre d'actions classe A émises aux initiés pendant une période d'un an aux termes du régime d'options d'achat d'actions et de toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions classe A et des actions classe B émises et en circulation.

Pour l'exercice 2024, aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le tableau suivant présente le taux d'épuisement attribuable au régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie pour chacun des trois derniers exercices terminés :

Taux d'épuisement	2024	2023	2022
Nombre total d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice pertinent, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A et d'actions classe B en circulation pour l'exercice pertinent.	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le conseil d'administration peut à tout moment modifier, interrompre ou dissoudre le régime d'options d'achat d'actions, en totalité ou en partie, sous réserve de l'obtention des approbations requises de la TSX, des actionnaires de la Compagnie ou des autres autorités de réglementation en valeurs mobilières. Pour de plus amples renseignements sur les règles relatives à la modification du régime d'options d'achat d'actions, veuillez vous reporter à la rubrique [Modifications au régime d'options d'achat d'actions](#) plus loin dans le présent document. Les options d'achat d'actions ne peuvent être cédées, mises en gage ou être autrement grevées, sauf par testament ou conformément aux lois en matière de successions.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que le conseil d'administration peut, sur la recommandation du comité, octroyer aux participants admissibles des options d'achat d'actions classe A. Le prix de levée des options d'achat d'actions octroyées est déterminé par le conseil d'administration et ne peut être inférieur au cours de clôture des actions classe A à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement le jour où les options d'achat d'actions sont octroyées. Le conseil d'administration détermine également la durée des options d'achat d'actions ainsi que les règles d'acquisition.

Les associés de CGI, les dirigeants et les administrateurs de la Compagnie peuvent recevoir des options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le conseil d'administration a pris la décision de cesser d'octroyer des options d'achat d'actions aux administrateurs externes à compter du 1^{er} octobre 2015.

À l'expiration de leur durée, les options d'achat d'actions qui ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions cessent d'être susceptibles de levée, et tous les droits afférents à ces options d'achat d'actions sont déchu. La durée des options ne peut dépasser dix ans à partir de leur date d'octroi.

En cas de démission ou de cessation d'emploi, les options d'achat d'actions qui n'ont pas été acquises sont déchues et annulées, et les options d'achat d'actions acquises doivent être levées au cours d'une période de 90 jours suivant la date de démission ou de cessation d'emploi.

Les associés de CGI qui prennent leur retraite et qui répondent aux critères d'admissibilité prévus dans le régime d'options d'achat d'actions, les administrateurs qui quittent le conseil d'administration et les successions des porteurs d'options d'achat d'actions décédés bénéficient de l'acquisition automatique des options d'achat d'actions qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux règles d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'écoulement du temps. Ces options d'achat d'actions doivent être levées dans un délai de 90 jours dans le cas de la prise de retraite ou dans les 180 jours dans le cas d'un décès du porteur d'options d'achat d'actions, sous réserve de la prolongation des périodes de levée plus amplement décrite ci-après. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut à son gré modifier ces périodes et raccourcir la période d'acquisition, étant entendu que la durée maximale pour toute option d'achat d'actions est de dix ans à partir de la date de l'octroi.

La Compagnie ne fournit aucune aide financière aux participants aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Périodes d'interdiction

Conformément à la politique sur les transactions d'initiés et les périodes d'interdiction de CGI, les options d'achat d'actions ne peuvent pas être levées par les initiés lorsqu'une période d'interdiction des opérations est en vigueur. Si la date de l'expiration d'une option d'achat d'actions a lieu au cours d'une période d'interdiction, ou dans les dix jours ouvrables suivant le dernier jour de la période d'interdiction, la date d'expiration de l'option d'achat d'actions sera le dixième jour ouvrable suivant la fin de cette période d'interdiction.

Prolongations pour durée de service

Les associés de CGI qui prennent leur retraite et qui répondent aux critères d'admissibilité prévus dans le régime d'options d'achat d'actions, les administrateurs et les dirigeants retraités, de même que les successions des porteurs d'options d'achat d'actions décédés, gagnent un jour de prolongation pour chaque tranche de trois jours de service au sein de la Compagnie, jusqu'à concurrence d'une période de prolongation maximale de trois ans. La période de prolongation est gagnée au prorata quotidiennement au cours des années de service du porteur d'options d'achat d'actions au sein de la Compagnie. La période de prolongation pour durée de service ne peut prolonger la durée d'une option d'achat d'actions au-delà de la période que le conseil d'administration a établi comme étant la durée d'une option d'achat d'actions, laquelle ne peut dépasser dix ans à compter de sa date d'octroi.

Modifications au régime d'options d'achat d'actions

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut modifier, suspendre ou dissoudre le régime d'options d'achat d'actions ou modifier toute modalité d'une option d'achat d'actions émise et en circulation, étant entendu qu'aucune modification, suspension ou dissolution ne peut être faite sans :

- l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Compagnie, sauf si l'approbation n'est pas requise aux termes du régime d'options d'achat d'actions, tel qu'il est plus amplement décrit ci-après;
- l'obtention de toute approbation requise des autorités de réglementation applicables ou d'une bourse; et
- dans le cas des options d'achat d'actions émises et en circulation, l'obtention du consentement ou, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation applicables, le consentement réputé du titulaire d'options visé dans le cas où la modification porte atteinte de façon importante aux droits du titulaire d'options.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise en ce qui concerne les modifications suivantes, pour autant que la modification soit conforme aux exigences applicables des autorités de réglementation :

- les changements de l'admissibilité à la participation au régime d'options d'achat d'actions et les limites à la participation au régime d'options d'achat d'actions;
- la modification des périodes au cours desquelles les options d'achat d'actions peuvent être levées, sous réserve que (i) la période d'option d'achat d'actions se termine au dixième anniversaire de la date de l'octroi de l'option d'achat d'actions ou avant, et sous réserve de l'effet des périodes d'interdiction, et (ii) la prolongation de la période de levée des options d'achat d'actions ne soit pas supérieure à trois ans;
- le changement des modalités selon lesquelles les options d'achat d'actions peuvent être octroyées et levées y compris, notamment, les dispositions concernant le prix auquel les actions peuvent être achetées aux termes du régime d'options d'achat d'actions, dans la mesure où le prix de souscription n'est pas réduit, l'acquisition, l'expiration, la cession et les ajustements qui doivent être faits en cas de certains changements, notamment une division d'actions qui touche tous les actionnaires;
- les modifications qui sont nécessaires aux fins de respecter les lois ou les exigences applicables de tout organisme de réglementation applicable ou d'une bourse;
- la correction de toute ambiguïté, irrégularité, erreur ou omission dans les dispositions du régime d'options d'achats d'actions; et

- le changement des dispositions liées à la gestion du régime d'options d'achat d'actions.

Enfin, toute modification qui réduirait le prix de souscription des options d'achat d'actions émises et en circulation, qui donnerait lieu à une dilution importante ou déraisonnable des actions émises et en circulation, qui prolongerait la date d'expiration des options d'achat d'actions détenues par des initiés au-delà des périodes de levée prévues dans le régime d'options d'achat d'actions, ou qui donnerait des avantages supplémentaires importants aux initiés de la Compagnie doit être approuvée par les actionnaires.

Renseignements sur le régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres au 30 septembre 2024

Le tableau qui suit présente le nombre total d'actions devant être émises à la levée d'options d'achat d'actions en circulation aux termes de l'ensemble des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de CGI, la moyenne pondérée de leur prix de levée et le nombre d'actions disponibles aux fins d'émissions futures.

Catégorie de régime	Nombre d'actions classe A devant être émises à la levée des options d'achat d'actions en circulation	Moyenne pondérée du prix de levée des options d'achat d'actions en circulation (\$)	Nombre d'actions classe A restant à émettre aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des actions pouvant être émises aux termes d'options d'achat d'actions en circulation)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	3 862 527	74,53	15 368 084
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs	-	-	-
Total	3 862 527	74,53	15 368 084

Régime d'unités d'actions

Le régime d'unités d'actions est régi par le conseil d'administration et le comité peut faire des recommandations au conseil d'administration relativement au régime d'unités d'actions et aux attributions d'UAR et d'UAI. Le conseil d'administration a le pouvoir ultime et absolu d'attribuer des UAR et des UAI aux termes du régime d'unités d'actions et d'interpréter les modalités des UAR et des UAI qui ont été attribuées.

Aux termes du régime d'unités d'actions, le conseil d'administration peut, en tout temps, modifier ou suspendre ce régime ou y mettre fin, en totalité ou en partie, ou modifier toute modalité relative à toute attribution émise et en circulation, notamment en ce qui concerne l'accumulation, l'acquisition ou l'expiration d'une attribution en circulation. Les UAR et les UAI ne peuvent être cédées, mises en gage ou être autrement grevées, sauf par testament ou conformément aux lois en matière de successions.

Aux termes du régime d'unités d'actions, le conseil d'administration peut attribuer des UAR et des UAI à des hauts dirigeants et à d'autres participants admissibles. Chaque UAR ou UAI habilite le participant à recevoir une action classe A, sous réserve du respect des conditions liées à l'écoulement du temps et, dans le cas des UAR, de l'atteinte des objectifs de rendement, le cas échéant.

À la suite de l'attribution d'UAR ou d'UAI, le fiduciaire du régime applicable achète sur le marché libre les actions nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations de livraison au moment du règlement. Le fiduciaire du régime applicable détient les actions en fiducie aux fins du régime d'unités d'actions.

Sous réserve des périodes d'interdiction des opérations, les UAR et les UAI sont réglées dans les 30 jours suivant leur acquisition. À la date de règlement, les participants reçoivent du fiduciaire du régime applicable un nombre d'actions classe A correspondant au nombre d'UAR ou d'UAI dont les droits sont devenus acquis, déduction faite de toute action classe A retenue afin de satisfaire à des obligations fiscales. Les participants au régime d'unités d'actions peuvent choisir de reporter le règlement des UAR ou des UAI à une date ultérieure ne devant pas dépasser la date d'expiration des UAR ou des UAI.

Au moment de la démission ou de la cessation d'emploi, les UAR et les UAI qui n'ont pas été acquises (y compris les UAR gagnées ou non gagnées) expirent et sont déchués et annulés. Les UAR et les UAI qui sont acquises sont réglées conformément au régime d'unités d'actions.

Les participants qui prennent leur retraite et qui répondent aux critères d'admissibilité prévus dans le régime d'unités d'actions, et les successions des participants décédés, bénéficient de l'acquisition automatique des UAR et des UAI qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux conditions d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'acquisition échelonnée sur une certaine période. Ces UAR et UAI sont réglées conformément au régime d'unités d'actions.

Les UAR et les UAI expirent le jour ouvrable précédant le 30 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'UAR ou l'UAI est attribuée. À la date d'expiration, toutes les UAR dans le compte du participant

qui sont admissibles à l'acquisition, mais n'ont pas encore été acquises, et toutes les UAI restantes sont automatiquement acquises et réglées.

Conformément aux modalités du régime d'unités d'actions, les participants à la date de clôture des registres fixée pour le versement de dividendes en espèces sur les actions classe A recevront, à cette date de versement de dividendes, des équivalents de dividendes sous forme d'UAR et/ou d'UAI supplémentaires (y compris des fractions d'UAR et/ou d'UAI) (les « équivalents de dividendes »), à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Les équivalents de dividendes sont assujettis aux mêmes conditions que les UAR et/ou les UAI sous-jacentes à l'égard desquelles les équivalents de dividendes ont été crédités, y compris les conditions d'acquisition prévues dans le régime d'unités d'actions applicable et les dispositions régissant la forme du règlement applicable aux UAR et/ou aux UAI sous-jacentes et le moment où un tel règlement est effectué. Pour l'exercice 2024, aucun équivalent de dividendes n'a été octroyé aux termes du régime d'unités d'actions.

La Compagnie ne procure aucune aide financière aux participants aux termes du régime d'unités d'actions.

Périodes d'interdiction

Conformément à la politique sur les transactions d'initiés et les périodes d'interdiction de CGI, il ne peut y avoir aucun règlement d'UAR ou d'UAI aux termes du régime d'unités d'actions lorsqu'une période d'interdiction des opérations est en vigueur. Si la date de règlement d'une UAR ou d'une UAI a lieu au cours d'une période d'interdiction, la date de règlement de l'UAR ou de l'UAI sera reportée au premier jour ouvrable suivant la fin de cette période d'interdiction ou l'expiration de toute période d'avis réglementaire, selon le cas.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les membres de la haute direction visés ne bénéficient d'aucun droit contractuel particulier en cas de cessation d'emploi. Par conséquent, leurs droits sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à tous nos associés de CGI en vertu des lois applicables à leur emploi. Les dispositions qui visent la cessation d'emploi aux termes du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'unités d'actions s'appliquent de la même manière à tous les participants aux termes de ces régimes, et celles-ci sont énoncées ci-dessus aux rubriques *Régime d'options d'achat d'actions* et *Régime d'unités d'actions*.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Rémunération des membres du conseil d'administration et des membres des comités permanents

Pour l'exercice 2024, M^{me} Julie Godin et MM. Serge Godin, André Imbeau et George D. Schindler n'ont pas été rémunérés pour leurs services rendus à titre d'administrateurs de la Compagnie.

La rémunération versée aux administrateurs externes prend la forme d'honoraires fixes. Le tableau qui suit présente les éléments de la rémunération versée aux administrateurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024 :

Composante	Montant
Honoraires à titre d'administrateur (comprend la participation à un comité)	225 000 \$
Honoraires de l'administrateur en chef	65 000 \$
Honoraires du président d'un comité	35 000 \$

Les administrateurs doivent recevoir au moins la moitié de leurs honoraires à titre d'administrateur en UAD, sous réserve des exceptions énumérées ci-après. La moitié restante des honoraires à titre d'administrateur et les autres honoraires peuvent également être payés en UAD, selon le choix de l'administrateur. Un administrateur peut choisir de recevoir la totalité du montant des honoraires à titre d'administrateur au comptant plutôt qu'en UAD si (i) l'administrateur est un non-résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu; (ii) l'administrateur a souscrit sur le marché libre au même nombre d'actions classe A qu'il ou elle aurait reçues sous forme d'UAD; ou (iii) l'administrateur est autrement dispensé par le conseil d'administration. Les administrateurs qui doivent parcourir une distance considérable pour participer aux réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents touchent également des indemnités de déplacement de longue distance.

À compter du 1^{er} octobre 2024, les honoraires à titre d'administrateur ont été majorés pour passer de 225 000 \$ à 250 000 \$. Tous les autres honoraires et éléments de rémunération demeurent les mêmes.

Le tableau qui suit présente la rémunération versée aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 :

Tableau de la rémunération des administrateurs

Nom ^{a)}	Honoraires au comptant ^{b)} (\$)	Attributions fondées sur des actions ^{c)} (\$)	Autre rémunération ^{d)} (\$)	Total (\$)
Sophie Brochu	-	251 250	-	251 250
George A. Cope	-	290 000	-	290 000
Jacynthe Côté ^{e)}	-	168 750	-	168 750
Gilles Labbé	-	260 000	-	260 000
Michael B. Pedersen	-	260 000	-	260 000
Stephen S. Poloz ^{g)}	112 500	112 500	-	225 000
Mary G. Powell ^{g)}	153 101	153 101	20 414	326 616
Alison C. Reed ^{g)}	306 203	-	27 218	333 421
Michael E. Roach ^{f)}	-	-	-	-
Kathy N. Waller ^{g)}	153 101	153 101	-	306 203
Frank Witter ^{g)}	172 239	133 964	6 805	313 007

- a) M^{me} Godin et MM. Godin, Imbeau et Schindler n'ont pas reçu de rémunération en leur qualité d'administrateurs de la Compagnie. M^{me} Godin a reçu, au cours de l'exercice 2024, une rémunération de 3 647 444 \$ relativement à ses fonctions de haute dirigeante de la Compagnie, et M. Imbeau a reçu, au cours de l'exercice 2024, une rémunération de 585 058 \$ relativement à ses fonctions de dirigeant de la Compagnie. Pour un aperçu de la rémunération de MM. Godin et Schindler pour l'exercice 2024, se reporter au [Tableau sommaire de la rémunération](#) qui est présenté précédemment dans le présent document. M. Boulanger n'est pas inclus au présent tableau car il n'était pas administrateur au cours de l'exercice 2024.
- b) Cette colonne indique les honoraires versés au comptant aux administrateurs pour l'exercice 2024. M^{mes} Brochu et Côté et MM. Cope, Labbé et Pedersen ont choisi de recevoir 100 % de leur rémunération annuelle totale sous forme d'UAD. MM. Poloz et Roach ont choisi de recevoir 50 % de leur rémunération annuelle totale en espèces. M^{mes} Powell, Reed et Waller et M. Witter ont été dispensés de l'exigence de recevoir 50 % de leurs honoraires à titre d'administrateurs sous forme d'UAD parce qu'ils sont des non-résidents du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- c) Cette colonne indique la valeur des honoraires versés sous forme d'UAD aux administrateurs pour l'exercice 2024.
- d) Les montants indiqués sous « Autre rémunération » correspondent à des indemnités de déplacement longue distance.
- e) M^{me} Côté s'est jointe au conseil d'administration le 31 janvier 2024. M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.
- f) M. Roach a démissionné de son poste au sein du conseil d'administration le 31 mars 2024.
- g) M^{mes} Powell, Reed et Waller et M. Witter sont payés en dollars américains, au pair, selon le même barème d'honoraires que les autres administrateurs externes. Les montants présentés sont en dollars canadiens après conversion selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA par dollar américain pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Régime d'unités d'actions différées et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs

Le régime d'unités d'actions différées de CGI à l'intention des membres du conseil d'administration (le « régime d'UAD ») fournit une rémunération autre qu'au comptant aux administrateurs. Le régime d'UAD est régi par le conseil d'administration et le comité peut faire des recommandations concernant le régime d'UAD et les attributions d'UAD au conseil d'administration. Le conseil d'administration est le seul à disposer du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour attribuer des UAD aux termes du régime d'UAD et pour interpréter les modalités des UAD qui ont été attribuées. La direction de la Compagnie est responsable de l'administration quotidienne du régime d'UAD.

Le conseil d'administration peut modifier ou résilier le régime d'UAD en tout temps, y compris suspendre ou limiter le droit des administrateurs de participer au régime d'UAD. Les UAD ne peuvent pas être cédées, vendues ou autrement aliénées, sauf par testament ou conformément aux lois en matière de successions.

Le nombre d'UAD créditées à un administrateur à chaque date de versement d'honoraires correspond au montant de la rémunération devant être versée en UAD divisé par le cours de clôture des actions classe A, à la TSX la veille de la date du versement. Une fois les UAD créditées, la valeur des UAD créditées au compte UAD d'un administrateur est calculée en fonction du cours des actions classe A.

La valeur des UAD créditées au compte de l'administrateur n'est payable qu'après que l'administrateur ait cessé d'être un membre du conseil d'administration. Le montant payé au moment du rachat correspond au nombre d'UAD accumulées par l'administrateur multiplié par le cours de clôture des actions classe A à la date du versement. Le montant est versé au comptant et est assujéti aux retenues d'impôt applicables.

Conformément aux modalités du régime d'UAD, les administrateurs à la date de clôture des registres fixée pour le versement de dividendes en espèces sur les actions classe A recevront, à cette date de versement de dividendes, des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires (y compris des fractions d'UAD) (les « équivalents de dividendes sous forme d'UAD »), à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Les équivalents de dividendes sous forme d'UAD sont assujéti aux mêmes conditions que les UAD sous-jacentes à l'égard desquelles les équivalents de dividendes sous forme d'UAD ont été crédités et doivent être rachetés de la même manière que les UAD sous-jacentes conformément au régime d'UAD, y compris les dispositions régissant la forme du règlement applicable aux

UAD sous-jacentes et le moment où un tel règlement est effectué. Pour l'exercice 2024, aucun équivalent de dividendes sous forme d'UAD n'a été octroyé aux termes du régime d'UAD.

Options d'achat d'actions détenues par les administrateurs

Jusqu'à l'exercice 2015, les membres du conseil d'administration étaient admissibles à des octrois d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Chaque option d'achat d'actions émise était assortie d'une période de levée de dix ans et d'une période d'acquisition de quatre ans, et le prix de levée de toutes les options octroyées aux administrateurs correspondait au cours de clôture des actions classe A à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi.

Veillez vous reporter au tableau de l'[Annexe B](#) pour avoir un aperçu des options d'achat d'actions en circulation détenues au 30 septembre 2024 par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés ainsi que de la valeur dans le cours de ces options d'achat d'actions et de la valeur totale des UAD en circulation et acquises détenues par ceux-ci relativement à leurs fonctions pour les exercices terminés. En ce qui concerne les membres du conseil d'administration qui sont des membres de la haute direction visés, veuillez vous reporter au tableau qui figure à l'[Annexe A](#).

Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau ci-après présente la valeur des octrois d'options d'achat d'actions (appelés « attributions fondées sur des options ») et des attributions d'UAD (appelées « attributions fondées sur des actions ») versées aux membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés qui ont été acquises au cours de l'exercice 2024. Les administrateurs externes n'ont reçu aucune rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres au cours de l'exercice 2024.

Nom ^{a)}	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ^{b)} (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Sophie Brochu	-	251 250	-
George A. Cope	-	290 000	-
Jacynthe Côté ^{c)}	-	168 750	-
Julie Godin	-	787 750	532 813
André Imbeau ^{d)}	-	-	-
Gilles Labbé	-	260 000	-
Michael B. Pedersen	-	260 000	-
Stephen S. Poloz	-	112 500	-
Mary G. Powell ^{f)}	-	153 101	-
Alison C. Reed ^{f)}	-	-	-
Michael E. Roach ^{e)}	-	56 250	-
Kathy N. Waller ^{f)}	-	153 101	-
Frank Witter ^{f)}	-	133 964	-

- La valeur acquise ou gagnée par MM. Godin et Schindler au cours de l'exercice 2024 est indiquée dans le tableau intitulé *Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice* qui figure précédemment dans le présent document, à la rubrique *Rémunération des membres de la haute direction visés*, ceux-ci étant des membres de la haute direction visés.
- Les attributions fondées sur des actions sont des UAD. Pour une description des UAD octroyées aux administrateurs, se reporter à la rubrique *Régime d'unités d'actions différées et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* qui figure précédemment dans le présent document.
- M^{me} Côté s'est jointe au conseil d'administration le 31 janvier 2024. M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.
- M. Imbeau a démissionné de son poste d'administrateur le 28 mai 2024.
- M. Roach a démissionné de son poste d'administrateur le 31 mars 2024.
- M^{mes} Powell, Reed et Waller et M. Witter sont payés en dollars américains, au pair, selon le même barème d'honoraires que les autres administrateurs externes. Les montants présentés sont en dollars canadiens après conversion selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels consolidés audités de la Compagnie, qui était de 1,3609 \$ CA par dollar américain pour l'exercice 2024. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Communication de renseignements additionnels concernant les administrateurs et les membres de la haute direction visés

Au 2 décembre 2024, aucun administrateur, membre de la haute direction visé, ancien administrateur ou ancien haut dirigeant de la Compagnie n'avait de dette envers la Compagnie.

À la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements qui ont été fournis par chacun des candidats à l'élection au poste d'administrateurs, aucun candidat n'est, à la date de la présente circulaire de la direction, ou n'a été au cours des

dix années précédant la date de la présente circulaire de la direction, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société (y compris la Compagnie) qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec ses créanciers, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Rapport du comité de régie d'entreprise

Le comité est responsable de toutes les questions liées à la gouvernance, y compris la formulation de recommandations au conseil d'administration sur la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents. Le comité administre également le processus d'auto-évaluation du conseil d'administration, de ses comités permanents et des administrateurs pris individuellement.

Le comité se compose de MM. Michael B. Pedersen, président du comité, et George A. Cope, administrateur en chef, et de M^{mes} Sophie Brochu, Jacynthe Côté et Mary G. Powell, qui sont tous des administrateurs indépendants. Le comité a tenu trois réunions ordinaires au cours de l'exercice 2024. Le rôle et les responsabilités de M. Pedersen à titre de président du comité sont plus amplement décrits à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents des comités permanents* plus loin dans le présent document.

Le rôle et les responsabilités du comité figurent dans la charte du comité, laquelle est intégrée par renvoi à la présente circulaire de la direction (se reporter à la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration*). La charte du comité peut être consultée sur le site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com. Le rôle et les responsabilités du comité comprennent ce qui suit :

- élaborer l'approche de la Compagnie à l'égard des questions liées à la gouvernance du conseil ainsi que l'approche adoptée par la Compagnie à l'égard des exigences et des lignes directrices en matière de gouvernance;
- évaluer la composition et la contribution du conseil d'administration, ses comités permanents et leurs membres et recommander des candidats aux postes d'administrateurs;
- examiner les stratégies, les objectifs, les politiques et les pratiques en matière environnementale (y compris en ce qui concerne les changements climatiques), sociale et de gouvernance (ESG) de la Compagnie;
- superviser le programme d'orientation et de formation continue pour les administrateurs;
- évaluer les politiques et les processus de la Compagnie qui se rapportent à la raison d'être de celle-ci en tant qu'organisation, soit chercher le meilleur équilibre entre ses trois parties prenantes et les communautés au sein desquelles nos associés de CGI vivent et travaillent;
- veiller à l'exécution du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration; et
- veiller au maintien d'une interaction efficace entre le conseil d'administration et la direction.

Pratiques en matière de gouvernance

Le respect de normes élevées de gouvernance constitue un élément fondamental de la façon dont CGI exerce ses activités. Le texte qui suit énonce les pratiques en matière de gouvernance de CGI. CGI est un émetteur privé étranger, au sens attribué à l'expression *foreign private issuer* dans la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, telle qu'amendée de temps à autre, et dépose ses documents d'information continue au moyen du régime d'information multinational (RIM). À ce titre, bon nombre des règles en matière de gouvernance applicables aux sociétés nationales américaines ne s'appliquent pas à CGI. Toutefois, les pratiques en matière de gouvernance de CGI sont généralement conformes à celles que suivent les sociétés nationales américaines aux termes des normes d'inscription de la NYSE, sauf en ce qui a trait à certaines règles particulières, notamment le fait que CGI exige l'approbation des actionnaires pour les régimes de rémunération à base d'actions visant des titres nouvellement émis, mais n'exige pas une telle approbation si le régime de rémunération ne vise que des actions achetées sur le marché libre, le tout conformément aux lois applicables à CGI.

Actionnaires de CGI

Les structures et procédures de gouvernance de la Compagnie reposent d'abord et avant tout sur les actionnaires de CGI. À chaque assemblée générale annuelle des actionnaires, les actionnaires de la Compagnie élisent les membres du conseil d'administration et leur donnent le mandat d'assurer et de surveiller la conduite des affaires de la Compagnie pour l'année à venir. Les actionnaires ont la faculté de s'abstenir, s'ils le souhaitent, de voter à l'égard d'un administrateur en particulier.

Dans le cours normal des activités, la haute direction de la Compagnie entreprend parfois certaines mesures de nature corporatives pouvant se révéler importantes pour CGI, lesquelles sont soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration de CGI au moment opportun. Ces questions sont au besoin également soumises à l'examen et à l'approbation des actionnaires de CGI. Toutes ces approbations sont sollicitées conformément aux chartes du conseil d'administration et de ses comités permanents, aux pratiques de gouvernance de CGI et à la législation et à la réglementation applicables en matière de droit des sociétés et de valeurs mobilières. M. Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil de CGI, est administrateur de CGI et, en date du 2 décembre 2024, était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions de CGI ou exerçait un contrôle ou une emprise sur des actions de CGI conférant environ 54,32 % des voix rattachées à toutes les actions comportant droit de vote en circulation de la Compagnie.

Comme elle le fait avec ses autres parties prenantes, ainsi qu'avec ses clients et les associés de CGI, la Compagnie sollicite constamment des commentaires de ses actionnaires et de la communauté financière. Ces commentaires font partie intégrante de notre processus de planification stratégique et ils aident la Compagnie à améliorer continuellement son programme de relations avec les investisseurs et la communication d'informations financières et à comparer objectivement son rendement par rapport à celui d'autres sociétés cotées en bourse. La Compagnie dispose d'un cadre de gestion du partenariat actionnaire (« CGPA »), qui décrit la gestion de ses renseignements et des relations avec ses investisseurs au-delà des exigences réglementaires liées à la régie d'entreprise, à la transparence et à la diffusion des résultats. Le CGPA structure les procédés et la diffusion de l'information entre CGI et ses actionnaires ainsi qu'avec la communauté financière, y compris les analystes de recherche du côté acheteur (investisseurs institutionnels) et du côté vendeur (courtiers en placement). Au moyen d'échanges avec la communauté des investisseurs, régis par le CGPA, les suggestions d'amélioration reçues sont mises en pratique en vue d'assurer une amélioration continue. Au cours de l'exercice 2024, la Compagnie a eu plus de 350 échanges avec des actionnaires et autres investisseurs dans le monde, ainsi qu'avec des analystes de recherche du côté vendeur. La Compagnie est certifiée ISO 9001 pour l'application du CGPA à ses activités et pour la gestion de la relation avec ses actionnaires.

En plus du CGPA, tous les actionnaires de CGI qui souhaitent communiquer directement avec les administrateurs indépendants peuvent le faire en transmettant un courriel à l'administrateur en chef à l'adresse administrateur_en_chef@cgi.com ou en ayant recours à l'onglet « Contactez-nous » du site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com.

Programme d'évaluation de la satisfaction des actionnaires

Depuis l'exercice 2019, la Compagnie a recours à un questionnaire aux fins du Programme d'évaluation de la satisfaction des actionnaires (« PESA ») dans le cadre de son CGPA. Au moyen de ce questionnaire, les actionnaires sont invités à formuler directement des commentaires sur les principales pratiques en matière de régie d'entreprise, notamment au sujet de la rémunération des membres de la haute direction, et de noter ces pratiques sur une échelle de de 1 à 10. En ce qui concerne les investisseurs institutionnels, le questionnaire du PESA est envoyé directement aux personnes responsables des placements dans la Compagnie et non pas aux services responsables des procurations ou à des conseillers externes, puisqu'ils sont moins susceptibles d'avoir une compréhension complète des activités et du fonctionnement de CGI. Le questionnaire du PESA a été envoyé aux actionnaires et aux autres investisseurs qui étaient invités aux rencontres tenues dans le cadre du CGPA pendant l'exercice 2024. La note moyenne obtenue par la Compagnie pour l'exercice 2024 dans le cadre du sondage effectué au moyen de ce questionnaire a été de 9,1/10, et les actionnaires ont signalé quelques préoccupations au sujet des pratiques de gouvernance de la Compagnie. La Compagnie s'engage à maintenir un dialogue ouvert et transparent avec ses actionnaires et à répondre à toutes leurs questions, y compris au sujet de la rémunération des membres de la haute direction. La Compagnie croit que les mesures en place permettent de recueillir des informations plus pertinentes qu'un simple vote consultatif binaire.

La Compagnie continuera d'utiliser le questionnaire du PESA pour l'exercice 2025 afin de solliciter des commentaires directs concernant ses pratiques en matière de gouvernance et d'effectuer un suivi des commentaires des actionnaires au fil du temps à l'égard des principaux enjeux en matière de gouvernance, comme le caractère approprié de la rémunération des membres de la haute direction. Les actionnaires de CGI qui désirent participer directement au PESA peuvent communiquer avec le département des Relations avec les investisseurs de CGI en envoyant un courriel à l'adresse ir@cgi.com. Les actionnaires de CGI peuvent également envoyer une lettre à l'adresse suivante ou composer le numéro de téléphone indiqué ci-dessous :

Relations avec les investisseurs
CGI inc.
1350, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec)
Canada
H3G 1T4
Tél. : +1 514-841-3200

Facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance

Chez CGI, nous nous engageons à contribuer au développement d'un monde inclusif, collaboratif et durable. L'un de nos objectifs stratégiques est d'être reconnu par nos parties prenantes comme une entreprise citoyenne engagée, éthique et responsable. Les valeurs fondamentales en matière de responsabilité sociale de l'entreprise sont le fondement de notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). En tant qu'entreprise mondiale et chef de file dans le secteur des services numériques, il nous incombe de mener nos activités de manière éthique et durable, et d'intégrer ces principes dans nos pratiques d'exploitation fondamentales. Plus précisément, nous encourageons les associés de CGI à s'engager activement dans les communautés où ils vivent et travaillent en privilégiant les partenariats avec les clients, mais également en collaborant, grâce à la présence mondiale de CGI, avec des établissements d'enseignement et d'autres organisations locales afin de répondre à trois priorités : le climat, les talents et les communautés.

- **Priorité liée au climat** : *Nous démontrons notre engagement envers un monde écologiquement durable au moyen de projets réalisés en collaboration avec des clients, grâce à nos solutions, ainsi que par nos pratiques d'exploitation et de transport, notre gestion de la chaîne d'approvisionnement et nos activités communautaires.*
- **Priorité liée aux talents** : *Nous promovons l'inclusion numérique pour tous les citoyens et prenons des mesures localement pour améliorer l'accès aux technologies, à la formation et au mentorat afin d'aider chacun à réussir dans une société numérique.*
- **Priorité liée aux communautés** : *Nous nous engageons à contribuer positivement à la société en tirant parti de l'engagement personnel de nos associés de CGI et de leur expertise en technologies de l'information par l'intermédiaire d'investissements dans des projets à impact social et des initiatives de croissance économique à l'échelle locale.*

Notre engagement en matière d'ESG nous incite à aider nos clients à répondre aux besoins de leurs propres clients et de leurs citoyens, à améliorer les vies et les carrières de nos associés de CGI et à générer une valeur supérieure pour nos actionnaires par l'entremise de stratégies et de pratiques d'entreprise éthiques et durables sur le plan social et environnemental. En 2024, nous avons continué à consacrer des efforts substantiels à notre engagement en matière d'ESG par le biais de diverses initiatives clés, y compris la publication de notre rapport ESG mondial annuel, et en surveillant notre engagement à atteindre l'objectif de zéro émission nette de carbone sous notre contrôle direct ou indirect, au sens du Protocole des gaz à effet de serre.

La Compagnie a pris les engagements suivants en matière d'ESG :

- travailler conjointement avec nos clients à l'élaboration de solutions durables sur le plan environnemental et soutenir avec eux les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons;
- protéger l'environnement grâce à des pratiques d'exploitation durables, à des activités communautaires et à des solutions écologiques en matière de TI;
- offrir à nos associés de CGI des programmes de santé, de sécurité et de bien-être qui ont une incidence positive sur leur bien-être et leur satisfaction;
- exercer nos activités de façon éthique en observant des Codes d'éthique rigoureux et des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance;
- assurer une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement; et
- offrir un programme de propriété (qui crée de la richesse au sein des communautés locales et donne à nos associés de CGI les mêmes droits que tous les autres actionnaires).

Facteurs environnementaux : accélérer notre transition vers la carboneutralité

Dans le cadre de notre priorité liée au climat, nous mettons l'accent sur l'intégration d'initiatives dans nos plans d'action afin d'atteindre notre objectif zéro émission nette de carbone concernant les portées 1 et 2, et la portée 3 en ce qui concerne les voyages d'affaires.

CGI associe ses connaissances approfondies à ses services complets pour aider les clients dans leur gestion des défis et des occasions en matière de développement durable. Ces solutions visent à réduire l'impact environnemental et les coûts énergétiques tout en améliorant la conformité à la réglementation des clients et le bien-être de leurs employés, citoyens et clients. Notre réduction des émissions de carbone repose sur la plupart de nos départements, y compris les installations, la gestion des centres de données, l'approvisionnement, et nos associés de CGI, travaillant tous ensemble pour intégrer leurs mesures et leurs initiatives à nos activités.

Nous avons annoncé notre engagement envers l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). En nous appuyant sur les données scientifiques, nous allons établir des cibles de réduction absolues pour tous les types d'émissions, incluant notre chaîne d'approvisionnement. Nous allons fixer nos cibles à court terme, en plus de définir notre nouvelle feuille de route qui comprendra des cibles de réduction alignées à l'objectif 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Comme la Compagnie est un fournisseur de services TI en mode délégué, les services d'infrastructure et les centres de données sont au cœur de nos activités. Nos efforts soutenus pour augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique nous ont permis de considérablement diminuer notre consommation énergétique et nos émissions de carbone.

Cette année nous avons franchi une étape clé avec l'atteinte de notre cible de 100 % des centres de traitement de données classés dans la catégorie de type 2 alimentés en électricité renouvelable. Cette importante avancée a été rendue possible grâce à l'engagement profond de nos équipes partout dans le monde. Nous nous employons activement à convertir davantage de bureaux à l'énergie renouvelable et à intégrer les impacts climatiques dans toutes nos décisions immobilières.

En outre, les opérations de CGI dans la majorité des pays européens où elle exerce des activités (France, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Finlande, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Portugal, Espagne, République tchèque, Slovaquie, Roumanie et Maroc) sont certifiées ISO 14001 pour ce qui est des systèmes efficaces de gestion environnementale. Ce faisant, ces opérations ont affiché de très bons résultats et ont mené des projets locaux qui contribuent à l'amélioration continue du bien-être économique, social et environnemental des communautés où elles sont situées.

Facteurs sociaux : soutenir nos communautés et mettre à profit nos talents afin de définir l'avenir numérique

Chez CGI, nous sommes convaincus que des milieux professionnels diversifiés, équitables et inclusifs créent de la valeur et favorisent l'innovation. Nous nous réjouissons de compter un groupe de talents vaste et diversifié et investissons pour attirer des personnes issues de communautés actuellement sous-représentées dans le domaine des TI.

Diversité, équité et inclusion

En tant qu'entreprise mondiale, nous reconnaissons la grande richesse que la diversité nous apporte et nous considérons cette diversité comme faisant partie de la culture d'entreprise de CGI. Les valeurs de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI ») sont au cœur de nos pratiques d'affaires.

CGI estime que pour susciter une culture d'appartenance, il faut déployer des efforts conscients et volontaires. Dans ce contexte, la Compagnie a mis en place une stratégie ambitieuse en matière d'EDI visant à faire de l'inclusion une mesure concrète dans l'ensemble de l'organisation, en offrant un cadre qui permet à chaque personne d'être elle-même au travail et à tous les associés de CGI de travailler dans un environnement empreint de collaboration et de respect.

CGI s'engage à améliorer et à promouvoir la diversité dans tous ses aspects et à accueillir favorablement les personnes issues de la diversité au sein de son personnel, ce qui comprend, notamment, la race et l'origine ethnique, le genre et l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, la langue, la culture, l'origine nationale, les engagements religieux, l'âge et l'état d'incapacité.

La DEI est ancrée dans les stratégies d'exploitation de nos unités d'affaires stratégiques, le développement professionnel, le bien-être personnel et la planification de la relève. Des tableaux de bord sur la diversité et des mesures clés sont publiés en fonction des exigences de conformité locales et des pratiques culturelles.

Voici quelques-unes de nos initiatives DEI mises en place dans le monde entier :

- Des formations de sensibilisation, webinaires et outils locaux sur la diversité, la discrimination et le harcèlement, à l'intention de nos associés de CGI et des responsables pour que ceux-ci développent la bonne attitude, acquièrent les compétences et utilisent les outils pour diriger de façon inclusive.
- Toutes nos unités d'affaires stratégiques disposent de programmes visant à soutenir le développement de carrière des femmes, notamment grâce au mentorat et au parrainage.
- Des groupes de ressources de CGI qui favorisent l'inclusion et donnent à nos associés de CGI les moyens d'atteindre leurs objectifs.
 - Les groupes de ressources de CGI sont des groupes dirigés par les employés et soutenus par la direction de CGI, les parrains de projet au niveau du cabinet et l'équipe DEI.
 - Ils partagent des caractéristiques communes.
 - Des réseaux spécifiques dirigés par les employés constituent un milieu inclusif où les personnes qui ont un handicap visible ou non, un problème de santé à long terme et des responsabilités en matière de soins peuvent trouver du soutien et partager leurs expériences.

Un environnement de travail sécuritaire et stimulant

Nous menons en permanence des initiatives visant à favoriser la santé physique, mentale et sociale et offrons des services à cet effet. Nous reconnaissons ainsi la nécessité de promouvoir régulièrement ces facteurs pour assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la qualité de vie globale. Nous encourageons nos associés de CGI à faire des suggestions, à poser des questions et à communiquer leurs problèmes et préoccupations par l'intermédiaire de programmes prévus dans notre Cadre de gestion du partenariat avec nos associés de CGI. Nous fournissons à tous nos associés de CGI les outils et les ressources nécessaires au perfectionnement professionnel, à la gestion de la performance et au développement de carrière.

Initiatives en matière d'éducation

Nous nous employons à promouvoir l'inclusion numérique pour les étudiants de tous âges en améliorant l'accès à l'enseignement des technologies et au mentorat, et en réduisant les inégalités en préparant les élèves à réussir dans une société fondée sur le numérique. Par exemple, en collaboration avec nos associés de CGI, notre programme phare mondial, [STIM@CGI](#), initie les jeunes, principalement issus de populations sous-représentées, aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques. Nous avons également créé plusieurs programmes permettant à de jeunes adultes de faire carrière dans le domaine des TI ou permettant à des personnes de recevoir des formations et d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'un changement de carrière.

Communautés

Notre engagement au sein des communautés est au cœur de nos préoccupations et nous avons toujours encouragé nos associés de CGI à s'impliquer et à mettre leurs compétences ainsi que leur expérience au service du bien-être des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Cette année encore, nous nous sommes mobilisés pour répondre, en tant qu'organisation et grâce aux actions de nos associés de CGI, à des situations d'urgence graves.

Notre outil CGI au service du bien commun, une plateforme numérique de bénévolat pour les employés visant à soutenir les communautés dans le besoin, est déployé dans tous les territoires géographiques de CGI. Cet outil permet à nos associés de CGI d'avoir accès à une vaste gamme d'occasions de bénévolat en personne et à distance auprès d'organismes sans but lucratif et de bienfaisance locaux, et permet également à nos associés de CGI de créer leurs propres occasions en réponse aux besoins des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. CGI au service du bien commun nous permet également de mener des campagnes de collecte de fonds à l'échelle mondiale pour aider les communautés où nous avons des bureaux et qui ont des besoins.

Parties prenantes

Nous demeurons déterminés à maintenir le meilleur équilibre entre nos trois parties prenantes et nos communautés. La progression des stratégies ESG de CGI, qui sont des composantes essentielles de notre rendement à long terme et de la création de valeur durable, constitue un élément clé de cet équilibre. Ces stratégies ESG sont inspirées par le rêve de CGI, soit celui de « créer un environnement où nous avons du plaisir à travailler ensemble et où, en tant que propriétaires, nous participons au développement d'une entreprise dont nous sommes fiers ». Notre valeur en matière de « responsabilité sociale de l'entreprise » cadre avec cette approche globale et avec notre objectif de faire en sorte que la Compagnie soit reconnue comme une entreprise citoyenne engagée, éthique et responsable.

Pour les investisseurs, les indicateurs ESG sont devenus un outil essentiel pour évaluer la valeur et le potentiel de croissance d'une organisation. Les rapports ESG de CGI aident grandement nos investisseurs à prendre des décisions éclairées, en plus de favoriser la transparence et de fournir des informations sur nos pratiques durables et notre stratégie à long terme.

Les clients choisissent de plus en plus de faire affaire avec des organisations qui prônent les mêmes valeurs qu'eux en matière de gouvernance, de développement durable et de pratiques éthiques. Grâce aux progrès constants qu'elle réalise, notamment par l'intermédiaire de son engagement envers l'initiative SBTi et de sa participation aux principaux indices de durabilité, CGI solidifie son statut de partenaire de choix dans la sphère ESG. Nous aidons également nos clients à définir et à faire évoluer leurs objectifs de développement durable grâce à l'innovation, à la collaboration au sein de l'écosystème, aux technologies et aux données pertinentes. Nous les aidons ainsi à passer de la motivation à l'action.

Les associés de CGI sont au cœur de notre parcours ESG. Ils cherchent constamment de nouvelles occasions d'avoir un impact positif. Nous écoutons leurs points de vue et intégrons leurs idées au moyen de diverses initiatives (des programmes de formation, des groupes de ressources pour les employés et des canaux de rétroaction) et nous leur permettons de s'impliquer dans leurs communautés et de travailler en collaboration avec leurs clients, des établissements d'enseignements et d'autres organisations locales. En habilitant nos équipes à intégrer les facteurs ESG dans leurs activités quotidiennes, nous nous assurons que les principes ESG sont profondément ancrés dans l'ensemble de notre organisation.

Droits de la personne — Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Nous nous engageons pleinement à respecter les droits de la personne dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement, conformément aux principes des Nations Unies et aux valeurs de notre entreprise. Pour respecter notre engagement à l'égard de l'égalité et de la lutte contre le harcèlement et la discrimination, à l'intérieur comme à l'extérieur des limites de notre organisation, nous devons continuellement nous sensibiliser aux risques de violation des droits des membres appartenant à des groupes marginalisés.

En 2024, nous avons publié notre premier Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, qui décrit en détail les mesures que nous avons prises pour repérer, contrer et prévenir le travail forcé dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Ce rapport décrit notre approche mondiale et notre conformité à la réglementation locale en matière de prévention et de réduction des risques associés à toutes les formes d'esclavage moderne de même que notre engagement à offrir des conditions de travail sécuritaires et équitables à tous nos associés de CGI.

Facteurs liés à la gouvernance : créer de la valeur de manière responsable et éthique

Nous accordons la priorité à la prise de décisions qui crée de la valeur pour notre société et nos parties prenantes par les moyens suivants : leadership et gouvernance d'entreprise responsables, engagement avec nos parties prenantes et dialogue au sujet des facteurs ESG, éthique commerciale, valeurs et intégrité, résilience de l'entreprise face aux risques systémiques, croissance rentable et durable, confidentialité des données et cybersécurité, gouvernance et communication de l'information ESG, approvisionnement responsable et droits de la personne.

Le comité de régie d'entreprise est chargé d'examiner les stratégies, les objectifs, les politiques et les pratiques en matière d'ESG et de tenir le conseil d'administration informé des questions et des risques liés aux facteurs ESG. Le conseil d'administration supervise les initiatives et les engagements en matière d'ESG et examine les questions de santé, de sécurité et d'ESG notamment au moyen de différents rapports et de différentes présentations. En outre, le conseil d'administration examine et approuve toute divulgation publique importante concernant les questions relatives à l'ESG, y compris les changements climatiques et notre rapport ESG mondial.

CGI est incluse dans certains des principaux indices des sociétés les plus durables à l'échelle mondiale, dont les indices *Dow Jones Sustainability Indices* (pour les dix dernières années) et dans les indices *FTSE4 Good Index Series* (depuis plus d'une décennie). Au cours de l'exercice 2024, CGI a obtenu la médaille d'or d'EcoVadis, ce qui place CGI dans la tranche de 5 % des meilleures entreprises pour leurs pratiques d'affaires durables. La médaille d'or d'EcoVadis récompense la mise en œuvre et l'intégration continues d'initiatives mesurables et traçables de CGI dans les catégories suivantes : environnement, travail et droits de la personne, éthique et pratiques d'approvisionnement durables. La Compagnie participe aussi chaque année au *Projet de divulgation du carbone (Carbon Disclosure Project)* en communiquant ses progrès dans la mise en place de mesures visant à réduire les émissions et à promouvoir la gestion environnementale avancée.

En mars 2020, CGI a joint le Pacte mondial des Nations Unies en s'engageant à intégrer à sa stratégie, sa culture et ses activités quotidiennes ses dix principes universels en matière de droits de la personne, de travail, d'environnement et de lutte à la corruption. Nous cherchons à promouvoir les priorités générales des Nations Unies, notamment les objectifs de développement durable, et à y prendre part de façon active.

Gouvernance d'entreprise et diversité

La notion de diversité est au cœur des valeurs de CGI et est incluse dans les chartes de son conseil d'administration et de ses comités permanents ainsi que dans ses programmes de travail connexes. Le comité de régie d'entreprise et le conseil d'administration continuent de croire qu'il est important d'équilibrer tous les critères d'admissibilité, notamment les compétences, les habiletés, la connaissance du secteur d'activités, l'expérience financière et les qualités personnelles des candidats, ainsi que la diversité de leur profil (y compris le genre, l'origine ethnique, la race, le handicap, l'âge, l'expérience et la représentation géographique), dans le cadre de l'examen des candidats aux postes d'administrateurs et des nominations de membres de la direction. Le mandat du comité de régie d'entreprise et celui du comité des ressources humaines présentent en détail les critères devant être pris en considération dans le cadre de la proposition de candidats au conseil d'administration et de la nomination des dirigeants afin de favoriser la diversité parmi les administrateurs et les membres de la direction de la Compagnie. Les critères de sélection du conseil d'administration et des membres de la haute direction de CGI comprennent non seulement leurs compétences et expertise nécessaires à une gérance et une gestion efficace de CGI, leurs connaissances relatives aux marchés verticaux dans lesquels la Compagnie exerce ses activités, leurs compétences d'exploitation et leurs compétences financières, mais également la diversité de leurs profils. Le succès de CGI repose en grande partie sur son expérience et son expertise en ce qui concerne les marchés verticaux dans lesquels elle exerce des activités. Les critères de sélection pour les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction de CGI tiennent compte de ce facteur important et sont conçus pour veiller à ce que la Compagnie soutienne ses objectifs en matière de diversité et continue de compter sur des experts au conseil d'administration et au sein de la direction qui peuvent fournir une expérience, une expertise et une vision d'affaires et d'exploitation dans chacun des secteurs dans lesquels la Compagnie exerce des activités.

Le programme de travail du comité de régie d'entreprise prévoit un examen annuel des mesures appliquées par la Compagnie en vue de promouvoir la diversité, l'efficacité des mesures et les progrès annuels et cumulatifs réalisés en ce qui concerne l'atteinte de leurs objectifs, les résultats étant ensuite examinés annuellement par le conseil d'administration. La Compagnie a inclus dans la charte du comité de régie d'entreprise son objectif d'avoir un conseil d'administration composé d'au moins 30 % de femmes. CGI est fière d'avoir surpassé cet objectif et nous continuerons de suivre nos progrès (se reporter à la rubrique [Processus de nomination du conseil d'administration et des membres de la haute direction](#) dans le présent document).

Politique sur le vote majoritaire

La Compagnie a adopté une politique sur le vote majoritaire à l'intention des administrateurs (la « politique sur le vote majoritaire ») dont l'objectif consiste à s'assurer que le conseil d'administration demeure composé d'administrateurs élus par la majorité des voix exprimées en faveur de leur élection.

Au moment d'une élection non contestée d'administrateurs de la Compagnie, un candidat à l'élection au conseil d'administration doit immédiatement offrir de démissionner en remettant une lettre de démission au président du conseil d'administration après l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle l'élection a eu lieu si le nombre d'abstentions de vote est égal ou supérieur au nombre de voix exprimées en faveur de l'élection de l'administrateur. Le comité se réunit immédiatement après la réception de la démission pour examiner l'offre de démission de l'administrateur.

Le comité recommandera au conseil d'administration que la démission soit acceptée, sauf s'il estime que des circonstances exceptionnelles justifient la recommandation du comité de refuser la démission. Le conseil d'administration donne suite à la recommandation du comité dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle l'élection a eu lieu. Au moment de l'examen de la recommandation du comité, le conseil d'administration tient compte des facteurs examinés par le comité et de tous les autres éléments d'information qu'à sa seule discrétion, il juge pertinents. Le conseil d'administration acceptera la démission, à moins qu'il estime que des circonstances exceptionnelles justifient la décision de la refuser. Lorsque le conseil d'administration a pris sa décision, il diffuse sa décision ainsi que les motifs pour lesquels il n'accepte pas la démission, si tel est le cas, par voie de communiqué de presse, dont copie sera remise sans délai à la TSX.

Un administrateur qui est tenu de fournir sa démission conformément à la politique sur le vote majoritaire ne participera d'aucune façon que ce soit aux réunions du comité et du conseil d'administration convoquées pour examiner la démission. Le nom d'un administrateur qui omet d'offrir de démissionner conformément à la politique sur le vote majoritaire ne sera pas proposé à nouveau par le conseil d'administration à des fins d'élection par les actionnaires.

Politique relative à la récupération de la rémunération

La Compagnie a adopté une politique de rémunération incitative relative à la récupération de la rémunération (la « politique relative à la récupération de la rémunération ») qui donne au conseil d'administration le mandat d'exiger le remboursement de la rémunération incitative à court terme et à long terme reçue par certains dirigeants et certains de nos associés de CGI dans le cas où une telle rémunération aurait été versée, en tout ou en partie, en raison d'une faute lourde, d'une faute intentionnelle, d'un vol, d'un détournement, d'une fraude ou d'une autre inconduite grave, ou dans le cas d'un redressement des états financiers annuels ou intermédiaires de la Compagnie qui découle d'un non-respect important d'exigences de communication de l'information financière en vertu des lois applicables, y compris un retraitement comptable requis pour corriger une erreur présente dans des états financiers annuels ou intermédiaires déjà publiés qui est importante relativement à ces états financiers déjà publiés, ou qui donnerait lieu à une inexactitude importante si cette erreur était corrigée pendant la période en cours ou si elle n'était pas corrigée pendant la période en cours.

La politique relative à la récupération de la rémunération s'applique à tout dirigeant de la Compagnie ainsi qu'à toute autre personne que le conseil d'administration peut désigner de temps à autre, et elle vise toute rémunération aux termes d'un régime incitatif à court terme ou à long terme, y compris le régime de participation aux bénéfices, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'unités d'actions et toute autre rémunération fondée sur l'atteinte d'un objectif lié à l'information financière. La récupération aux termes de la politique relative à la récupération de la rémunération est limitée à la rémunération qui est versée ou octroyée à un dirigeant visé, acquise en faveur d'un tel dirigeant ou reçue ou gagnée par un tel dirigeant, en fonction, en totalité ou en partie, de l'atteinte d'un objectif lié à l'information financière, au cours des trois exercices précédant immédiatement le retraitement des états financiers annuels et intermédiaires, et cette récupération peut être effectuée de diverses façons, notamment au moyen d'un remboursement direct, d'une déduction sur le salaire ou sur les futurs versements, octrois ou attributions de rémunération incitative, ou de l'annulation ou de l'abandon d'options d'achat d'actions acquises ou non acquises, d'UAR ou de toutes autres attributions acquises ou non acquises détenues par la personne.

Politique relative aux transactions d'initiés et les périodes d'interdiction

La Compagnie a adopté une politique relative aux transactions d'initiés et les périodes d'interdiction conçue pour prévenir la négociation inappropriée de titres de CGI et la communication inappropriée d'information privilégiée ou importante relative à CGI qui n'a pas été généralement communiquée au public, et qui porte également sur le respect des règles relatives aux transactions d'initiés et à la communication d'information privilégiée. Aux termes de la politique, les personnes qui ont normalement accès à de l'information importante qui n'a pas été généralement communiquée au public ne sont autorisées à négocier des titres de CGI que pendant la période débutant au troisième jour ouvrable suivant la publication des résultats financiers trimestriels et des résultats de fin d'exercice de CGI et se terminant à la fermeture des bureaux le quatorzième jour civil précédant la fin du trimestre d'exercice suivant. Des périodes d'interdiction et des restrictions relatives à la négociation de titres applicables à certains employés désignés peuvent également être prescrites de temps à autre de manière discrétionnaire pendant la période jugée nécessaire dans des situations particulières concernant la Compagnie. La politique prévoit également des processus d'approbation préalable des opérations sur les titres de CGI et de communication d'information par des initiés assujettis de la Compagnie.

La politique relative aux transactions d'initiés et les périodes d'interdiction renferme des restrictions anti-couverture afin de veiller à ce que les membres de la haute direction, y compris le chef de la direction, ne puissent conclure de ventes à découvert, d'opérations sur des instruments dérivés à l'égard des titres de la Compagnie ou toutes autres opérations de couverture ou de monétisation d'actions dans le cadre desquelles les intérêts économiques de la personne et l'exposition à un risque à l'égard des titres de la Compagnie ont changé.

Mandat, structure et composition du conseil d'administration

Le comité et le conseil d'administration estiment que la taille et la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents conviennent bien à la situation de la Compagnie et assurent un fonctionnement efficace du conseil d'administration en tant qu'organe décisionnel indépendant.

Chartes du conseil d'administration et des comités

Chaque comité permanent fonctionne conformément à sa charte approuvée par le conseil d'administration qui fixe les fonctions et responsabilités du comité.

La charte du conseil d'administration et la charte de chacun des comités permanents exigent que les chartes soient revues une fois par année. Dans le cadre de ce processus, chaque comité permanent entreprend une révision de son mandat et présente toute recommandation de changement au comité. Le comité passe en revue les propositions des comités permanents ainsi que la charte du conseil d'administration. Le comité fait alors une recommandation au conseil d'administration selon la conclusion de son examen. Le conseil d'administration tient compte de la recommandation du comité lorsqu'il apporte les changements qu'il juge appropriés.

Les chartes du conseil d'administration et des comités permanents sont jointes à l'**Annexe A** de la notice annuelle de CGI pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 (la « notice annuelle 2024 »), laquelle peut être consultée sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com. CGI fera parvenir un exemplaire de la notice annuelle 2024 aux actionnaires qui en font la demande. Les chartes du conseil d'administration et de ses comités permanents qui sont tirées de l'**Annexe A** de la notice annuelle 2024 sont intégrées aux présentes par renvoi.

Les principales responsabilités de chaque comité permanent sont résumées dans les rapports contenus dans la présente circulaire de la direction et chaque comité permanent est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Le tableau suivant décrit sommairement la composition actuelle de chacun des comités permanents de la Compagnie.

Comité	Composition
Comité de vérification et de gestion des risques	Gilles Labbé (président) Stephen S. Poloz Alison C. Reed Kathy N. Waller Frank Witter
Comité de régie d'entreprise	Michael B. Pedersen (président) Sophie Brochu George A. Cope Jacynthe Côté ^{a)} Mary G. Powell
Comité des ressources humaines	Sophie Brochu (présidente) George A. Cope Jacynthe Côté ^{a)} Michael B. Pedersen Mary G. Powell

a) M^{me} Côté s'est jointe au conseil d'administration le 31 janvier 2024. M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.

Rôle et responsabilités du fondateur et président exécutif du conseil et du président et chef de la direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion courante des affaires de la Compagnie à la direction de CGI conformément au cadre de gestion des opérations de la Compagnie que le conseil d'administration a adopté. Le cadre de gestion des opérations établit le pouvoir général de l'équipe de direction de la Compagnie, ainsi que le niveau d'approbation de la direction requis pour divers types d'opérations dans le cours normal des activités de la Compagnie.

Le rôle de fondateur et président exécutif du conseil permet à M. Serge Godin de se consacrer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, y compris de renforcer les partenariats de la Compagnie avec des clients existants et de promouvoir les relations clés qui mènent à de nouvelles affaires, dont d'importants contrats de services TI en mode délégué et des fusions stratégiques. La nature des responsabilités du fondateur et président exécutif du conseil sont telles qu'elles font en sorte que celui-ci est un membre de la haute direction de la Compagnie et qu'il n'est pas un président du conseil indépendant.

Toutes les fonctions d'exploitation (sauf le poste de fondateur et président exécutif du conseil qui relève du fondateur et président exécutif du conseil) relèvent du président et chef de la direction, qui relève à son tour directement du conseil d'administration. Le président et chef de la direction, de concert avec l'équipe de direction de CGI, élabore les stratégies et

objectifs d'entreprise qui sont approuvés par le conseil d'administration. Chaque année, le comité des ressources humaines passe en revue le rendement des hauts dirigeants quant à l'atteinte des objectifs et fait des recommandations au conseil d'administration quant à l'octroi et à l'acquisition des options d'achat d'actions, à l'attribution et à l'acquisition des UAR et au versement de primes aux hauts dirigeants aux termes du régime de participation aux bénéfices de la Compagnie, y compris aux membres de la haute direction visés.

Le cadre de gestion des opérations et les objectifs d'entreprise approuvés par le conseil d'administration délimitent chaque année les pouvoirs et les responsabilités de la direction, notamment ceux du fondateur et président exécutif du conseil et du président et chef de la direction, quant aux activités courantes de la Compagnie et à l'atteinte de ses objectifs. Lors de chaque réunion ordinaire du conseil d'administration, le fondateur et président exécutif du conseil et le président et chef de la direction font un compte rendu de leur gestion des opérations, et leur rendement par rapport aux objectifs fixés est évalué chaque année. Ultimement, le conseil d'administration rend compte aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents des comités permanents

Administrateur en chef

La charte du conseil d'administration qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration* précédemment dans le présent document) prévoit que le conseil d'administration doit nommer un administrateur en chef parmi les administrateurs indépendants. L'administrateur en chef doit veiller à ce que le conseil d'administration agisse de manière indépendante par rapport à la direction de la Compagnie et en stricte conformité avec ses obligations envers les actionnaires.

M. Cope, membre indépendant du conseil d'administration, a été nommé administrateur en chef de CGI le 2 février 2022.

Dans l'exécution de ses responsabilités, l'administrateur en chef fournit de l'information au fondateur et président exécutif du conseil quant à la préparation des ordres du jour des réunions du conseil d'administration, établit l'ordre du jour des réunions des administrateurs indépendants et en assure la présidence et mène le processus d'auto-évaluation annuelle pour le conseil d'administration, incluant les examens des administrateurs par les pairs.

De concert avec le fondateur et président exécutif du conseil, l'administrateur en chef facilite l'interaction efficace et transparente entre les membres du conseil et la direction. L'administrateur en chef formule également des observations au fondateur et président exécutif du conseil et fait office d'intermédiaire de rétroaction à l'égard des stratégies, de la responsabilité, des relations et d'autres questions.

Présidents des comités permanents

Le rôle et les responsabilités de chacun des présidents des comités permanents du conseil d'administration sont prévus dans la charte propre à chaque comité. Les chartes des comités permanents sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration* précédemment dans le présent document).

Le président de chaque comité est chargé de diriger les travaux du comité et à ce titre de s'assurer que la structure et le mandat du comité sont appropriés et adéquats pour s'acquitter de ses responsabilités, que le comité dispose des ressources adéquates et d'informations pertinentes et actuelles pour l'exécution de ses travaux, et que le calendrier, l'organisation et les procédures des réunions du comité prévoient suffisamment de temps pour examiner et discuter des questions pertinentes. Le président du comité doit veiller à ce que l'efficacité du comité soit régulièrement évaluée.

Le président préside les réunions du comité et collabore avec le fondateur et président exécutif du conseil, la coprésidente du conseil, le secrétaire de l'entreprise ainsi que les dirigeants pertinents de la Compagnie à l'établissement de l'ordre du jour pour chacune des réunions, et a le pouvoir de convoquer des réunions extraordinaires du comité. Le président du comité de régie d'entreprise collabore avec le fondateur et président exécutif du conseil, le secrétaire de l'entreprise ainsi que les dirigeants pertinents de la Compagnie à l'établissement du calendrier des réunions des comités. Le président du comité fait office d'intermédiaire entre la direction de la Compagnie à l'égard du programme de travail du comité et veille à ce que le comité fasse rapport au conseil d'administration à chaque réunion ultérieure du conseil d'administration quant aux délibérations, aux décisions et aux recommandations du comité.

Comité spécial du conseil d'administration

En février 2024, le conseil d'administration a créé un comité spécial (le « comité spécial ») pour évaluer le rachat à des fins d'annulation proposé d'actions classe A auprès de M. Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil, ainsi qu'auprès d'une société de portefeuille en propriété exclusive (l'« opération avec une personne apparentée »). Bien que l'opération avec une personne apparentée n'était pas assujettie aux exigences prévues au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, le conseil d'administration a décidé, conformément aux principes de bonne gouvernance, qu'il était approprié de mettre en place un comité spécial pour évaluer si l'opération avec une personne apparentée servait au mieux les intérêts de la Compagnie. Le comité spécial était composé de M. Michael B. Pedersen, président du comité spécial, de M. George A. Cope et de Mme Kathy N. Waller, qui sont tous des administrateurs indépendants. Les membres du comité spécial n'ont reçu aucune rémunération supplémentaire pour leur travail au sein du comité spécial.

Dans le cadre de ses responsabilités, le comité spécial a retenu les services de Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre de conseiller juridique indépendant du comité spécial pour recevoir les renseignements relatifs

aux rôles et responsabilités des membres du comité spécial et les directives juridiques qui y sont applicables. Le comité spécial a également retenu les services de Financière Banque Nationale inc. à titre de conseiller financier à l'égard de l'opération avec une personne apparentée. Après avoir consulté ses conseillers juridiques et ses conseillers financiers externes et reçu une opinion de ses conseillers financiers à l'égard du caractère raisonnable des modalités financières de l'opération avec une personne apparentée, le comité spécial a déterminé à l'unanimité que le rachat à des fins d'annulation de 1 674 930 actions classe A auprès de M. Serge Godin, y compris 1 266 366 actions classe A découlant de la conversion d'un nombre équivalent d'actions classe B, pour une contrepartie au comptant de 250 millions \$, servait au mieux les intérêts de la Compagnie, et il a recommandé au conseil d'administration d'approuver l'opération. Une décision favorable a été obtenue de l'autorité en valeurs mobilières du Québec afin de dispenser la Compagnie des obligations relatives aux offres publiques de rachat en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, et le nombre d'actions classe A rachetées a été pris en compte dans le nombre d'actions global annuel maximal que la Compagnie est autorisée à acheter dans le cadre de son offre publique de rachat (voir la rubrique *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités* présentée plus haut). Le comité spécial a été dissous suivant la réalisation de son mandat.

Critères d'exercice d'un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de CGI

Chaque année, le comité passe en revue l'ensemble des pratiques en matière de gouvernance de la Compagnie dans le cadre d'un exercice mené bien avant la préparation et l'examen annuel de la circulaire de la direction de la Compagnie, afin que de telles pratiques, y compris celles régissant les conditions d'exercice d'un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration, soient attentivement examinées avant la fin de l'exercice de la Compagnie et avant la préparation des documents en vue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Indépendance

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, le conseil d'administration doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, conformément aux exigences énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Cela signifie que ces administrateurs doivent être et demeurer libres de quelque lien important avec la Compagnie, sa direction et son auditeur externe qui serait susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qui sont par ailleurs indépendants au sens des définitions d'indépendance applicables en vertu de la réglementation, des règles et des lignes directrices des bourses et des autorités de réglementation en valeurs mobilières applicables.

Le conseil d'administration a conclu que le poste d'administrateur en chef, qui existe depuis 1996, fait en sorte que le conseil d'administration peut agir en toute indépendance de la direction d'une manière efficace. L'administrateur en chef tient des réunions des administrateurs externes après chaque réunion ordinaire du conseil d'administration, en l'absence de la direction et des administrateurs reliés.

Le conseil d'administration a établi que les administrateurs qui sont considérés comme indépendants dans la présente circulaire de la direction n'ont aucun intérêt ni aucun lien avec CGI ou avec l'un des actionnaires importants de CGI, qui serait susceptible de nuire de façon importante à leur capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie, ou qui serait raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qu'ils sont par conséquent indépendants au sens des règlements, des règles et des lignes directrices applicables.

L'indépendance du conseil d'administration et de chaque comité permanent est renforcée par leur possibilité d'engager des conseillers externes au besoin. De plus, chaque administrateur peut également retenir les services de conseillers externes avec l'autorisation du président du comité.

Les actionnaires de CGI, ou toute autre personne qui a un intérêt dans la Compagnie, qui désirent communiquer avec les administrateurs indépendants ou non membres de la direction de CGI peuvent le faire en transmettant un courriel à l'administrateur en chef à l'adresse administrateur_en_chef@cgi.com ou en ayant recours à la page Contact du site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com.

Expertise et compétences financières et d'exploitation

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, tous les membres du conseil d'administration doivent posséder des compétences financières et d'exploitation. Les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de vérification et de gestion des risques ne sont pas tenus de posséder des compétences financières aussi approfondies que celles des membres de ce comité. Posséder des compétences d'exploitation signifie que l'administrateur doit avoir une expérience importante de l'application des décisions d'affaires courantes et des objectifs commerciaux stratégiques acquise dans le cadre d'expériences antérieures significatives, notamment en tant que chef de la direction ou en tant que membre de la haute direction en quelque autre qualité, mais investi de responsabilités d'exploitation étendues.

L'expérience et l'expertise des administrateurs sont évaluées par le comité chaque année lorsqu'il passe en revue les questions liées à la planification de la relève du conseil d'administration dans le cadre du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et des comités permanents (voir la rubrique *Auto-évaluation et examen par les pairs* plus loin dans le présent document) et formule des recommandations à cet égard au conseil d'administration. L'expertise dans les secteurs dans lesquels la Compagnie exerce des activités (services financiers; gouvernement; santé; communications et services publics; ainsi que le secteur manufacturier, distribution et détail), et les compétences et l'expertise en matière d'exploitation ainsi que les compétences financières sont parmi les principaux critères utilisés pour choisir des candidats à l'élection au conseil d'administration, pour évaluer et établir la composition du conseil d'administration et pour évaluer le rendement des administrateurs chaque année dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration et des

comités permanents. L'objectif du conseil d'administration à l'égard de sa composition est d'assurer qu'il soit doté de l'expertise nécessaire dans chacun des secteurs d'activité cibles de la Compagnie.

Les membres du conseil d'administration qui siègent au comité de vérification et de gestion des risques doivent posséder des compétences financières et d'exploitation conformes à ce qui est prévu dans les normes de gouvernance applicables de la législation et de la réglementation sur les valeurs mobilières applicables ainsi que des règles des bourses applicables, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI.

Le comité et le conseil d'administration ont établi que tous les membres du comité de vérification et de gestion des risques possèdent des compétences financières et que le président, M. Gilles Labbé, et les membres du comité, M. Frank Witter, M^{mes} Alison C. Reed et Kathy N. Waller possèdent l'expérience requise pour être considérés comme des experts financiers selon les règles de gouvernance de la NYSE et les règles adoptées par la SEC aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. M. Labbé est Fellow des Comptables professionnels agréés du Canada (FCPA, FCA). M. Witter a occupé le poste de chef de la direction financière du Groupe Volkswagen. M^{me} Alison C. Reed est une comptable agréée (ACA) qui a occupé le poste de chef de la direction financière au sein de Marks and Spencer plc, de Compagnie d'assurance Standard Life et de Standard Life plc. M^{me} Kathy N. Waller est une Certified Public Accountant (CPA, CGMA) qui a occupé les postes de vice-présidente exécutive, de chef de la direction financière et de présidente, Services habitants, de The Coca-Cola Company.

M. Stephen S. Poloz, l'autre membre du comité de vérification et de gestion des risques, possède des compétences financières, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI. M. Poloz a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait à titre de gouverneur de la Banque du Canada et président du conseil d'administration de la Banque du Canada, ainsi qu'en tant que président du comité d'audit de la BRI et président et chef de la direction d'Exportation et développement Canada, un important intermédiaire financier du secteur public qui offre diverses formes d'assurance et de financement pour faciliter le commerce international pour les entreprises canadiennes.

Le tableau qui suit constitue la grille des compétences de chacun des candidats aux postes d'administrateurs de la Compagnie :

Administrateur	Compétences en matière d'exploitation				Compétences financières			Gouvernance et ressources humaines
	Haute direction	Secteur des services-conseils et des TI	Emplacement	Secteurs d'activité	Finances	Comptabilité	Risque	
François Boulanger	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Sophie Brochu	✓		Amérique du Nord	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
George A. Cope	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Jacynthe Côté	✓		Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Julie Godin	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Serge Godin	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Gilles Labbé	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Michael B. Pedersen	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Stephen S. Poloz	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Mary G. Powell	✓	✓	Amérique du Nord	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Alison C. Reed	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
George D. Schindler	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Kathy N. Waller	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓
Frank Witter	✓	✓	Mondial	Plusieurs secteurs d'activité	✓	✓	✓	✓

Participation aux réunions du conseil, des comités permanents et du comité spécial

Le comité surveille la participation des administrateurs en ce qui a trait aux candidats proposés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le taux de participation global des candidats aux postes d'administrateurs de CGI pour l'exercice 2024 s'est établi à 99 % pour le conseil d'administration, à 97 % pour le comité de vérification et de gestion des risques, à 100 % pour le comité de régie d'entreprise, à 97 % pour le comité des ressources humaines et à 100 % pour le comité spécial. Les renseignements détaillés à l'égard des réunions et des présences en ce qui a trait aux réunions ordinaires du conseil d'administration, de ses comités permanents et de son comité spécial sont fournis dans le tableau suivant.

Réunions du conseil, des comités permanents et du comité spécial et présences Exercice terminé le 30 septembre 2024

Administrateur ^{a)}	Présence aux réunions du conseil		Présence aux réunions des comités		
		7 réunions ordinaires			
Sophie Brochu	7 de 7	100 %	Vérification	6 réunions ordinaires	
			Régie d'entreprise	3 réunions ordinaires	
			Ressources humaines	4 réunions ordinaires	
			Comité spécial	3 réunions extraordinaires	
George A. Cope	7 de 7	100 %	Ressources humaines (présidente)	4 de 4	100 %
			Régie d'entreprise	3 de 3	100 %
			Ressources humaines	4 de 4	100 %
			Régie d'entreprise	3 de 3	100 %
			Comité spécial	3 de 3	100 %
Jacynthe Côté ^{b)}	7 de 7	100 %	Ressources humaines	3 de 3	100 %
			Régie d'entreprise	2 de 2	100 %
Julie Godin (coprésidente du conseil)	7 de 7	100 %	s.o.	–	–
Serge Godin (président exécutif du conseil)	7 de 7	100 %	s.o.	–	–
André Imbeau ^{c)}	5 de 5	100 %	s.o.	–	–
Gilles Labbé	7 de 7	100 %	Vérification (président)	6 de 6	100 %
Michael B. Pedersen	7 de 7	100 %	Ressources humaines	4 de 4	100 %
			Régie d'entreprise (président)	3 de 3	100 %
			Comité spécial (président)	3 de 3	100 %
Stephen S. Poloz	6 de 7	86 %	Vérification	5 de 6	83 %
Mary G. Powell	7 de 7	100 %	Ressources humaines	4 de 4	100 %
			Régie d'entreprise	4 de 4	100 %
Alison C. Reed	7 de 7	100 %	Vérification	6 de 6	100 %
Michael E. Roach ^{d)}	4 de 4	100 %	s.o.	–	–
George D. Schindler	7 de 7	100 %	s.o.	–	–
Kathy N. Waller	7 de 7	100 %	Vérification	6 de 6	100 %
			Comité spécial	3 de 3	100 %
Frank Witter	7 de 7	100 %	Vérification	6 de 6	100 %

a) M. Boulanger n'est pas inclus au présent tableau car il n'était pas administrateur au cours de l'exercice 2024.

b) M^{me} Côté s'est jointe au conseil d'administration le 31 janvier 2024. M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.

c) M. Imbeau a démissionné de son poste au conseil d'administration le 28 mai 2024.

d) M. Roach a démissionné de son poste au conseil d'administration le 31 mars 2024.

Ligne directrice en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs

Les administrateurs de CGI sont tenus de détenir des actions classe A ou des UAD ayant une valeur de 300 000 \$ dans les cinq ans suivant leur élection ou nomination au conseil d'administration, conformément à la ligne directrice en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs de la Compagnie. Tous les administrateurs respectent actuellement la ligne directrice en matière de propriété d'actions. Le tableau suivant fait état de la propriété d'actions des administrateurs externes de la Compagnie au 2 décembre 2024 et de la date à laquelle leurs participations doivent atteindre le niveau minimal de propriété d'actions.

Propriété d'actions des administrateurs externes ^{a)}							
Administrateur ^{b)}	Exercice	Nombre d'actions classe A	Nombre d'UAD	Nombre total d'actions classe A et d'UAD	Valeur totale « à risque » des actions classe A et des UAD ^{c)}	Valeur des actions classe A ou des UAD devant être acquises pour atteindre le niveau de propriété minimal	Date à laquelle le niveau de propriété minimal doit être atteint
Sophie Brochu	2024	540	1 895	2 435	385 412 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	208	208	29 120 \$		
	Écart	540	1 687	2 227	356 292 \$		
George A. Cope	2024	21 540	10 039	31 579	4 998 324 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	21 540	8 090	29 630	4 148 200 \$		
	Écart	0	1 949	1 949	850 124 \$		
Jacynthe Côté ^{d)}	2024	1 000	1 127	2 127	336 662 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	0	0	0 \$		
	Écart	1 000	1 127	2 127	336 662 \$		
Gilles Labbé	2024	7 246	38 205	45 451	7 193 984 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	7 246	36 458	43 704	6 118 560 \$		
	Écart	0	1 747	1 747	1 075 424 \$		
Michael B. Pedersen	2024	24 350	16 290	40 640	6 432 499 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	24 350	14 543	38 893	5 445 020 \$		
	Écart	0	1 747	1 747	987 479 \$		
Stephen S. Poloz	2024	0	4 852	4 852	767 975 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	4 096	4 096	573 440 \$		
	Écart	0	756	756	194 535 \$		
Mary G. Powell	2024	0	4 291	4 291	679,179 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	3 261	3 261	456 540 \$		
	Écart	0	1 030	1 030	222 639 \$		
Alison C. Reed	2024	3 000	0	3 000	474 840 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	3 000	0	3 000	420 000 \$		
	Écart	0	0	0	54 840 \$		
Kathy N. Waller	2024	0	8 511	8 511	1 347 121 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	7 480	7 480	1 047 200 \$		
	Écart	0	1 031	1 031	299 921 \$		
Frank Witter	2024	0	3 192	3 192	505 230 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2023	0	2 291	2 291	320 740 \$		
	Écart	0	901	901	184 490 \$		

- a) Les données de l'exercice 2024 sont fournies en date du 2 décembre 2024 et les données de l'exercice 2023 sont fournies en date du 4 décembre 2023.
- b) M. Roach a démissionné de son poste au conseil d'administration le 31 mars 2024.
- c) D'après les cours de clôture des actions classe A de la Compagnie à la TSX le 2 décembre 2024 (158,28 \$) et le 4 décembre 2023 (140,00 \$), respectivement.
- d) M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.

Disponibilité et charge de travail

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter de lignes directrices officielles à l'égard du nombre de conseils ou de comités auxquels des administrateurs indépendants peuvent siéger considérant que l'apport de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration fait partie du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et que des limites arbitraires peuvent ne pas être dans l'intérêt de la Compagnie.

Certains candidats aux postes d'administrateurs sont actuellement des administrateurs d'autres sociétés publiques, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Administrateur	Société ouverte	Comité(s)
Sophie Brochu	CAE inc. (TSX et NYSE)	Membre du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines
	Compagnie de Saint-Gobain SA (Euronext Paris)	Membre du comité de la responsabilité sociale d'entreprise
George A. Cope	Banque de Montréal (TSX, NYSE et NASDAQ)	Président du conseil, membre du comité de gouvernance et de mise en candidature et du comité des ressources humaines
Jacynthe Côté	Banque Royale du Canada (TSX, NYSE et NASDAQ)	Présidente du conseil d'administration
	Transcontinental inc. (TSX)	Administratrice principale et présidente du comité des ressources humaines et de rémunération
Gilles Labbé	Héroux-Devtek inc. (TSX)	Président exécutif du conseil d'administration
Michael B. Pedersen	AtkinsRéalis (TSX)	Membre du comité des ressources humaines et président du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie
Stephen S. Poloz	Enbridge Inc. (TSX et NYSE)	Président du comité de gouvernance et membre du comité de sécurité et de fiabilité
Mary G. Powell	Sunrun Inc. (NYSE)	–
Kathy N. Waller	Beyond Meat, Inc. (NASDAQ)	Présidente du comité d'audit et membre du comité de gestion du capital humain et de la rémunération
	Delta Air Lines, Inc. (NYSE)	Présidente du comité d'audit et membre du comité de la gouvernance d'entreprise et du comité du personnel et de la rémunération
Frank Witter	Deutsche Bank AG (Bourse de Francfort et NYSE)	Président du comité d'audit et membre du comité de surveillance
	Traton SE (Bourse de Francfort et Bourse de Stockholm)	Président du comité d'audit et membre du comité de surveillance

Le conseil d'administration et le comité ont établi qu'aucun engagement des candidats aux postes d'administrateurs ne compromet leur capacité à exercer efficacement leurs fonctions auprès de la Compagnie, du conseil d'administration ou de tout comité permanent.

Conflits d'intérêts

Il existe un processus aux termes duquel les administrateurs acceptent annuellement le Code d'éthique et de conduite professionnelle de CGI, tout comme pour tous nos dirigeants et nos associés de CGI. Tous les administrateurs ont également déclaré leurs intérêts à l'égard de toutes les autres sociétés pour lesquelles ils exercent les fonctions d'administrateur ou de dirigeant. Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à continuer la pratique voulant que les administrateurs dont les fonctions principales subissent un changement important offrent leur démission.

Programme d'orientation des administrateurs et de formation permanente

Orientation des nouveaux administrateurs

Chaque nouvel administrateur participe à un programme d'orientation officiel. Le programme consiste en une présentation détaillée du plan stratégique triennal en cours de la Compagnie, ainsi qu'une série de réunions entre le nouvel administrateur et le fondateur et président exécutif du conseil, l'administrateur en chef, le président et chef de la direction, le président de tout comité permanent auquel l'administrateur siègera et d'autres principaux dirigeants de la Compagnie. Selon l'expérience et les antécédents de l'administrateur et les résultats des réunions avec les dirigeants, des réunions supplémentaires peuvent être organisées. Outre les réunions avec les dirigeants, les nouveaux administrateurs reçoivent un dossier de référence de l'administrateur de CGI, un jeu complet de documents comprenant des renseignements publics et privés concernant la Compagnie lesquels fournissent de l'information circonstanciée sur la Compagnie, son exploitation, sa situation financière et sa structure de direction; ses politiques et ses documents d'information continue; les programmes de travail et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents; des notes

biographiques des principaux membres de la haute direction de CGI; de la documentation concernant les fonctions et responsabilités de l'administrateur, notamment un sommaire de la couverture d'assurance de la Compagnie pour la responsabilité des administrateurs et des dirigeants; et le processus de la Compagnie en matière de déclaration d'opérations sur ses titres par ses initiés assujettis.

Programme de formation permanente

En plus du programme d'orientation officiel, les administrateurs participent à un programme de formation permanente qui fournit des renseignements approfondis sur certaines questions clés relatives aux activités de la Compagnie, y compris des sujets tels que les risques importants auxquels s'expose la Compagnie et les développements récents sur le marché mondial des technologies de l'information. Des présentations détaillées sont également données aux comités permanents sur des sujets techniques, tels que l'application de principes comptables clés dans la préparation des états financiers de la Compagnie, les règles et pratiques de gouvernance d'entreprise et les tendances en matière de rémunération des administrateurs et membres de la haute direction.

Les administrateurs reçoivent également des mises à jour sur les initiatives commerciales et de gouvernance, ainsi que des réponses aux questions soulevées de temps à autre par les membres du conseil d'administration. Les administrateurs qui le souhaitent peuvent prendre des arrangements avec le secrétaire de l'entreprise en vue de participer, aux frais de CGI, à des associations ou à des conférences sectorielles au niveau du conseil, de s'inscrire à des cours de formation continue qui sont pertinents pour leurs fonctions d'administrateur de la Compagnie ou par ailleurs d'entreprendre des activités qui rehaussent de façon significative leur apport au sein du conseil d'administration.

Tous les membres du conseil d'administration sont invités à participer à la conférence annuelle sur le leadership de CGI, une composante clé du cycle de planification stratégique de la Compagnie, et peuvent participer à des séances du programme de développement professionnel en gestion de l'Institut de leadership de CGI, y compris CGI 101, un programme d'apprentissage immersif d'une durée de cinq jours à l'intention des dirigeants de CGI qui porte sur tous les aspects des affaires de la Compagnie.

Présentations offertes aux termes de la formation permanente en 2024

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales présentations qui ont été mises à la disposition des administrateurs de la Compagnie par la direction de CGI au cours de l'exercice 2024 :

Date	Sujet des présentations	Présence
Novembre 2023	Modèle « Metro » et approche en matière d'approvisionnement en contexte de fusion de CGI	Conseil d'administration
Novembre 2023	Secteur privé et gouvernements locaux, États-Unis	Conseil d'administration
Avril 2024	Pratiques de gouvernance	Comité de régie d'entreprise
Avril 2024	Diversité, équité et inclusion	Comité des ressources humaines
Avril 2024	Solutions intelligentes de CGI	Conseil d'administration
Juin 2024	Conférence sur le leadership	Conseil d'administration
Juillet 2024	Utilisation de la trésorerie	Conseil d'administration et comité de vérification et de gestion des risques
Juillet 2024	Projet de services en mode délégué de grande ampleur	Comité de vérification et de gestion des risques
Septembre 2024	Conditions de réalisation de placements fructueux dans des sociétés cotées en bourse	Conseil d'administration
Septembre 2024	Stratégies, objectifs, politiques et pratiques ESG	Comité de régie d'entreprise
Septembre 2024	Maintien du meilleur équilibre entre les trois parties prenantes de CGI	Comité de régie d'entreprise
Septembre 2024	Cadre stratégique	Comité de vérification et de gestion des risques
Septembre 2024	Politique de structure du capital élaborée à l'interne relative aux logiciels et aux solutions d'affaires	Comité de vérification et de gestion des risques

Auto-évaluation et examen par les pairs

L'administrateur en chef, de concert avec le comité, coordonne une auto-évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble et de ses comités permanents, incluant un examen par les pairs des administrateurs indépendants. Le comité est également chargé d'établir les compétences, aptitudes et qualités recherchées chez les nouveaux membres du conseil d'administration. Les administrateurs sont évalués en fonction de l'apport que l'on attend d'eux, au moyen d'un questionnaire.

Une fois que l'administrateur en chef a reçu les réponses, il les compile et analyse les résultats, puis discute avec chaque administrateur des auto-évaluations, incluant les examens des administrateurs par les pairs. À la suite des discussions avec chaque administrateur, l'administrateur en chef analyse les résultats globaux du processus d'auto-évaluation annuelle avec le fondateur et président exécutif du conseil et la coprésidente du conseil. Le comité se réunit ensuite afin de passer

en revue les résultats du processus d'auto-évaluation annuelle, incluant les examens des administrateurs par les pairs, et présente les résultats finaux au conseil d'administration à des fins de discussions.

Le conseil d'administration révisé chaque année l'évaluation de son rendement et les recommandations formulées par le comité en vue d'accroître l'efficacité du conseil dans l'exécution de ses responsabilités. Le conseil d'administration prend les mesures appropriées en fonction des résultats du processus d'examen.

Âge de la retraite et limites des mandats d'administrateur

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter d'âge officiel de retraite ou de limites officielles au mandat d'administrateur.

Le succès de CGI tient largement à l'expérience et à l'expertise de la Compagnie dans les secteurs dans lesquelles elle exerce ses activités. Les critères de sélection des administrateurs de CGI, plus amplement décrits précédemment dans le présent document à la rubrique *Expertise et compétences financières et d'exploitation*, en tiennent compte et sont conçus de manière à assurer que le conseil d'administration de la Compagnie se compose d'experts qui pourront apporter les connaissances, l'expérience, l'expertise et une vision des affaires et de l'exploitation dans chacun des secteurs d'activité de la Compagnie. L'imposition de limites au mandat d'administrateur ou d'un âge de la retraite arbitraire exposerait inutilement la Compagnie à la perte de compétences et de connaissances précieuses qu'il serait difficile de remplacer. Le comité et le conseil d'administration sont donc d'avis qu'un âge de retraite obligatoire ou des limites obligatoires au mandat pourraient priver de façon arbitraire et inutile le conseil d'administration d'importants talents.

À l'instar d'autres aspects des pratiques en matière de gouvernance de CGI, les limites de mandats et l'âge officiel de la retraite pour les administrateurs sont régulièrement examinés par le conseil d'administration. En cas de vote, les administrateurs qui seraient touchés si de telles limites étaient adoptées doivent se retirer de la réunion et s'abstenir de voter sur ces questions. Le conseil d'administration estime que l'efficacité de cette approche à l'égard du renouvellement du conseil est démontrée considérant que 60 % des candidats aux postes d'administrateurs indépendants n'étaient pas des administrateurs il y a cinq ans.

Processus de nomination du conseil d'administration et des membres de la haute direction

Conseil d'administration

Les actionnaires sont responsables de l'élection des administrateurs de CGI. Il incombe au conseil d'administration, sur la base des recommandations du comité, de proposer les candidats à l'élection par les actionnaires.

Sur la foi des résultats du processus d'auto-évaluation du conseil et d'examen des administrateurs (voir la rubrique *Auto-évaluation et examen par les pairs* précédemment dans le présent document) et, à l'occasion, de sa propre évaluation des besoins de la Compagnie, le comité peut recommander que la composition du conseil d'administration ou de ses comités permanents soit modifiée afin de continuer à servir les intérêts de la Compagnie et d'assurer une relève appropriée des administrateurs. Par exemple, lorsqu'il est approprié de le faire, des administrateurs supplémentaires peuvent être nommés au comité pour veiller à ce que les connaissances soient transmises aux nouveaux membres afin de faciliter une transition en douceur lorsque la composition du comité permanent change.

Lorsque des changements à la composition du conseil d'administration sont nécessaires, les candidats éventuels sont identifiés par l'intermédiaire d'indications de la part d'administrateurs ou des membres de la haute direction, ou avec l'aide de tierces parties. La sélection des candidats en nomination parmi les candidats potentiels est effectuée en fonction de l'expertise et des connaissances du candidat dans les secteurs dans lesquels la Compagnie exerce ses activités, ainsi que de leurs compétences financières et d'exploitation, compte tenu de la grille des compétences du conseil d'administration (voir la rubrique *Expertise et compétences financières et d'exploitation*, précédemment dans le présent document) et compte tenu de critères qui font la promotion de la diversité, y compris le genre (dans l'objectif que le conseil d'administration soit composé d'au moins 30 % de femmes), l'origine ethnique, l'âge, la race, le handicap, l'expérience et la représentation géographique. Le comité, le fondateur et président exécutif du conseil, la coprésidente du conseil, ainsi que l'administrateur en chef se consultent relativement aux mesures à prendre et aux étapes nécessaires à suivre pour faire passer une entrevue aux candidats et confirmer leur volonté de devenir membre du conseil.

Une fois la sélection des candidats effectuée, le comité recommande au conseil d'administration que le candidat soit nommé par lui en cas de vacance à combler ou s'il faut accroître la taille du conseil d'administration ou que le candidat dépose sa candidature pour l'élection à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

On compte six candidates aux postes d'administrateurs de CGI sur quatorze candidats (soit 43 %). Tel qu'il a été mentionné précédemment (voir la rubrique *Gouvernance d'entreprise et diversité* précédemment dans le présent document), les chartes du comité de régie d'entreprise et du conseil d'administration énoncent l'objectif de la Compagnie d'avoir un conseil d'administration dont au moins 30 % des membres sont des femmes. CGI est fière d'avoir surpassé cet objectif et nous continuerons de surveiller nos progrès.

Planification de la relève des membres de la haute direction

La planification de la relève est une priorité du conseil d'administration dans le cadre de son rôle pour s'assurer d'un important bassin de membres de la haute direction à la tête de CGI et aux autres niveaux de direction, y compris pour le poste de président et chef de la direction. Comme stipulé dans sa charte, le conseil d'administration supervise la planification de la relève, notamment la nomination, la formation et l'encadrement de la direction principale. Le comité des ressources humaines joue un rôle clé lorsqu'il appuie le conseil d'administration dans son rôle de supervision de la gestion des talents et de la planification de la relève en examinant annuellement le plan de relève pour le poste de chef de la direction et d'autres postes de haute direction. Le comité des ressources humaines fournit également un rapport annuel au conseil d'administration sur la planification de la relève, qui identifie les personnes de talent et les aptitudes des candidats potentiels pour la relève, les rôles qu'ils pourraient occuper à l'avenir et le développement de programmes nécessaires pour les préparer à ces postes.

La charte du comité des ressources humaines prévoit également que pour identifier des candidats éventuels à des postes de membres de la haute direction, le comité des ressources humaines tiendra compte de la diversité du profil des membres de l'équipe de direction, y compris en ce qui a trait au genre, à l'origine ethnique, à la race, au handicap, à l'âge et à l'expérience. En raison de la taille limitée et du faible taux de roulement de son équipe de direction, la Compagnie n'a pas fixé de cible précise quant à la représentation des femmes dans des postes de haute direction, mais aspire à atteindre le même niveau diversité au sein de la direction que dans l'ensemble de l'effectif de l'entreprise. La Compagnie concentre principalement ses efforts sur la planification de la relève afin de disposer d'un bassin de candidats qualifiés aux profils variés pour les postes de direction qui devront être pourvus dans le futur. En date de la présente circulaire de la direction, huit membres de la haute direction de la Compagnie sur vingt-six (soit 30,8 %) sont des femmes. De plus, 21 femmes occupent des postes de direction, ce qui représente environ 19,6 % du nombre total des membres de la direction de la Compagnie.

Participation du conseil d'administration à la planification stratégique

Le conseil d'administration est directement et étroitement lié à la préparation et à l'approbation du plan stratégique triennal continu de CGI qui est examiné et évalué chaque année par le conseil d'administration.

CGI a adopté un processus consultatif en matière de planification budgétaire et stratégique afin d'en arriver à un plan d'affaires qui favorisera l'optimisation des occasions d'affaires et l'atténuation des risques, notamment d'exploitation de la Compagnie. Le conseil d'administration reçoit un exposé circonstancié au tout début du processus de planification couvrant tous les aspects de la planification stratégique de CGI afin que les administrateurs soient en mesure de contribuer de façon significative au processus avant que le plan d'affaires final ne prenne forme.

Conformément au procédé de planification stratégique continue de trois ans de CGI, le plan stratégique commence avec les initiatives, les directives et les priorités établies à l'échelon des unités d'affaires par l'équipe de gestion de la Compagnie qui sont communiquées à la conférence annuelle des leaders de la Compagnie. Le plan stratégique triennal continu de la Compagnie a été présenté aux administrateurs en juillet à des fins d'examen et de discussion. Le plan d'affaires et budget de la Compagnie pour l'exercice 2025 a été présenté au conseil d'administration, et approuvé par celui-ci, en septembre. Le procédé de planification continue de trois ans fournit une possibilité intéressante aux administrateurs de contribuer au procédé de planification stratégique. Outre le processus de planification officiel, l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration prévoit un point permanent qui sert de tribune de discussions libre entre le conseil d'administration et la direction quant à l'orientation stratégique de la Compagnie.

Lignes directrices de CGI sur la divulgation en temps opportun d'information importante

CGI a adopté des lignes directrices relatives à la divulgation en temps opportun d'information importante (les « lignes directrices sur la divulgation »), dont le but est de s'assurer que les communications à l'intention de la communauté financière, des autorités de réglementation, des médias et du public en général concernant la Compagnie, plus particulièrement en ce qui a trait à l'information importante, sont faites en temps opportun, sont exactes et sont largement diffusées et autrement présentées conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Aux termes des lignes directrices sur la divulgation, il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que CGI se conforme à ses obligations d'information continue en temps opportun. Le conseil d'administration est d'avis qu'il appartient à la direction de communiquer pour le compte de la Compagnie avec ses actionnaires et la communauté financière. La Compagnie maintient un service efficace de relations avec les investisseurs visant à répondre aux questions et aux préoccupations des actionnaires. La Compagnie a également adopté le CGPA (qui désigne le cadre de gestion du partenariat actionnaire, comme défini à la rubrique *Actionnaires de CGI* précédemment dans le présent document), qui structure les procédés et la diffusion de l'information entre CGI et la communauté financière, y compris les analyses de recherche du côté acheteur (investisseurs institutionnels) et du côté vendeur (courtiers en placement). CGI a obtenu la certification ISO 9001 pour l'application du CGPA aux activités de la Compagnie.

Le conseil d'administration examine et, au besoin, approuve les documents d'information continue avant leur diffusion sur le marché et aux actionnaires de la Compagnie.

Codes d'éthique

Les Codes d'éthique de CGI sont joints à l'[Annexe A](#) de la notice annuelle 2024 de CGI dont on peut obtenir copie sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com. CGI transmettra un exemplaire de la notice annuelle 2024 à ses actionnaires qui en font la demande.

Les Codes d'éthique comprennent le Code d'éthique et de conduite professionnelle de CGI, qui s'applique à tous les associés de CGI, ainsi qu'à ses dirigeants et administrateurs (et qui intègre la politique de CGI sur la lutte contre la corruption); le Code de conduite des dirigeants de CGI, qui, pour certains dirigeants, complète le Code d'éthique et de conduite professionnelle; et le Code d'éthique des tiers de CGI.

Le conseil d'administration veille à ce que les Codes d'éthique soient respectés et il est, aux termes de sa charte, responsable de toute dérogation à leurs dispositions qui est accordée aux administrateurs ou aux dirigeants. Aucune dérogation de ce type n'a été accordée à ce jour. L'examen annuel des Codes d'éthique relève principalement du comité de régie d'entreprise qui en assure le respect, examine toute demande de dispense de leur application et formule des recommandations sur ces questions auprès du conseil d'administration.

Aux termes des modalités du Code d'éthique et de conduite professionnelle, tous les associés de CGI sont tenus de se conformer à son contenu et d'aider à sa mise en application. Plus particulièrement, le Code d'éthique et de conduite professionnelle exige que les manquements soient déclarés au service des ressources humaines, aux services juridiques, à la direction, par l'intermédiaire de la ligne d'assistance en matière d'éthique de CGI ou de la boîte de courriels dédiée à l'éthique et à la conformité de CGI, ou encore à un dirigeant de la Compagnie, notamment dans les cas prévus par le Code d'éthique.

De même, aux termes des modalités du Code d'éthique des tiers, tous les partenaires d'affaires de CGI, incluant, mais sans s'y limiter, les entrepreneurs principaux, les sous-traitants, les entrepreneurs indépendants, les conseillers, les distributeurs, les titulaires de licences, les fournisseurs et autres agents, doivent s'assurer qu'ils comprennent et respectent l'engagement de la Compagnie en matière d'intégrité et de maintien de normes élevées d'éthique commerciale.

Le conseil d'administration a établi des procédures approuvées par le comité de vérification et de gestion des risques visant la réception, la conservation et le traitement de manquements à l'éthique concernant, entre autres choses, des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes, d'audit, de discrimination et de harcèlement, de corruption et de confidentialité des données, de même que toute autre violation potentielle des Codes d'éthique. À cet égard, la Compagnie a adopté une politique de signalement des manquements à l'éthique qui permet à quiconque de signaler des manquements au moyen d'une ligne de signalement et d'un site Internet sécurisé administrés par un tiers qui assurent l'anonymat à ceux qui le souhaitent, lorsque la loi le permet. L'examen et la supervision de ces incidents relèvent principalement du comité de vérification et de gestion des risques. Un rapport est remis tous les trimestres au comité de vérification et de gestion des risques par la direction.

Un programme d'intégration des nouveaux associés de CGI a été établi afin qu'ils se familiarisent avec les politiques de CGI, notamment les politiques d'éthique et de conformité de CGI, et les responsabilités qui leur incombent. Afin que tous les associés de CGI comprennent l'importance que la Compagnie attache au respect du Code d'éthique et de conduite professionnelle, chaque nouvel associé de CGI reçoit de l'information au sujet de son contenu et de la manière de signaler les manquements éthiques, et est tenu de s'engager par écrit à respecter ses dispositions et à renouveler cet engagement chaque année. L'Institut de leadership de CGI offre également aux nouveaux gestionnaires un programme de cours intensifs conçus pour permettre à ceux-ci de se familiariser avec les méthodes d'exploitation et les politiques de CGI, y compris le Code d'éthique et de conduite professionnelle et la façon de signaler des manquements. En outre, la Compagnie offre un portail Internet qui permet à tous les associés de CGI d'avoir accès aux politiques de la Compagnie, y compris aux Codes d'éthique et au processus de signalement des manquements éthiques.

Ces mesures s'ajoutent aux rapports trimestriels préparés par le service de vérification interne pour le comité de vérification et de gestion des risques, la fonction d'examen des contrôles internes et le service juridique. Ces rapports trimestriels peuvent comprendre les signalements de violations des Codes d'éthique lorsque ces violations sont soulevées dans le cadre des mandats de vérification interne et des réclamations contre la Compagnie.

Outre le Code d'éthique et de conduite professionnelle de CGI, les principaux dirigeants et dirigeants financiers, y compris le fondateur et président exécutif du conseil, le président et chef de la direction, la coprésidente du conseil et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, le principal dirigeant ou contrôleur comptable, ainsi que les autres personnes exerçant des fonctions analogues sont assujettis au Code de conduite des dirigeants de CGI, qu'ils doivent lire et approuver chaque année.

CGI Federal Inc., la filiale en exploitation de la Compagnie qui rend des services au gouvernement fédéral américain, a adopté des politiques et des procédures distinctes pour se conformer aux exigences spécifiques des lois et des règlements du gouvernement fédéral américain en matière d'approvisionnement.

Rapport du comité de vérification et de gestion des risques

Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration se compose entièrement d'administrateurs indépendants qui répondent aux exigences d'indépendance et d'expérience du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que celles de la NYSE et de la SEC.

Le comité se compose de MM. Gilles Labbé, président du comité, Stephen S. Poloz et Frank Witter, et de M^{mes} Alison C. Reed et Kathy N. Waller. Le comité a tenu six réunions ordinaires au cours de l'exercice 2024. Le rôle et les responsabilités de M. Labbé à titre de président du comité sont plus amplement décrits précédemment dans le présent document, dans le rapport du comité de régie d'entreprise à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents des comités permanents*.

Le rôle et les responsabilités du comité sont décrits dans la charte du comité, laquelle est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration* précédemment dans le présent document). On peut obtenir copie de la charte du comité sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Internet de CGI à l'adresse www.cgi.com. Le rôle et les responsabilités du comité comprennent :

- l'examen de tous les documents d'information continue contenant de l'information financière audité ou non audité concernant CGI;
- l'identification et l'examen des risques financiers et opérationnels auxquels la Compagnie est exposée, l'examen des diverses politiques et pratiques de la Compagnie prévues pour la gestion de ces risques et la présentation de façon régulière au conseil d'administration de l'information concernant la gestion des risques;
- l'examen et l'évaluation de l'efficacité des conventions et méthodes comptables portant sur l'information financière de CGI;
- l'examen et la surveillance des procédures, programmes et politiques de contrôle interne de CGI, ainsi que l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de ceux-ci;
- l'examen du caractère adéquat des ressources d'audit interne de CGI, y compris le mandat et les objectifs des auditeurs internes;
- la recommandation au conseil d'administration à l'égard de la nomination de l'auditeur externe, la détermination de son indépendance, l'examen des modalités de son mandat, la réalisation d'une évaluation annuelle de son rendement et le maintien de discussions continues avec celui-ci;
- l'examen de toutes les opérations avec une personne apparentée conformément aux règles des normes comptables IFRS et aux lois et règlements applicables;
- l'examen des procédures d'audit, y compris la portée proposée des audits de l'auditeur externe;
- l'examen des politiques, des pratiques, des risques et de l'exposition de la Compagnie en ce qui a trait à la confidentialité des données, y compris toute incidence potentielle sur la Compagnie;
- l'examen des politiques, des pratiques, des risques et de l'exposition de la Compagnie en ce qui a trait à la sécurité et à la cybersécurité, y compris toute incidence potentielle sur la Compagnie; et
- l'exécution de toute autre fonction qui est habituellement attribuée à un comité d'audit ou conférée par le conseil d'administration.

Auditeur externe

Le comité est tenu de confirmer l'indépendance de l'auditeur externe de CGI. Il discute des critères applicables avec l'auditeur externe et obtient de ce dernier des confirmations annuelles quant à son indépendance.

Politique sur l'indépendance de l'auditeur

Afin de s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe, le comité a adopté une politique sur l'indépendance de l'auditeur qui traite a) des services qui peuvent et qui ne peuvent pas être rendus par l'auditeur externe, b) des procédures de régie à suivre avant de retenir les services de l'auditeur externe, et c) des responsabilités de la direction et du comité. Le texte qui suit est un résumé des dispositions importantes de cette politique.

Prestation de services

Les services sont soit des services acceptables ou des services interdits.

Les services acceptables sont : la vérification et l'examen des états financiers, le travail relatif aux prospectus, la vérification des régimes de retraite, les vérifications spéciales sur les procédures de contrôle, les services de planification fiscale relatifs aux fusions et acquisitions, la vérification diligente dans le cadre de fusions et acquisitions, les services fiscaux en matière de fixation des prix de cession, la planification relative à la taxe de vente et les remboursements, la recherche et l'interprétation fiscales, la recherche relative aux questions comptables, les services de planification fiscale, la préparation

des déclarations de revenu et tous les autres services qui ne sont pas des services interdits. Les services interdits sont : les services de tenue des livres, la conception et la mise en œuvre des systèmes d'information financière, les services d'évaluation ou d'expertise ou les avis quant au caractère équitable, les services actuariels, les services d'audit interne, les fonctions de gestion, les fonctions de ressources humaines, les services de courtage, les services juridiques, les services fondés sur des honoraires conditionnels et les services d'expert.

Procédures de régie

Les procédures de contrôle ci-après s'appliquent lorsqu'on envisage de retenir les services de l'auditeur externe :

Pour tous les services appartenant à la catégorie des services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou non, une demande d'approbation doit être soumise au comité par l'intermédiaire du vice-président exécutif et chef de la direction financière avant que les services de l'auditeur soient retenus à l'égard du mandat en question.

En vue de maximiser l'efficacité, certains services permis sont préalablement autorisés chaque trimestre par le comité et n'ont par la suite qu'à être approuvés par le vice-président exécutif et chef de la direction financière, conformément à ce qui suit :

- le comité peut autoriser au préalable un budget à limite en dollars prédéterminée pour certains services sur une base trimestrielle;
- une fois les services préautorisés par le comité, le vice-président exécutif et chef de la direction financière peut approuver les services avant le mandat;
- pour les services qui ne sont pas visés par les budgets préautorisés et pour les coûts dépassant les montants préautorisés, des demandes d'approbation distinctes doivent être soumises au comité; et
- à chaque réunion du comité, un sommaire consolidé de tous les honoraires par type de service est présenté, y compris une ventilation des honoraires visés par budget préautorisé.

Responsabilités de la direction et du comité

La direction et le comité sont les deux principaux participants de la Compagnie aux fins de la politique sur l'indépendance de l'auditeur. Les principales responsabilités de la direction sont la création et le maintien d'une politique qui respecte les normes applicables en matière d'indépendance de l'auditeur, la gestion de la conformité à la politique, la remise de rapports au comité sur tous les mandats devant être accordés à l'auditeur externe, et la surveillance et l'approbation des services à exécuter en fonction de budgets préapprouvés.

Les principales responsabilités du comité sont la nomination de l'auditeur externe aux fins d'approbation par les actionnaires de la Compagnie, l'approbation des honoraires pour les services d'audit, l'approbation de la politique sur l'indépendance de l'auditeur et de ses modifications, la surveillance de la conformité de la direction à l'égard de la politique, l'obtention des confirmations annuelles par l'auditeur externe quant à son indépendance, la supervision des exigences en matière de rotation de l'associé responsable de l'audit, la supervision de la période d'attente de douze mois lors de l'embauche de membres de l'équipe du mandat d'audit dans un rôle de surveillance de la communication d'information financière, l'examen du caractère adéquat de la communication des honoraires d'audit requise, l'interprétation de la politique sur l'indépendance de l'auditeur et l'approbation de tous les mandats d'audit ou l'autorisation au préalable des budgets pour des services particuliers.

Aux termes de la politique sur l'indépendance de l'auditeur, le comité a la responsabilité ultime d'affirmer l'indépendance de l'auditeur externe de CGI.

Évaluation annuelle de l'auditeur externe

Le comité réalise un processus d'évaluation annuelle pour l'aider à faire sa recommandation au conseil d'administration relativement à la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie. Pour l'exercice 2025, le processus relatif à la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie a été mis en œuvre en novembre et s'est terminé avant la recommandation du comité qui a été faite en décembre 2024.

L'évaluation annuelle de l'auditeur externe est fondée sur les recommandations des Comptables professionnels agréés du Canada en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Il est prévu que le processus fournira un élément de structure additionnel au comité dans le cadre de sa recommandation et qu'il l'aidera à identifier les domaines pouvant être améliorés pour le cabinet d'audit externe et les processus d'audit de la Compagnie.

Honoraires de l'auditeur externe

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, l'auditeur externe de CGI a facturé les honoraires suivants pour ses services :

Services retenus	Honoraires facturés	
	2024	2023
Honoraires d'audit	8 314 936 \$	7 990 697 \$
Honoraire pour services liés à l'audit ^{a)}	687 897 \$	515 298 \$
Honoraires pour services fiscaux ^{b)}	1 837 811 \$	714 545 \$
Autres honoraires ^{c)}	14 385 \$	23 325 \$
Total des honoraires facturés	10 855 029 \$	9 243 865 \$

- Les honoraires facturés pour des services liés à l'audit de l'auditeur externe pour les exercices clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 se rapportaient principalement aux conseils et à l'audit des procédures de contrôle interne d'un organisme de services.
- Les honoraires facturés pour des services fiscaux de l'auditeur externe pour les exercices clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 se rapportaient à des services de conformité en fiscalité et des services de conseils.
- Les autres honoraires facturés par l'auditeur externe pour les exercices clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 se rapportaient principalement à une licence d'accès à une plateforme Web.

Opérations avec des personnes apparentées

En vertu de sa charte, le comité est chargé d'examiner toute opération dans laquelle un administrateur ou un membre de la haute direction a une participation et de fournir des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Si cela est nécessaire, le comité peut retenir les services de conseillers externes en vue de l'aider dans l'examen des opérations avec des personnes apparentées.

Pour les opérations plus importantes, le conseil d'administration forme, en règle générale, un comité spécial composé entièrement d'administrateurs indépendants qui est chargé d'examiner l'opération et de formuler une recommandation au conseil d'administration. Ce comité peut retenir les services de conseillers juridiques et financiers indépendants pour l'aider dans l'examen de l'opération.

Le comité ou un comité spécial qui est chargé d'examiner une opération dépose son rapport auprès du conseil d'administration et il incombe au conseil d'approuver l'opération s'il juge approprié de le faire.

Un comité spécial a été établi au cours de l'exercice 2024 relativement à l'opération avec une personne apparentée mentionnée plus haut (voir les rubriques [Offre publique de rachat dans le cours normal des activités](#) et [Comité spécial du conseil d'administration](#) présentées plus haut).

Autres questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée que celles indiquées dans l'avis de convocation. Chaque procuration donnée à une personne dans le formulaire de procuration joint à l'avis de convocation confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications aux questions à l'ordre du jour indiquées dans l'avis de convocation et à l'égard de toutes autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

Renseignements supplémentaires

La Compagnie fournira à toute personne qui en fait la demande au secrétaire de l'entreprise un exemplaire de la présente circulaire de la direction, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi.

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autres relatifs à la Compagnie sont inclus dans ses états financiers annuels audités et ses états financiers trimestriels consolidés non audités et dans son rapport de gestion annuel et ses rapports de gestion trimestriels de 2024, ainsi que dans d'autres documents d'information continue, lesquels sont disponibles sur le site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov. Pour des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de la direction, pour un exemplaire de l'avis d'intention de la Compagnie relativement à son offre publique de rachat ou pour d'autres informations financières, veuillez communiquer avec le département des Relations avec les investisseurs en envoyant un courriel à

l'adresse ir@cgi.com, en visitant la section Investisseurs du site Internet de la Compagnie à l'adresse www.cgi.com ou en communiquant avec nous par la poste ou par téléphone :

Relations avec les investisseurs
CGI inc.
1350, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) Canada
H3G 1T4
Tél. : +1 514 841-3200

Proposition d'actionnaire

La Compagnie a reçu une proposition d'actionnaire à inclure dans la présente circulaire de la direction. Le texte de cette proposition est reproduit à l'[Annexe C](#) des présentes. Le texte de cette proposition n'a pas été modifié, sous réserve de toute traduction par rapport à la version originale. En raison de la grève nationale déclenchée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, CGI a demandé au MÉDAC de ne pas soumettre la proposition d'actionnaire à un vote lors de l'assemblée. CGI a présenté cette demande au MÉDAC étant donné que la Décision générale 51-931, qui a été adoptée par l'Autorité des marchés financiers et les commissions des valeurs mobilières de certains territoires canadiens et qui prévoit des dispenses de certaines obligations relatives à l'envoi de documents reliés aux procurations aux actionnaires, pourrait ne pas s'appliquer à une assemblée lors de laquelle une proposition d'actionnaire est soumise au vote. Compte tenu des difficultés de logistique et des coûts importants associés à l'envoi des documents reliés aux procurations au moyen de services de messagerie privés et du fait que CGI pourrait potentiellement ne pas être en mesure de se prévaloir de la dispense prévue dans la Décision générale 51-931, le MÉDAC a accepté de ne pas soumettre la proposition d'actionnaire à un vote lors de l'assemblée. Même si aucun vote ne sera tenu sur la proposition d'actionnaire lors de l'assemblée, (i) la proposition d'actionnaire et la réponse du conseil d'administration sont néanmoins présentées à l'[Annexe C](#) des présentes et (ii) la Compagnie a accepté de tenir un vote sur la proposition d'actionnaire lors de sa prochaine assemblée annuelle des actionnaires sans que le MÉDAC ait l'obligation de déposer à nouveau la proposition et malgré tout délai réglementaire à cet égard.

Pour proposer qu'une question soit soumise à un vote des actionnaires à une assemblée annuelle de CGI, un actionnaire doit transmettre sa proposition au secrétaire de l'entreprise aux bureaux de CGI, situés au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage, Montréal (Québec) Canada H3G 1T4, à l'attention du secrétaire de l'entreprise, au moins 90 jours avant la date anniversaire de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle de l'exercice précédent. Les propositions en vue de l'assemblée annuelle 2025 de CGI doivent être reçues au plus tard le 3 septembre 2025. CGI peut omettre toute proposition de sa circulaire de la direction et de son assemblée annuelle pour plusieurs raisons en vertu de la réglementation applicable. Nonobstant ce qui précède, la proposition d'actionnaire à l'[Annexe C](#) des présentes sera réputée avoir été reçue et sera soumise au vote lors de l'assemblée annuelle de 2025 de CGI.

Approbation par les administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de la direction.



Serge Godin
Fondateur et président exécutif du conseil

Annexe A

Options d'achat d'actions et attributions fondées sur des actions détenues par les membres de la haute direction visés

Les tableaux suivants présentent toutes les options d'achat d'actions (appelées « attributions fondées sur des options ») et les UAR (appelées « attributions fondées sur des actions ») en circulation qui étaient détenues par les membres de la haute direction visés au 30 septembre 2024.

Nom et titre	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{c)}	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{b)(d)} (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil				0	344 308	53 581 211	
Total :				0	344 308	53 581 211	

Nom et titre	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{c)}	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{b)(d)} (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
George D. Schindler ^{e)} Président et chef de la direction	289 721 168 884	63,23 63,23	26 septembre 2026 24 septembre 2027	26 767 323 15 603 193	301 724	47 204 437	
	194 836	85,62	22 septembre 2028	13 638 520			
Total :				56 009 036	301 724	47 204 437	

Nom et titre	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{c)}	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{b)(d)} (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Steve Perron Vice-président exécutif et chef de la direction financière	1 800 4 770	63,23 85,62	24 septembre 2027 22 septembre 2028	166 302 333 900	18 769	2 920 832	
Total :				500 202	18 769	2 920 832	

Nom et titre	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{c)}	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{b)(d)} (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
François Boulanger ^{f)} Président et chef des opérations	97 127	63,23	26 septembre 2026	8 973 564	82 933	12 906 033	
Total :				18 085 417	82 933	12 906 033	

Nom et titre	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{c)}	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^{b)(d)} (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Jean-Michel Baticle Président et chef des opérations et président, Ouest et Sud de l'Europe	58 500	48,16	22 septembre 2025	6 286 410	60 479	9 411 742	
	29 855	85,62	22 septembre 2028	2 089 850			
Total :				8 376 260	60 479	9 411 742	

- Indique les options d'achat d'actions détenues au 30 septembre 2024. Pour des précisions au sujet des options d'achat d'actions et des facteurs de rendement, se reporter aux rubriques *Attributions en vertu du régime incitatif à long terme au cours de l'exercice 2024* et *Facteurs de rendement et conditions d'acquisition* qui figurent précédemment dans le présent document.
- En fonction du cours de clôture de 155,62 \$ des actions classe A de la Compagnie à la TSX le 30 septembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'exercice 2024.
- Indique les UAR détenues au 30 septembre 2024 dont les droits n'ont pas été acquis dans le cadre de la rémunération cible des membres de la haute direction visés pour l'exercice 2024 et dont l'acquisition liée au rendement n'a été établie qu'après le 30 septembre 2024. Pour des précisions au sujet des attributions d'UAR pendant l'exercice 2024 et des facteurs de rendement, se reporter aux rubriques *Attributions en vertu du régime incitatif à long terme au cours de l'exercice 2024* et *Facteurs de rendement et conditions d'acquisition* qui figurent précédemment dans le présent document.
- Indique la valeur marchande du nombre total d'UAR détenues au 30 septembre 2024 dont les droits n'ont pas été acquis, conformément à ce qui est indiqué à la note c) ci-dessus. Pour MM. Godin, Perron, Boulanger et Baticle, la valeur marchande a été calculée en fonction du cours de clôture de 155,62 \$ des actions classe A de la Compagnie à la TSX le 30 septembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'exercice 2024. Pour M. George D. Schindler, la valeur marchande a été calculée au moyen de la multiplication du cours de clôture des actions classe A à la NYSE le 30 septembre 2024 par les taux de change moyens utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 20 du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.
- M. Schindler a pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction le 30 septembre 2024 et agit désormais en tant que conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil. Il continuera de siéger au conseil d'administration.
- M. Boulanger a été nommé président et chef de la direction à compter du 1^{er} octobre 2024.

Annexe B

Options d'achat d'actions et attributions fondées sur des actions détenues par les administrateurs

Les tableaux suivants présentent toutes les options d'achat d'actions (appelées « attributions fondées sur des options ») en circulation détenues par les membres du conseil d'administration qui n'étaient pas des membres de la haute direction visés au 30 septembre 2024, ainsi que la valeur dans le cours de ces options d'achat d'actions. Pour les membres externes du conseil d'administration, les tableaux suivants présentent également la valeur marchande des UAD (appelées « attributions fondées sur des actions ») en circulation et acquises qui ont été octroyées à ces membres pour l'exercice 2024 et les exercices précédents. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux rubriques *Options d'achat d'actions détenues par les administrateurs* et *Régime d'unités d'actions différées et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* qui figurent précédemment dans le présent document. L'ensemble des droits rattachés aux UAD sont pleinement acquis au moment de leur émission.

Les renseignements correspondants pour les administrateurs qui sont également des membres de la haute direction visés sont présentés à l'Annexe A.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Sophie Brochu	0	s.o.	s.o.	0			294 992
Total :				0			294 992

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
George A. Cope	0	s.o.	s.o.	0			1 562 279
Total :				0			1 562 279

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Jacynthe Côté ^{d)}	0	s.o.	s.o.	0			175 460
Total :				0			175 460

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Julie Godin	26 000	48,16	22 septembre 2025	2 793 960	63 706	9 913 928
	50 639	63,23	26 septembre 2026	4 678 537		
	28 293	63,23	24 septembre 2027	2 613 990		
	29 056	85,62	22 septembre 2028	2 033 920		
Total :				12 120 407	63 706	9 913 928

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
André Imbeau ^{a)}	16 603	63,23	26 septembre 2026	1 533 951		0
	17 525	63,23	24 septembre 2027	1 619 135		
	14 916	85,62	22 septembre 2028	1 044 120		
	6 350	110,73	30 novembre 2029	285 052		
	11 023	97,84	6 décembre 2030	636 909		
	7 264	110,10	5 décembre 2031	330 657		
	11 940	110,10	5 décembre 2031	543 509		
Total :				5 993 333		0

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Gilles Labbé	1 214	47,36	21 janvier 2025	131 428		5 945 590
	1 014	56,69	15 avril 2025	100 315		
	1 129	50,94	22 juillet 2025	118 184		
	1 203	47,81	14 octobre 2025	129 695		
Total :				479 622		5 945 590

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Michael B. Pedersen	0	s.o.	s.o.	0		2 535 121
Total :				0		2 535 121

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Stephen S. Poloz	0	s.o.	s.o.	0			755 126
Total :				0			755 126

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Mary G. Powell	0	s.o.	s.o.	0			625 189
Total :				0			625 189

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Alison C. Reed	0	s.o.	s.o.	0			0
Total :				0			0

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Michael E. Roach ⁹⁾	0	s.o.	s.o.	0			0
Total :				0			0

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Kathy N. Waller	0	s.o.	s.o.	0			1 281 826
Total :				0			1 281 826

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ^{a)}	Prix de levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^{b)} (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées ^{b)c)} (\$)
Frank Witter	0	s.o.	s.o.	0			459 238
Total :				0			459 238

- Indique les options d'achat d'actions détenues au 30 septembre 2024.
- En fonction du cours de clôture de 155,62 \$ des actions classe A de la Compagnie à la TSX le 30 septembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'exercice 2024.
- Indique la valeur de paiement totale des UAD octroyées pour l'exercice 2024 et les exercices précédents.
- M^{me} Côté s'est jointe au conseil d'administration le 31 janvier 2024. M^{me} Côté a été nommée membre du comité de régie d'entreprise et du comité des ressources humaines le 31 janvier 2024.
- M. Imbeau a démissionné de son poste au conseil d'administration le 28 mai 2024.
- M. Roach a démissionné de son poste au conseil d'administration le 31 mars 2024.

Annexe C

Proposition d'actionnaire

Assemblées annuelles en personne

Proposition

Étant donné le pourcentage de votes obtenus en faveur de cette proposition lors de la dernière assemblée annuelle (16,94 %), il est à nouveau proposé que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

Argumentaire

Rappelons que les actions ayant droit de vote chez CGI se divisent en deux catégories, soit les actions de classe A qui ont droit à un vote chacune et les actions de classe B qui ont droit à dix votes chacune. Au 4 décembre 2023, 43,80 % et 56,20 % de l'ensemble des droits de vote étaient rattachés respectivement aux actions de classe A et aux actions de classe B en circulation.

Comme la direction de l'entreprise avait recommandé de voter contre notre proposition d'actionnaire l'an dernier, il est permis de penser que l'ensemble des voix exprimées en faveur de notre proposition provenait d'actions de classe A. Il est donc possible d'estimer que près de 40 % des détenteurs d'actions ont appuyé notre proposition. Tout en comprenant bien que le volet virtuel des assemblées annuelles permet de rejoindre certains actionnaires ne pouvant y assister en personne, nous croyons que la formule hybride, avec une assemblée en personne, permet quant à elle d'échanger plus directement avec la direction et les administrateurs. À l'ère où les contacts en personne se font de plus en plus rares et où la communication directe est de plus en plus précieuse, la formule hybride suggérée nous semble la plus appropriée.

Il faut rappeler que les ACVM ont récemment revu leurs indications pour encourager les émetteurs à tenir leurs assemblées annuelles à la fois virtuellement et en personne¹ et que la *Coalition canadienne pour la bonne gouvernance*² déconseille de tenir ces assemblées strictement virtuelles puisque cette formule peut avoir comme impact de limiter l'expression de la voix des actionnaires. Aussi, l'un des nouveaux critères qui seront utilisés par le *Globe and Mail* dans ses *Board Games* annuels pour évaluer la bonne gouvernance des organisations sera de favoriser les assemblées hybrides, aucun point n'étant accordé aux entreprises qui tiendront leurs assemblées uniquement en personne ou de manière uniquement virtuelle.

Réponse du conseil d'administration

Le conseil d'administration est d'avis qu'un format virtuel seulement continue d'offrir aux actionnaires un moyen plus souple, rentable et accessible de dialoguer avec la Compagnie, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une option hybride. En plus de permettre aux actionnaires de partout dans le monde d'y participer, les assemblées virtuelles permettent la réduction des coûts et la réduction de l'empreinte carbone globale associée aux déplacements nécessaires pour se rendre à l'endroit où se tient l'assemblée. Ces avantages permettent, ultimement, d'augmenter la valeur pour les actionnaires.

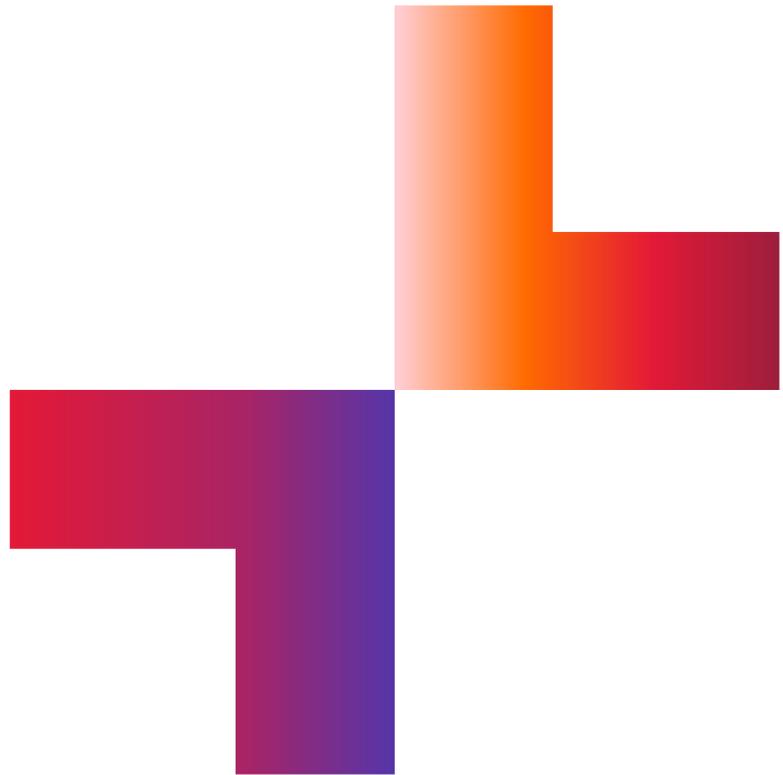
Conformément à notre engagement à garantir l'accessibilité aux actionnaires, nos actionnaires qui assistent à nos assemblées virtuelles disposent des mêmes droits et occasions de voter et de participer que ceux dont ils disposeraient à une assemblée hybride ou en personne. Au cours des assemblées virtuelles, les actionnaires peuvent voter, proposer des motions, invoquer le règlement et communiquer efficacement avec les autres actionnaires et avec la direction et les administrateurs de CGI en participant activement à une séance de questions et réponses en temps réel (voir les rubriques *Assister à l'assemblée virtuelle* et *Soumettre des questions* dans la présente circulaire de la direction, et les Règles de conduite, qui sont accessibles sur le site Web de CGI). Ce format offre aux actionnaires de multiples façons d'exprimer leurs points de vue et d'interagir directement avec notre haute direction et notre conseil d'administration. Par exemple, la Compagnie a offert aux actionnaires qui ont soumis des propositions d'actionnaires la possibilité de s'adresser directement à l'assemblée.

En outre, CGI s'assure de dialoguer ouvertement et de manière transparente avec tous les actionnaires et investisseurs dans d'autres contextes que celui de l'assemblée annuelle. La Compagnie évalue régulièrement le degré de satisfaction de ses actionnaires à l'égard des principales pratiques en matière de gouvernance dans le cadre de son programme d'évaluation de la satisfaction des actionnaires (se reporter à la rubrique *Programme d'évaluation de la satisfaction des actionnaires* de la présente circulaire de la direction).

Nous croyons que le maintien d'un format virtuel est dans l'intérêt de nos actionnaires et, ultimement, augmente la valeur pour les actionnaires. Le fait d'exiger que les assemblées annuelles se tiennent également en personne limiterait notre capacité à nous adapter aux changements touchant les préférences de communication et limiterait les gains d'efficacité que nous procure un format virtuel, tout en donnant lieu à des coûts supplémentaires et des répercussions environnementales.

¹ <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/nouvelles/les-autorites-en-valeurs-mobilieres-du-canada-actualisent-les-indications-sur-la-tenue-dassemblees-dactionnaires-virtuelles/>

² <https://ccgg.ca/policies/#>



Allier savoir et faire

Fondée en 1976, CGI figure parmi les plus importantes entreprises de services-conseils en TI et en management au monde.

Nous sommes guidés par les faits et axés sur les résultats afin d'accélérer le rendement de vos investissements. À partir de centaines de bureaux à l'échelle mondiale, nous offrons des services-conseils complets, adaptables et durables en TI et en management. Ces services s'appuient sur des analyses mondiales et sont mis en œuvre à l'échelle locale.